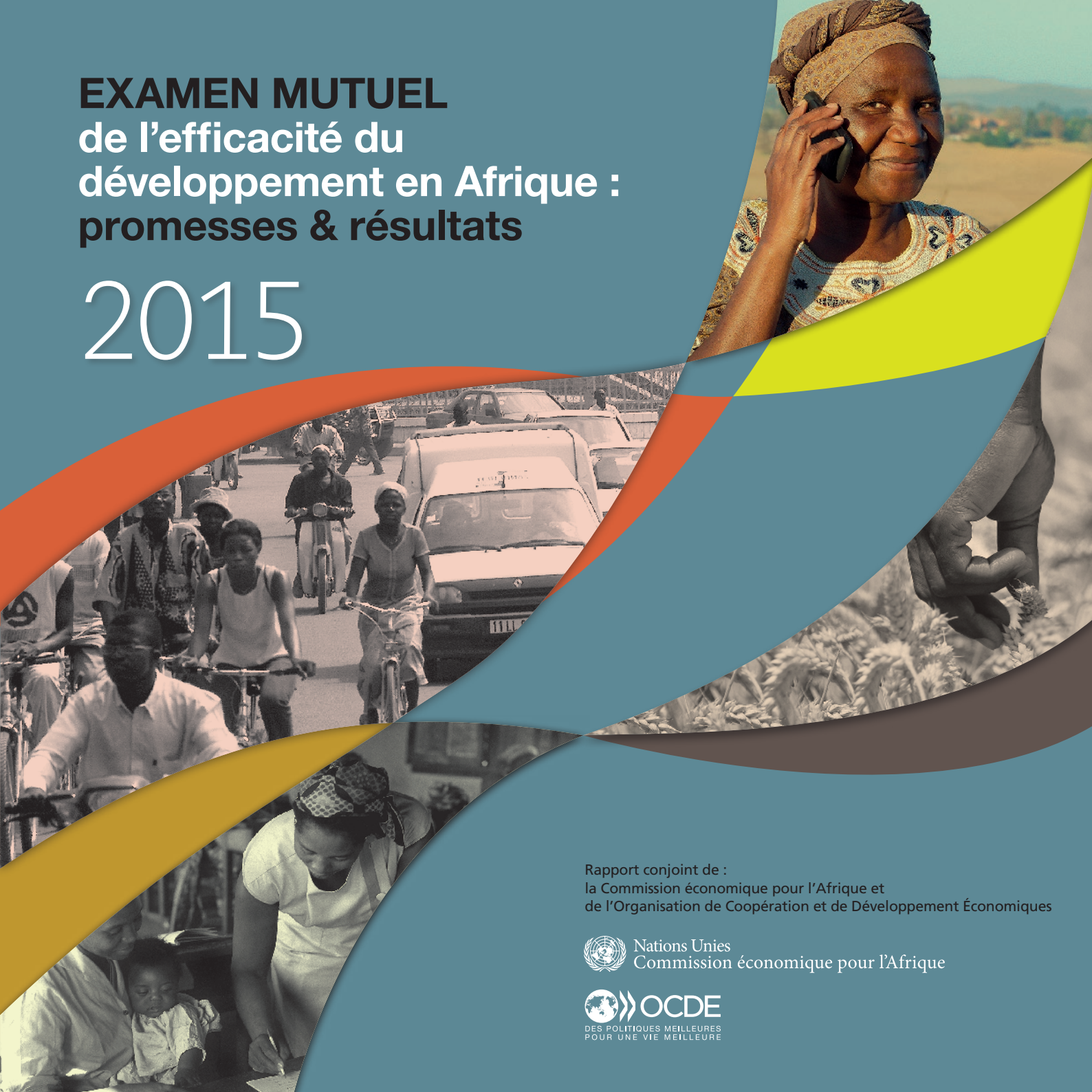


EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats

2015



Rapport conjoint de :
la Commission économique pour l'Afrique et
de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Ce rapport a été préparé conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Créée en 1958, la CEA est l'une des cinq commissions régionales établies par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). La CEA a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. La CEA a un double rôle, à la fois bras régional de l'ONU et partie intégrante de l'environnement institutionnel régional en Afrique. Elle est ainsi bien placée pour contribuer aux efforts des pays membres face aux défis de leur développement. Sa force est d'être la seule agence de l'ONU mandatée pour opérer aux niveaux régional et sous-régional afin de canaliser les ressources au service des priorités de l'Afrique.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

L'OCDE est un forum unique en son genre où des gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que la gouvernance d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photo : ©Photo Africa/Shutterstock.com, © Helge Fahmberger, © iStock.com/Moma7, © UNESCO/Paul Almasy

EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : **promesses & résultats** 2015

PRÉFACE

L'Afrique poursuit une trajectoire de croissance relativement robuste et diversifie ses échanges et ses liens d'investissement avec le reste du monde. De nombreux gouvernements africains entreprennent des réformes structurelles combinées à une gestion macroéconomique saine. Sur les dix économies ayant enregistré la plus forte croissance au monde en 2014, quatre se trouvent en Afrique, tandis que dans bien des économies avancées, la croissance reste faible et inégale. Parallèlement à cette dynamique de croissance, les pays africains affichent de solides progrès dans plusieurs dimensions du développement humain. Toutefois, malgré ces perspectives prometteuses, des disparités substantielles entre et au sein même des pays africains continuent d'entraver l'intégration économique régionale du continent. L'industrialisation apporte toujours une faible contribution à la croissance de l'Afrique. C'est la seule région où les exportations ont reculé en 2013. Des défis persistent en matière de pauvreté et d'exclusion, générant des risques sanitaires, environnementaux et sociaux.

Aussi le programme de développement pour l'après-2015, avec des temps forts à Addis-Abeba, New York et Paris cette année, devrait-il offrir aux pays d'Afrique une occasion unique de participer à la structuration d'un nouveau cadre mondial pour un développement durable et des sociétés inclusives. Ce cadre devrait former un processus de négociations interdépendantes porteur d'une combinaison prometteuse de transformation structurelle et d'adaptation au changement climatique en Afrique.

Pour conserver les grandes avancées obtenues depuis 2000 et relever les défis à plus long terme, il est essentiel pour les gouvernements africains comme pour leurs partenaires internationaux d'assurer le maintien des engagements en faveur du développement, ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats. Tel est l'objet de ce 8^{ème} Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique préparé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Ce rapport est l'aboutissement d'un exercice sans équivalent de reddition mutuelle de comptes, répondant à un mandat confié par les chefs d'État et de gouvernement des pays du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Prenant en compte l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les délibérations en cours sur le programme d'action pour l'après-2015, ce rapport adopte,

dans la mesure du possible, une vision de long terme en examinant les engagements et les progrès depuis 2000. Près de 15 ans après la création de l'Union africaine (UA) et du NEPAD, cette édition 2015 s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investir dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Elle propose un examen approfondi de la concrétisation des engagements pris dans 19 domaines et étudie les priorités à venir pour l'action publique. Ce rapport se veut un outil concret à l'intention des dirigeants politiques et des décideurs. Il porte sur l'Afrique dans son ensemble, tout en prenant acte de l'extraordinaire diversité qui caractérise le continent.

Depuis 2000, les pays d'Afrique ont réalisé des progrès considérables au regard des engagements souscrits en matière de gouvernance politique et économique et de mobilisation des ressources intérieures, ainsi que sur le front de l'amélioration des différents aspects du développement humain.

Avec 3.9% en 2014, la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique devrait rebondir à 4.5% en 2015 et 5% en 2016. Les entrées de capitaux privés en Afrique ont presque doublé entre 2005-14, et l'on estime que les transferts de fonds internationaux, multipliés par six depuis 2000, ont atteint 67 milliards USD en 2014. Le montant total des recettes publiques, hors dons, a augmenté de 71% sur 2000-14. Le renforcement de l'intégration régionale étaye ces progrès, et le continent opère progressivement une transformation structurelle. Les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services jouent un rôle plus important qu'auparavant, tandis que l'industrialisation, conjuguée à des politiques commerciales efficaces et réglementées, pourrait contribuer à une croissance inclusive et, par conséquent, à la transformation structurelle des économies africaines. Par ailleurs, l'Afrique progresse nettement dans la réalisation des OMD, malgré une situation initiale défavorable et des disparités régionales. L'Afrique a en outre progressé au niveau de la conduite d'élections libres, justes et transparentes, ainsi que de la participation et la représentation des femmes en politique.

Toutefois, l'Afrique fait encore face à des défis majeurs. La baisse de la contribution de la production manufacturière au PIB et les goulets d'étranglement infrastructurels nuisent à la compétitivité industrielle de l'Afrique et freinent toujours considérablement la croissance. En effet, avec deux Africains sur trois n'ayant pas accès à l'électricité, il est nécessaire de remédier sans délai à la crise énergétique que subit la région. Le continent peine à s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales perfectionnées, et l'intégration économique régionale prend du retard.

Si l'augmentation de l'investissement direct étranger et des sources de financement innovantes ouvrent de nouvelles opportunités, l'accès aux marchés de capitaux nécessite une plus grande prudence macroéconomique. Les flux financiers illicites, estimés à 50 milliards USD par an, restent un sujet de préoccupation majeur. Le chômage massif, qui touche plus particulièrement les jeunes, contribue à faire perdurer les inégalités et la pauvreté. L'accès à l'enseignement primaire et aux services de santé s'améliore, mais l'Afrique continue de pâtir de disparités hommes-femmes et régionales significatives. L'Afrique est encore loin d'atteindre la cible de l'ODD relatif à la faim. C'est également le continent qui présente les taux de mortalité maternelle et juvénile les plus élevés. La vulnérabilité face au changement climatique constitue une menace grandissante pour le développement à long terme du continent et ses principaux secteurs productifs. Il reste beaucoup à faire pour obtenir une croissance durable et de qualité, dynamiser l'emploi, remédier aux insuffisances infrastructurelles, stimuler le potentiel des femmes, offrir de meilleures perspectives aux jeunes et accélérer les progrès au regard des principaux OMD, notamment concernant l'amélioration de l'accès à une eau propre et à des services d'assainissement ou la réduction de la mortalité maternelle et juvénile. En outre, les engagements d'aide préalablement souscrits par les partenaires au développement ne sont pas encore tous tenus. Les données préliminaires de 2014 concernant l'aide publique au développement (APD) indiquent que l'aide bilatérale au continent était de 28 milliards USD, une diminution de 5% en termes réels pour 2013. L'aide restant un pilier essentiel de la réalisation des objectifs pour l'après-2015, il convient de la réorienter de toute urgence vers les pays qui en ont le plus besoin.

Dans ce contexte, les aspirations et priorités de l'Agenda 2063 – en tant que vision commune et programme d'action visant à transformer l'Afrique au cours des 50 prochaines années – et son plan de mise en œuvre pour les dix premières années façonnent la vision stratégique à long terme de l'Afrique, reposant sur la croissance inclusive et le développement durable.

Compte tenu des défis que devra relever l'Afrique et des ambitions du continent, 2015 sera une année charnière. Le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement propose un cadre global de financement des Objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015, ainsi que le lancement de nouvelles initiatives, comprenant notamment un nouveau pacte social, un mécanisme de facilitation de la technologie et une instance mondiale dédiée aux infrastructures. Cependant, cet accord a fait

l'objet de plusieurs critiques, notamment concernant la création d'une instance fiscale mondiale au sein de laquelle tous les pays participeraient sur un pied d'égalité.

Les pays d'Afrique s'engagent résolument à finaliser un nouveau cadre de développement mondial à New York qui succédera aux OMD conformément à la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Pour pouvoir contribuer à la concrétisation des aspirations de l'Afrique en termes de développement, les délibérations actuelles sur les ODD devraient refléter un équilibre approprié entre résultats de développement et facteurs de développement, ciblant l'inclusion sociale et la transformation économique.

Enfin, lors de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en décembre 2015, les pays s'engageront très vraisemblablement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe des négociateurs africains pourrait induire des progrès décisifs dans les négociations sur le climat et contribuer à dégager un accord mondial sur le changement climatique. L'Afrique devra veiller, dans les négociations actuelles, à ce que la transition vers des énergies propres inclue également l'éradication de la pauvreté énergétique et la promotion de sociétés inclusives.

EXAMEN MUTUEL

de l'efficacité du développement en Afrique :
promesses & résultats

2015

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	6
PARTIE I : FICHES THÉMATIQUES	9
A. Croissance économique durable	
▪ 1. Industrie	10
▪ 2. Commerce et diversification	12
▪ 3. Agriculture.....	14
▪ 4. Infrastructures.....	16
▪ 5. Le secteur privé.....	18
▪ 6. Durabilité environnementale.....	20
▪ 7. Changement climatique.....	22
B. Investir dans l'humain	
▪ 8. Éducation	24
▪ 9. Santé	26
▪ 10. Sécurité alimentaire et nutrition	28
▪ 11. Égalité des sexes.....	30
C. Bonne gouvernance	
▪ 12. Gouvernance politique.....	32
▪ 13. Gouvernance économique.....	34
▪ 14. Paix et sécurité.....	36
D. Financement du développement	
▪ 15. Ressources publiques intérieures	38
▪ 16. Apports financiers privés	40
▪ 17. Aide au développement.....	42
▪ 18. Dette extérieure	44
▪ 19. Financement climatique	46



PARTIE II : ANNEXES.....49

Tableaux & graphiques 50

■ 1. Fiches sélectionnées de l'Examen mutuel

- Tableau 1.1. Part de l'Afrique dans les exportations manufacturées (en pourcentage des exportations de marchandises) par rapport aux autres régions en développement (2000-13)..... 50
- Tableau 1.2. Part des exportations de marchandises africaines dans le total des échanges mondiaux 50
- Tableau 1.3. Classement moyen des régions pour la facilité à réaliser des affaires en 2014..... 50
- Tableau 1.4. Tendances enregistrées pour quelques indicateurs de santé en Afrique (pour 1 000 naissances vivantes) 1990-2013..... 50
- Tableau 1.5. Nombre (millions) et prévalence (%) de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique, 1990-2014..... 51
- Tableau 1.6. Équilibre budgétaire moyen, 2009-15 (en % du PIB)..... 51
- Tableau 1.7. Aide-pays programmable ciblant l'Afrique (milliards USD, à prix constants)... 51

■ 2. Indicateurs macro-économiques clés

- Graphique 2.1. Croissance dans les régions émergentes et en développement, 2010-16..... 52
- Graphique 2.2. PIB réel (milliards USD, prix constants 2005)..... 52
- Graphique 2.3. Évolution des exportations de biens – Afrique et monde, 2008-14 (milliards USD)..... 52
- Tableau 2.1. Taux de croissance réels du PIB (%)..... 52
- Graphique 2.4. Prix à la consommation en Afrique 2002-16 (inflation médiane en %)..... 53
- Graphique 2.5. Équilibre budgétaire total, dons compris (% du PIB)..... 53
- Graphique 2.6. Prix des produits de base – janvier 2000 à mi-juillet 2015..... 53
- Tableau 2.2. Analyse de la viabilité de la dette..... 53

■ 3. Indicateurs du développement humain

- Graphique 3.1. Croissance démographique en Afrique, par classe d'âge (millions) 54
- Graphique 3.2. Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollars par jour (millions – PPA 2005)..... 54
- Graphique 3.3. Taux de chômage en Afrique (hors Afrique du Nord) – % de la population active par catégorie..... 54
- Tableau 3.1. Les Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2015 55

■ 4. Financement du développement

- Tableau 4.1. Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale)..... 56
- Graphique 4.1. Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale) 56
- Graphique 4.2. Transferts de fonds internationaux par sous-région, 2000-15..... 56
- Tableau 4.2. APD en faveur de l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions USD – prix constants 2013)..... 56

Encadrés

- Encadré 1. Du Forum pour le partenariat avec l'Afrique à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique..... 57
- Encadré 2. Moderniser la mesure de l'APD..... 58
- Encadré 3. L'investissement à impact positif en Afrique..... 59

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 60

SIGLES ET ACRONYMES 70

REMERCIEMENTS..... 73

RÉSUMÉ

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique (MRDE) est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la CEA et l'OCDE. Il fait suite à une demande initialement formulée en novembre 2002 par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, qui a par la suite confirmé que le MRDE était un outil important pour la mise en œuvre de l'obligation redditionnelle mutuelle à l'appui du développement de l'Afrique. Les ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'Afrique ont réaffirmé l'intérêt de cet exercice en mars 2012. Ce rapport a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été accompli par l'Afrique et ses partenaires afin d'honorer les engagements souscrits concernant le développement du continent, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir.

L'édition 2015 du rapport suit la même structure que les rapports précédents et s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investissement dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Dans la mesure du possible, le rapport 2015 adopte une vision de long terme en examinant les engagements et les progrès depuis 2000. Ses principales conclusions sont les suivantes :

Croissance économique durable

La croissance de l'Afrique reste globalement soutenue :

elle a progressé, passant de 3.7% en 2013 à 3.9% en 2014, et devrait atteindre 4.5% en 2015. La croissance dans les différentes sous-régions du continent reste solide, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest enregistrant des taux comparables. Les échanges ont connu une forte croissance depuis la crise financière, mais les exportations de marchandises ont reculé en 2013 pour tomber à 603 milliards USD sous l'effet de la baisse des cours des matières premières. Les marchés d'exportation de l'Afrique se diversifient : l'Europe et l'Amérique du Nord continuent d'absorber l'essentiel de ses exportations de marchandises, mais les pays en développement ont vu leur poids augmenter spectaculairement (de 28 à 49% entre 2005 et 2013). À la mi-2015, l'Afrique a pris deux mesures importantes visant à renforcer l'intégration régionale : la signature de l'Accord instituant la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC et le lancement des négociations pour la Zone de libre-échange continentale.

Des défis de taille subsistent : la croissance économique actuelle, bien que solide, ne suffit pas à soutenir la transformation structurelle des économies africaines. L'industrialisation a peu contribué à la récente croissance de l'Afrique, et la production manufacturière stagne.

Cette situation entrave le développement du secteur privé, en retard par rapport à d'autres régions, bien que le climat des affaires ne cesse de s'améliorer. La précarité des infrastructures freine les investissements et les échanges régionaux.

S'agissant des priorités essentielles, l'Afrique et ses partenaires internationaux devront passer à la vitesse supérieure concernant la transformation agricole et structurelle, poursuivre les efforts d'intégration régionale et éliminer les obstacles au commerce intrarégional, continuer d'améliorer les conditions offertes aux investisseurs locaux et étrangers, remédier aux insuffisances infrastructurelles, et veiller à ce que les négociations mondiales sur le changement climatique trouvent une issue fructueuse.

Investir dans l'humain

L'accélération des performances économiques depuis 2000 a permis des avancées remarquables vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le rapport 2014 sur les OMD confirme que globalement, les progrès enregistrés en Afrique vont dans la bonne direction, même s'ils varient d'une région à l'autre. Le taux de pauvreté et les inégalités de revenu continuent de reculer. La parité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et la présence des femmes au sein des parlements progressent. La mortalité maternelle et celle des enfants ont considérablement diminué. L'accès à une eau salubre s'améliore et l'incidence et la prévalence du paludisme reculent, de même que le nombre de décès qui y sont associés.

Toutefois, les résultats globaux au regard des OMD masquent d'amples disparités entre les sexes, les catégories de revenu et au niveau de la distance à parcourir pour avoir accès à un enseignement ou des services de santé de qualité, ainsi que des problèmes persistants de sécurité alimentaire induits par des investissements agricoles insuffisants et par l'instabilité climatique et régionale. Le rythme d'amélioration ne suffira pas pour atteindre les OMD relatifs à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, à la réduction de la mortalité maternelle et des enfants, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'assainissement.

S'agissant des priorités essentielles, les pays d'Afrique doivent accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des plus vulnérables, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des services, s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation et traiter les causes structurelles de l'insécurité alimentaire.

Bonne gouvernance

Des réalisations tangibles et une maturation substantielle

marquent l'évolution de la démocratie et de la bonne gouvernance

en Afrique. La norme est désormais que plusieurs partis soient représentés lors des élections, la gouvernance est assurée par des institutions bénéficiant d'une plus grande indépendance et les médias et la société civile ont de plus en plus de poids pour exiger que des comptes soient rendus. Entre 2014 et début 2015, dans huit pays, le pouvoir présidentiel a changé de mains dans un climat pacifique. Cependant, l'Afrique du Nord reste confrontée à des difficultés considérables, les conflits continuant de se propager aux pays voisins. L'Union africaine et d'autres organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en condamnant les actions anticonstitutionnelles et en appuyant des gouvernements démocratiques, avec le ferme soutien de la communauté internationale.

Des problèmes existent néanmoins : plusieurs pays sont encore le théâtre de conflits armés. Il reste beaucoup à faire pour assurer partout des élections libres et justes et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique, tels que ceux mesurant l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de reddition de comptes, l'état de droit et les libertés civiles.

L'UA et les organisations régionales devraient prendre des mesures fortes pour restaurer et maintenir la paix et la stabilité dans les régions touchées par des conflits. Elles devraient, parallèlement, continuer d'œuvrer en faveur d'élections libres et justes, de plus amples progrès dans la gouvernance politique et d'une tolérance zéro à l'égard des prises de pouvoir anticonstitutionnelles. La communauté internationale dans son ensemble doit soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans tous ces domaines.

Financement du développement

Les recettes intérieures sont de loin la principale source de financement du développement. L'Afrique a enregistré un fort accroissement de ses recettes fiscales : le montant total des recettes publiques, hors dons, a augmenté d'environ 70.9% sur 2000-14, pour atteindre le chiffre sans précédent de 583 milliards USD en 2012, avant de reculer durant ces deux dernières années en raison de la faiblesse des cours des produits de base. On note une nette diminution du nombre de pays dont les recettes publiques intérieures représentent moins de 15% du PIB. D'après le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, les flux de ce type sont estimés, à eux seuls, à 50 milliards USD par an.

Les entrées de capitaux privés en Afrique ont presque doublé entre 2005 et 2014, l'investissement direct étranger constituant la majeure partie de ces apports. Multipliés par six depuis 2000, les envois de fonds des travailleurs expatriés auraient atteint 67 milliards USD en 2014, ce qui en fait la deuxième source d'entrées de ressources extérieures pour les pays en développement, juste après l'IDE.

Alors que s'est tenue, cette année, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, **les apports d'APD à l'Afrique suivent une trajectoire préoccupante.** D'après les données préliminaires du CAD, l'Afrique a reçu 28 milliards USD d'APD bilatérale, soit une baisse de 5% en termes réels par rapport à 2013. Hors allègement de la dette, la baisse ressort à près de 2%. Les progrès réalisés au regard des engagements pris à Paris et Accra sur l'efficacité de l'aide sont lents.

Le fardeau de la dette extérieure des pays africains a nettement diminué grâce à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Toutefois, la composition de la dette évolue. Depuis 2008, le stock total de dette extérieure de l'Afrique a augmenté de 67.3%, l'essentiel de cette accumulation étant due à des créanciers privés, notamment des détenteurs d'obligations ; or, ces dernières sont assorties d'échéances plus courtes et de taux d'intérêt plus élevés. Cette situation a induit de nouveaux risques et conduit à la mise en place de systèmes de gestion de la dette plus complexes et plus délicats à piloter.

L'accès aux financements climatiques reste un défi de taille pour l'Afrique. Les niveaux actuels de financement sont très insuffisants pour satisfaire les besoins d'adaptation du continent, estimés entre sept et 15 milliards USD par an d'ici 2020. Les financements à mise en œuvre rapide destinés aux pays en développement ont totalisé 35 milliards USD. Toutefois, les efforts visant à assurer un financement adéquat et continu et à rationaliser et simplifier les mécanismes de financement appellent une action concertée, et l'accès de l'Afrique au marché du carbone, même s'il progresse, reste minime.

Au nombre des priorités essentielles figure la poursuite de l'action des gouvernements et de leurs partenaires visant à renforcer l'administration fiscale et à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Les partenaires au développement doivent inverser la tendance au recul de l'APD apportée à l'Afrique ; ils doivent aussi mettre à profit les objectifs pour l'après-2015 afin de réorienter l'APD vers les pays qui en ont le plus besoin. Il leur faut en outre concrétiser les engagements souscrits à Busan concernant l'appropriation, l'alignement, la transparence et la prévisibilité, et l'utilisation des systèmes nationaux. L'Afrique et ses partenaires devront suivre de près la situation de la dette du continent.



PARTIE I

FICHES THÉMATIQUES

A. Croissance économique durable

1. Industrie
2. Commerce et diversification
3. Agriculture
4. Infrastructures
5. Le secteur privé
6. Durabilité environnementale
7. Changement climatique

B. Investir dans l'humain

8. Éducation
9. Santé
10. Sécurité alimentaire et nutrition
11. Égalité des sexes

C. Bonne gouvernance

12. Gouvernance politique
13. Gouvernance économique
14. Paix et sécurité

D. Financement du développement

15. Ressources publiques intérieures
16. Apports financiers privés
17. Aide au développement
18. Dette extérieure
19. Financement climatique

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont engagés à adopter des réformes économiques, juridiques et institutionnelles afin d'améliorer le climat des affaires et de soutenir la croissance industrielle, comprenant notamment, l'adoption en 2008 du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), lequel prévoit des actions et mesures spécifiques destinées à encourager le développement industriel de l'Afrique. La Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI) a par la suite adopté une stratégie de mise en œuvre de l'AIDA, dont les résultats ont toutefois été limités. En 2013, les ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'UA et la CEA ont appelé à poursuivre une stratégie d'industrialisation axée sur les produits de base et dirigée par des politiques industrielles stratégiques. Ils ont recommandé des interventions stratégiques visant à intégrer les entreprises locales dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et régionales, à renforcer les compétences et capacités technologiques locales, à éliminer les goulets d'étranglement imputables aux infrastructures, à améliorer l'exécution des politiques publiques grâce à une meilleure coordination entre les administrations, et à soutenir l'investissement et le commerce au sein du continent.

Les **partenaires au développement** ont appuyé l'industrialisation et la transformation structurelle dans des secteurs variés : commerce (Fiche 2), infrastructures (Fiche 4), développement du secteur privé (Fiches 5 et 16) et agriculture (Fiche 3). Les objectifs principaux de la Stratégie commune Afrique-UE, établie en 2007 et dont la feuille de route 2014-2017 a été présentée récemment, sont de stimuler la croissance économique et ainsi de réduire la pauvreté, favoriser la croissance industrielle et la production de valeur ajoutée à partir des matières premières, créer des emplois décents et mobiliser le potentiel entrepreneurial des individus, en particulier des jeunes et des femmes, et ce de manière durable. Cela implique d'apporter un soutien à l'essor du secteur privé, aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'au processus d'intégration du continent, notamment par le développement accéléré des infrastructures, de l'énergie, de l'industrialisation et des investissements.

Ce qui a été fait

Afrique : Ces 15 dernières années, l'Afrique a déployé diverses initiatives dans le droit fil de ces engagements, notamment l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A) et l'Infrastructure de qualité panafricaine (PAQI), qui établit des règles communes sur la normalisation et l'assurance qualité dans l'industrie manufacturière. D'autres entreprises majeures ont été lancées, telles que le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) de l'UA ou la Vision

du régime minier de l'Afrique (AMV). Au niveau infrarégional, les communautés économiques régionales (CER) ont mis au point des stratégies de développement industriel. Celui-ci est l'un des piliers de l'Accord instituant la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (ZLE tripartite), signé en juin 2015. Au niveau des pays, plusieurs États africains ont mis en avant, dans leur stratégie de développement, l'importance d'une transformation structurelle favorisant la production manufacturière et les industries agro-alimentaires sur le moyen à long terme. L'Afrique attire de plus en plus d'investissements, y compris du capital-investissement, des investissements étrangers et des apports financiers de la diaspora (Fiche 16), et les pays améliorent leur capacité à mobiliser des ressources intérieures à des fins d'industrialisation (Fiche 15).

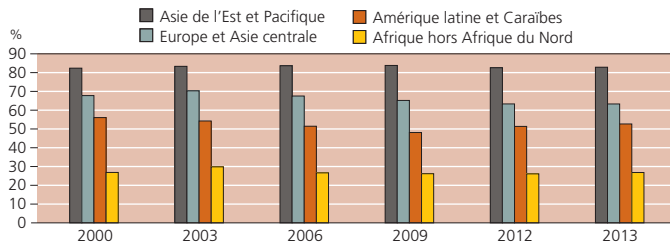
Partenaires au développement : L'APD en faveur de l'industrie en Afrique (hors construction et exploitation minière) a presque doublé en termes réels sur la période 2002-13, pour atteindre 768 millions USD en 2013, provenant pour moitié de donateurs bilatéraux, et pour moitié d'organismes multilatéraux. L'UE contribue à la mise en œuvre de l'AIDA à travers son soutien à la Commission de l'UA en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre de la Stratégie commune Afrique-UE. L'ONUDI a participé au déploiement de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique ainsi que de la Facilité d'appui à cette initiative, et a accompli des avancées significatives dans l'élaboration de différents programmes dans le cadre de l'ID3A et du PMPA.

Les résultats

L'économie de l'Afrique a connu une croissance annuelle moyenne de 5% depuis 2000 (3.9% en 2014). Cette croissance est étayée par la consommation privée et par la formation brute de capital fixe, confortées par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion macroéconomique, la poursuite de l'urbanisation, l'essor de la classe moyenne qui tire la demande globale, une diversification des courants d'échanges et d'investissement avec des économies émergentes et l'intensification de l'intégration et des partenariats commerciaux régionaux. En Afrique, la proportion de la main-d'œuvre agricole recule, tandis que l'emploi dans des activités à plus forte productivité comme les services, augmente. Cependant, la part de la croissance due à l'industrialisation est faible, ce qui compromet le développement à long terme de l'Afrique. L'industrialisation pourrait créer un grand nombre d'emplois de qualité, accroître les revenus et réduire les inégalités ; elle incite à employer les ressources dans des activités à plus forte valeur ajoutée, à créer des chaînes de valeur locales et ainsi, à améliorer la compétitivité sur les marchés mondiaux, autant d'éléments essentiels à une croissance durable et partagée.

Des engagements forts à l'échelle des pays et du continent pour transformer et industrialiser les économies africaines. Toutefois, jusqu'ici, l'industrialisation n'a guère contribué à la récente croissance de l'Afrique, et la production manufacturière continue de stagner. Davantage d'efforts sont nécessaires pour favoriser l'industrialisation du continent.

Part de l'Afrique dans les exportations manufacturées (en pourcentage des exportations de marchandises) par rapport aux autres régions en développement (2000-13)



Note : cf. Tableau 1.1 dans la Partie II – Annexes.

Source : Données issues des Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (calculs de la CEA sur la base des derniers IDM disponibles, consulté en avril 2015).

Ces dix dernières années, la composition sectorielle moyenne du PIB en Afrique n'a guère évolué. La part de l'industrie (construction et exploitation minière comprises) est restée quasi constante, autour de 27% de la valeur ajoutée sur 2003-13, et la contribution de l'industrie manufacturière a en réalité diminué, passant de 11% à 9% de la valeur ajoutée du secteur secondaire sur 2000-13. Actuellement, la production manufacturière contribue au PIB de l'Afrique (hors Afrique du Nord) à hauteur de seulement 8% environ, contre près de 11% dans les années 80. La part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) mondiale est restée stable (seulement 1.5% en 2013) sur la dernière décennie. Les pays d'Afrique restent tributaires des exportations de produits de base (77% des exportations de l'Afrique sur 2000-13) et de la production manufacturière s'appuyant sur la transformation de ressources naturelles (49% des exportations manufacturières de la région en 2009). Entre 2000 et 2013, le pourcentage des exportations africaines dans le total mondial est passé de 2.4% à 3.2%, évolution cohérente avec la part de l'Afrique dans le PIB mondial, mais la part des exportations manufacturières de l'Afrique dans le total mondial a stagné, avoisinant les 0.7%-0.8%. Cependant, une bonne partie de l'emploi et de la valeur ajoutée manufacturiers intervient dans le secteur informel et n'est donc pas comptabilisée. En outre, dans certains pays, le recul du secteur manufacturier est compensé par des hausses dans les services à forte productivité, lesquels constitue un autre canal pour la transformation économique et la création d'emplois. Actuellement, la part des CVM qui revient à l'Afrique est en expansion, bien que restant limitée et se concentrant sur des activités à faible valeur. La part de l'Afrique dans les échanges, en valeur ajoutée, est passée de 1.4% à 2.2% sur 1995-2011. Malgré ces données décourageantes sur le secteur industriel formel, l'Afrique bénéficie d'un ensemble de tendances positives pour son prochain décollage industriel : progrès dans l'éducation, augmentation de l'investissement direct étranger (IDE) et des sources de financement

novatrices, hausse des investissements infrastructurels et diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC), possible dividende démographique (subordonné à l'occupation par les jeunes d'un emploi rémunéré), classe moyenne émergente, regain de l'attention que les pouvoirs publics portent aux politiques industrielles, stabilité macroéconomique et amélioration des services créent une conjonction prometteuse pour la transformation économique du continent. L'Afrique lance des initiatives décisives pour une intégration régionale plus poussée – essentiellement la promotion de Zone de libre-échange continentale (ZLEC – Fiche 2). Déployées avec efficacité, elles stimuleront les échanges internes de l'Afrique, plus riches en produits manufacturés et intermédiaires et propices à l'activité industrielle sur le continent, réduisant la dépendance vis-à-vis des facteurs de production importés et créant des chaînes de valeur régionales.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Remédier à l'inadéquation des infrastructures matérielles et de service en Afrique, et renforcer la production d'énergie et les réseaux de transport afin d'améliorer la compétitivité industrielle ;
- Encourager les chaînes de valeur régionales grâce à une intégration régionale plus poussée à même d'améliorer la participation de l'Afrique dans les CVM au-delà de la fourniture de produits de base, ainsi que sa capacité à exporter des biens à plus forte valeur ajoutée ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'AIDA et des politiques commerciales régionales susceptibles d'étayer l'industrialisation, comme la ZLEC ; et
- Améliorer les interactions entre l'IDE et l'économie locale en termes de compétences, de technologie et de transferts de productivité.

Partenaires au développement

- Maintenir un soutien financier accru pour aider à renforcer les compétences et à améliorer l'efficacité des décideurs politiques et des institutions qui peuvent conduire la transformation économique de l'Afrique ;
- Fournir une aide technique et des conseils aux gouvernements africains pour la mise en œuvre de leurs politiques d'industrialisation ; et
- Aider l'Afrique dans ses efforts pour améliorer le climat d'affaires du continent et procurer des sources d'investissement durable grâce à des instruments d'investissement novateurs.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** continuent de souligner l'importance des échanges commerciaux, avec trois séries d'engagements :

a) réduire la rigidité de l'offre, améliorer la compétitivité, diversifier l'économie et renforcer les capacités productives et commerciales ;
 b) réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ; et
 c) renforcer l'intégration régionale. Pour ce dernier point, deux mesures importantes ont été prises à la mi-2015 : la signature de l'Accord instituant la zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (ZLE tripartite) et le lancement des négociations pour la zone de libre-échange continentale (ZLEC).

Les **partenaires au développement** ont réaffirmé leurs engagements de : a) maintenir les flux de financement du commerce, préserver l'ouverture des marchés, démanteler toute nouvelle mesure protectionniste ; b) parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha ; et c) soutenir le développement des capacités commerciales, notamment en réitérant les engagements d'aide pour le commerce. En 2014, l'UE s'est engagée à continuer de travailler sur les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Afrique. Par ailleurs, la Loi des États-Unis sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) a été prorogée de dix ans.

Ce qui a été fait

Les **gouvernements africains** cherchent à remédier aux problèmes d'offre et de compétitivité au moyen d'initiatives nationales et régionales visant à renforcer le développement des capacités de production. Les cadres continentaux à cet égard sont le Programme de développement des infrastructures en Afrique (Fiche 4), le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (Fiche 3), l'Initiative pour le développement de l'agro-business et des agro-industries en Afrique, et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (Fiche 1). En décembre 2014, l'UA a signé un accord de programmation conjointe avec quatre partenaires, établissant un cadre pour un dialogue coordonné et un soutien aux priorités commerciales et douanières de l'UA. Les **obstacles tarifaires** ont nettement régressé, mais demeurent considérables. Les droits de douane à l'importation pondérés des échanges effectivement appliqués ont été ramenés de 16,8% à 6,7% entre 2000-13. **Intégration régionale** : L'adoption du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain en 2012 et l'accélération de la mise en place de la ZLEC ont renforcé la dynamique de l'intégration régionale. Le lancement des négociations sur la ZLEC et la création, en juin 2015, de la ZLE tripartite, marché intégré de 26 pays représentant en 2014, 58% du PIB de l'Afrique, sont à saluer. **Facilitation des échanges** : Les pays africains accordent une attention particulière à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation

des échanges de décembre 2013. Conscients des défis que posent les coûts anormalement élevés liés aux échanges, certains pays ont déjà établi une base solide pour appliquer cet accord. D'autres, en revanche, ont souligné les difficultés associées à la consolidation des procédures nationales nécessaires pour pouvoir accepter cet accord, ainsi qu'à la concrétisation des engagements de facilitation des échanges, notamment en termes de développement des capacités, de mobilisation des ressources et de coordination des politiques publiques.

Partenaires au développement : L'OMC dénombre 93 nouvelles mesures restreignant les échanges introduites par des pays du G20 entre mai et octobre 2014, s'ajoutant aux restrictions instaurées depuis le début de la crise mondiale, toujours en vigueur pour la plupart. En outre, de nouvelles mesures de « protectionnisme déguisé », en particulier des exigences de contenu local, ont un effet délétère. Globalement, les mesures de restriction des échanges introduites depuis octobre 2008, à l'exclusion de celles qui ont été retirées depuis, touchent environ 4,1% des échanges mondiaux de marchandises (5,3% des échanges des économies du G20). **Doha et traitement préférentiel** : Le paquet de Bali de décembre 2013 comportait l'Accord sur la facilitation des échanges, ainsi que des décisions sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié. Toutefois, d'autres pans du paquet se caractérisent par des formulations non contraignantes, comme dans le cas de l'Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC), des règles d'origine préférentielles, des subventions aux exportations agricoles et des questions relatives au coton. Plus largement, les avancées sur différents aspects des négociations de Doha restent vagues, surtout concernant l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services. Cette situation de blocage a poussé certains pays à chercher à établir d'autres accords, notamment via des « méga-accords commerciaux régionaux ». Ceux-ci placent l'Afrique face à des défis susceptibles d'induire une érosion des préférences, une réorientation des échanges et investissements et une situation où les règles et normes appliquées à une part significative des échanges mondiaux pourraient être définies sans la participation des pays africains. Certains progrès sur l'accès en FDSC ont été accomplis sur une base unilatérale, plusieurs économies émergentes adoptant des dispositifs préférentiels unilatéraux. S'agissant des accords préférentiels bilatéraux, les négociations d'APE ont été conclues en 2014 avec la CEDEAO (plus la Mauritanie), la CAE et la SADC. Bien que les APE puissent réduire les distorsions commerciales et améliorer l'accès des pays d'Afrique à des biens d'équipement et biens intermédiaires importés, ils soulèvent diverses inquiétudes. Premièrement, étant donné les relations commerciales et structures tarifaires existantes, l'ouverture par les pays africains de leur économie leur rapporterait peu en termes d'exportations. Deuxièmement, sauf poursuite de la libéralisation dans les CER africaines, les produits venant de l'UE peuvent supporter

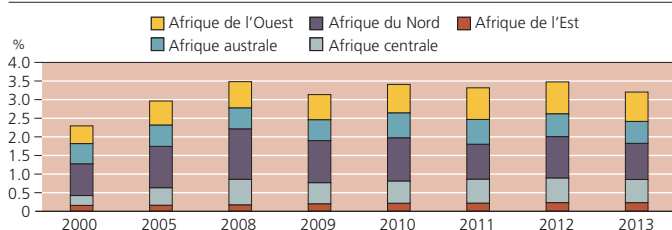
Les échanges intra-africains demeurent faibles mais s'améliorent dans certaines régions. Davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire les obstacles au commerce, la rigidité de l'offre et la montée du protectionnisme.

des droits de douane inférieurs à ceux appliqués à des produits africains analogues provenant d'autres CER. Troisièmement, les divergences entre les configurations d'APE et les CER pourraient entraver l'intégration régionale de l'Afrique. D'autre part, la prorogation de l'AGOA promet une meilleure utilisation de l'accès préférentiel au marché des États-Unis. **Aide pour le commerce en Afrique** : En termes réels, les engagements vis-à-vis de l'Afrique ont atteint 19.3 milliards USD en 2013, contre 7.9 milliards USD de moyenne annuelle sur 2002-05.

Les résultats

Structure des échanges : Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté, passant de 147.9 à 521.4 milliards USD entre 2000-10. Après une baisse en 2009, les exportations africaines ont rebondi pour atteindre 639.8 milliards USD en 2012, avant de redescendre à 602.5 milliards USD en 2013 (3.3% des exportations mondiales). Les exportations africaines ne se sont pas diversifiées : la part des combustibles et des produits issus des ressources naturelles, essentiellement non transformés, dans le total des exportations de marchandises a augmenté, avoisinant les trois quarts en 2013.

Part des exportations de marchandises africaines dans le total des échanges mondiaux



Note : cf. Tableau 1.2 dans la Partie II – Annexes.

Source : CNUCED (2014), Manuel de statistiques de la CNUCED 2014, Nations Unies, New York et Genève.

Avec la chute des cours des matières premières ces deux dernières années, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a connu une détérioration des termes de l'échange estimée à 18.3% en 2014. C'était également la seule région à enregistrer un recul de ses exportations (2.4%) en 2013. Toutefois, les marchés d'exportation de l'Afrique se sont diversifiés : l'Europe et l'Amérique du Nord continuent d'absorber l'essentiel des exportations de marchandises, mais les pays en développement ont vu leur poids augmenter substantiellement (de 28 à 49% entre 2005-13). La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Afrique, absorbant 27% des exportations du continent (hors Afrique du Nord) en 2013. **Échanges intrarégionaux** : De plus en plus d'entreprises africaines sont intégrées dans des chaînes de valeur mondiales, quoique aux échelons inférieurs et échangeant surtout avec des partenaires extérieurs au continent. Les obstacles aux échanges

intra-africains semblent ainsi substantiels, représentant seulement 16.3% du total des échanges. Bien que peu volumineuses, les exportations intra-africaines ont progressé de 50% (de 40.9 à 61.4 milliards USD entre 2010-13). **Les échanges de services** s'intensifient : ils ont contribué au PIB à hauteur de 47% en moyenne entre 2003-12, concernant surtout les voyages et le transport. Les pays africains enregistrent déjà des réussites en matière d'exportation de services vers les pays voisins et au-delà. **Facilitation des échanges** : D'après le rapport *Doing Business* 2015, c'est en Afrique (hors Afrique du Nord) qu'a été engagé le plus grand nombre de réformes visant à abaisser le coût de la pratique des affaires. Néanmoins, le climat des affaires reste difficile dans de nombreux pays (Fiche 5). En outre, les progrès au niveau de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement sont plus lents en Afrique, dont 12 pays seulement se classent parmi les 100 affichant les meilleures performances suivant l'Indice de performance logistique, contre 15 pays en 2012.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Continuer de réduire la rigidité de l'offre et poursuivre la diversification économique pour renforcer les capacités de production et la compétitivité ;
- Continuer de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires, et d'estomper les frontières grâce à de nouvelles mesures de facilitation des échanges, telles que la simplification des pratiques douanières et des règles d'origine ; et
- Accélérer l'intégration économique régionale, mettre en œuvre l'Accord instituant la ZLE tripartite, conclure des accords de libre-échange (ALE) au sein d'autres CER et œuvrer à la mise en place de la ZLEC d'ici 2017.

Partenaires au développement

- Démanteler les mesures de restriction des échanges introduites depuis la crise et s'abstenir d'en instaurer de nouvelles ;
- Mener à bien les négociations en suspens sur les accords commerciaux bilatéraux préférentiels avec l'Afrique ; et
- Accroître l'appui au renforcement des capacités commerciales de l'Afrique.

Conjointement

- Appliquer les décisions prises à Bali en décembre 2013, et notamment ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, et œuvrer à une conclusion fructueuse et équilibrée du Programme de Doha pour le développement, bénéfique aux pays africains.

Les principaux engagements

Afrique : Par la Déclaration de Malabo en juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, les dirigeants africains ont réaffirmé leurs engagements à allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture, à maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%, à doubler les niveaux actuels de productivité agricole et à réduire de moitié les niveaux actuels de pertes post-récoltes d'ici à 2025. Ils se sont aussi engagés à tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles et à faire en sorte que, d'ici à 2025, 30% des fermiers, éleveurs et pêcheurs du continent puissent résister aux risques climatiques et météorologiques. Les dirigeants sont également convenus de recourir à un processus d'examen systématique des progrès réalisés en utilisant le cadre de résultats du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Partenaires au développement : L'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (IASA) adoptée en 2009 portait la promesse de mobiliser 22 milliards USD sur 2009-12 pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2012), les membres du G8 se sont engagés sur des réformes et des investissements spécifiques, visant à accélérer la mise en œuvre des stratégies nationales pour la sécurité alimentaire dans le cadre du PDDAA. À travers l'Approche plus globale de la sécurité alimentaire et du développement de la nutrition, établie en 2015, le G7 entend faire en sorte que 500 millions de personnes ne connaissent plus ni la faim ni la malnutrition d'ici à 2030, grâce à des interventions variées. Le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture (2011) comporte des mesures visant à améliorer la productivité et à limiter la volatilité des prix des denrées alimentaires, notamment par le lancement du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Le Cadre du G20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2014) a pour objectif de guider les futures actions du G20 en la matière, définissant les objectifs prioritaires, à savoir améliorer les revenus, multiplier les emplois de qualité et l'investissement responsable dans les systèmes alimentaires et renforcer durablement la productivité afin d'étendre l'offre alimentaire.

Ce qui a été fait

Afrique : La Commission de l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) élaborent un programme de travail qui permettra de concrétiser les engagements de Malabo. En décembre 2013, 39 pays ont signé un Pacte du PDDAA et 29 ont finalisé leur plan national d'investissement agricole.

L'agriculture reste relativement négligée dans les budgets nationaux. La part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture a progressé sur 2003-08, après le lancement du PDDAA, pour atteindre une moyenne annuelle de 7.7%, puis a reculé entre 2008 et 2013. Douze pays d'Afrique ont atteint ou dépassé la cible d'allocation budgétaire fixée à 10%, et 13 autres sont dans la fourchette des 5-10%. Lors du Sommet de l'UA de juin 2014, l'APCN a lancé l'Alliance africaine pour une agriculture intelligente face au climat, devant couvrir six millions de familles d'agriculteurs sur les sept années suivantes. Le Fonds fiduciaire de solidarité africain a été lancé en juin 2013 en vue d'améliorer la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent, ses 40 millions USD de financement provenant essentiellement de deux pays africains.

Partenaires au développement : L'APD destinée à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche a été portée à 3.57 milliards USD en 2013, contre 1.28 milliard USD en 2002 (prix constants de 2013). L'aide alimentaire d'urgence a progressé, passant de 641 millions USD à 2.05 milliards USD entre 2002-11, pour retomber à 1.37 milliard USD en 2013 (prix constants de 2013). **IASA :** Sur les 22.24 milliards USD finalement promis via l'IASA (dont 15.42 milliards USD étaient déjà planifiés), 93% avaient été versés en juillet 2015. **Nouvelle Alliance :** En 2013, le nombre de pays de la Nouvelle Alliance ayant élaboré un cadre de coopération est passé de trois à dix, portant le volume d'investissements planifiés de 3.5 milliards à huit milliards USD, provenant non plus de 45 mais de 180 entreprises. En 2014, 48 entreprises supplémentaires, pour la plupart africaines, ont signé des lettres d'intention vis-à-vis de la Nouvelle Alliance, si bien que les engagements d'investissement ont dépassé les dix milliards USD. Les investissements proposés devraient concerner trois millions de petits exploitants. Les partenaires au développement ont versé 2.1 milliards USD sur les engagements financiers pris au titre des cadres de coopération, soit 72% des intentions annoncées. Quant aux engagements pris par les États destinataires pour juin 2014, 25% étaient tenus, 70% en cours de réalisation et 6% n'avaient pas avancé. **Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA) :** Lancé en mai 2013 avec un financement initial de 23.8 millions USD, le FADA permet de soutenir efficacement l'élaboration d'une sélection de projets à même d'attirer des investissements dans six pays éligibles membres de la Nouvelle Alliance. En août 2014, le FADA avait accordé 12 subventions, pour un total de six millions USD, couvrant le développement de projets. Elles devraient générer jusqu'à 250 millions USD d'investissements privés et profiter à quelque 92 000 petits exploitants. **Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) :** En novembre 2014, les partenaires avaient versé 1.37 milliard USD (93% des engagements) aux guichets du secteur public et du secteur privé du GAFSP.

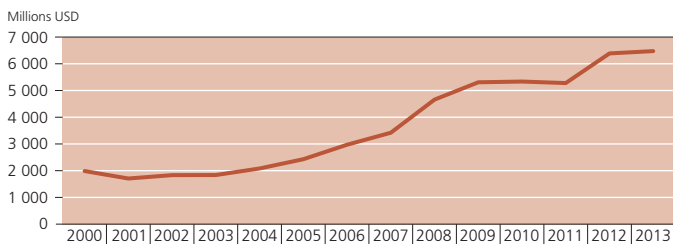
Les investissements demeurent insuffisants si bien que la croissance agricole reste inférieure à l'objectif du PDDAA, fixé à 6%. Des efforts supplémentaires sont nécessaires sur le plan de la productivité, des investissements et de la réforme de l'ensemble du système agro-alimentaire.

Sur 2010-14, 527 millions USD ont été accordés à 15 pays d'Afrique via le guichet public, et des projets du secteur privé dans plus de sept pays ont obtenu 110 millions USD de garanties et autres formes de soutien. **G20** : Le G20 a contribué à l'intégration de la gestion des risques agricoles dans les politiques agricoles visées par le PDDAA, en particulier grâce à l'association avec le NEPAD au sein de la plateforme pour la gestion des risques agricoles. Ce programme est soutenu par la Nouvelle Alliance ainsi que par l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) – Sahel et Afrique de l'Ouest, lancée en 2012. Suite à l'appel du G20 à Cannes, la CEDEAO a conduit le développement d'un projet pilote pour un système régional ciblé de réserves alimentaires humanitaires. D'autres mesures visant à opérationnaliser le projet ont été déployées en 2013-14. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour concrétiser un dispositif durable de réserve de céréales, qui contribuera à stabiliser les prix alimentaires.

Les résultats

Croissance : La croissance agricole a été plus faible que la croissance économique au cours de huit des dix années précédant 2013, et elle est restée nettement inférieure à l'objectif de 6% du PDDAA. La croissance moyenne de la production agricole du continent

L'APD pour l'Afrique destiné à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (millions USD, prix courants, engagements de tous les donateurs)



Note : Les chiffres présentés dans ce graphique correspondent aux secteurs suivants de l'APD : nutrition de base (12240) ; l'agriculture, la sylviculture et la pêche (311, 312, 313), les agro-industries (32161) ; les programmes de sécurité alimentaire (52010).

Source : OCDE, Secrétariat du CAD (<http://stats.oecd.org/qwids>, consulté le 15 septembre 2015).

sur 2003-11 était de 3.6%, en deçà de la moyenne de 4.7% enregistrée au cours des 20 années précédentes. Dix pays d'Afrique ont atteint ou dépassé la cible, et quatre ont obtenu une croissance comprise entre 5 et 6%. La croissance agricole s'explique davantage par la culture des terres et la mobilisation d'une main-d'œuvre peu qualifiée que par un accroissement des rendements dû à des approches plus intensives. **Productivité** : Si la production céréalière a augmenté, les rendements comptent parmi les plus faibles au monde, malgré une progression marginale : ils sont passés

de 1.1 t/ha sur 1995-2003 à 1.3 t/ha sur 2003-14, contre plus de 5 t/ha dans les pays à revenu élevé. Des investissements significatifs sont encore à réaliser pour améliorer les rendements et rendre le continent autosuffisant sur le plan alimentaire.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

Accélérer la mise en œuvre du PDDAA, et notamment :

- Poursuivre les réformes politiques, institutionnelles et budgétaires et renforcer les systèmes de soutien en vue de créer un cadre qui favorise l'investissement privé responsable ainsi que le commerce régional et intra-africain des produits et services agricoles ;
- Relever les niveaux d'investissement public visant à mettre en place et à renforcer l'innovation dans les technologies adaptatives pour l'agriculture, en se concentrant à la fois sur la production et la création de valeur, y compris dans l'irrigation, les infrastructures rurales et des corridors de transport, la recherche et le développement, ainsi que la diffusion, de façon à améliorer significativement la productivité agricole et les revenus tirés de l'exploitation agricole ;
- Promouvoir la diversification et le développement d'une chaîne de valeur plus équitable, et améliorer le fonctionnement des marchés agricoles, en se concentrant sur la production durable et l'accès aux intrants, notamment aux semences et engrais, aux informations sur les prix et au crédit ; et
- Intégrer la résilience et la gestion des risques dans les politiques agricoles et de développement, les stratégies et plans d'investissement.

Partenaires au développement

- Honorer les engagements restants en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, notamment réduire la volatilité des prix des denrées alimentaires, et élaborer un nouvel ensemble d'engagements ; et
- Investir dans les efforts déployés en Afrique pour la recherche et l'innovation, les technologies, le partage de connaissances, afin d'améliorer la productivité agricole.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** mettent depuis longtemps l'accent sur les infrastructures, s'engageant à renforcer les cadres de planification nationaux, à réformer et harmoniser les cadres de réglementation, à mobiliser davantage de ressources publiques et privées et à développer des programmes régionaux et continentaux. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) a été adopté par l'UA en 2012 afin de réduire le déficit d'infrastructures et de faciliter l'intégration continentale. Conçue pour conférer une visibilité politique aux grands projets régionaux et en accélérer le déploiement, l'Initiative présidentielle pour promouvoir l'infrastructure (PICI) lancée en 2011 porte des objectifs ambitieux : i) assurer l'accès à l'électricité à 35% de la population d'ici à 2020 ; ii) avoir divisé par deux en 2015 la proportion de la population rurale vivant à plus de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison ; et iii) avoir réduit de 75%, en 2015, la part de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement de base.

Les **partenaires au développement** se sont engagés à accroître leur soutien financier, à contribuer à mobiliser le secteur privé et à renforcer les capacités de préparation et de mise en œuvre de projets (Fiche 5). Ils ont également souscrit des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le pilier « Infrastructures » du Plan d'action pluriannuel de 2010 prévoit que le G20 s'engage à surmonter les obstacles à l'investissement, à se doter d'un portefeuille de projets, à renforcer les capacités et à faciliter la mobilisation de ressources. En 2014, le G20 a réaffirmé le renforcement de l'environnement en amont de l'investissement dans les infrastructures, la maximisation de l'efficacité des dispositifs de préparation des projets et la compréhension des risques et rendements associés aux investissements infrastructurels dans les pays à faible revenu (PFR) en tant que domaines prioritaires.

Ce qui a été fait

Afrique : Un mécanisme de mise en œuvre du PIDA a été créé sous le nom d'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (AIDIA). En juin 2014, les États ont adopté le Programme d'action de Dakar, qui vise à créer des synergies innovantes entre les secteurs public et privé et à les renforcer. La Banque africaine de développement (BAD) a annoncé le lancement d'Africa50, plateforme destinée à stimuler l'investissement dans les infrastructures avec un investissement initial proposé s'élevant à 500 millions USD pour le financement de projets et à 100 millions pour le développement de projets. Les CER ont également soutenu des initiatives transnationales, dont des pools d'électricité dans

toutes les sous-régions et les échanges transfrontaliers d'électricité en Afrique australe et de l'Ouest. Au nombre des actions concrètes figurent la signature d'un accord sur la modernisation du corridor Abidjan-Lagos avec la construction d'une autoroute à six voies, grâce à un fonds d'amorçage de 50 millions USD, un projet de train à grande vitesse desservant, depuis Mombassa, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le Soudan du Sud, ou le programme LAPSET, qui combine la construction d'autoroutes modernes, de voies de chemin de fer et d'un port de façon à relier le Kenya au Soudan du Sud et à l'Éthiopie, ainsi qu'une ligne de chemin de fer traversant le corridor Addis-Abeba Djibouti, achevée en juin 2015. Au niveau national, les budgets alloués aux infrastructures dans les plans de dépenses nationaux, quoique toujours insuffisants, ont augmenté de 8% sur la période 2011-13, les engagements budgétaires des 21 pays pour lesquels ces données sont disponibles se montant à 46 milliards USD. Des agences de réglementation ont été créées, mais leurs capacités d'exécution sont faibles. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'énergie afin de remédier aux pénuries d'électricité et de promouvoir les énergies renouvelables. Des efforts sont déployés dans le domaine des transports afin d'améliorer la logistique et l'organisation des échanges.

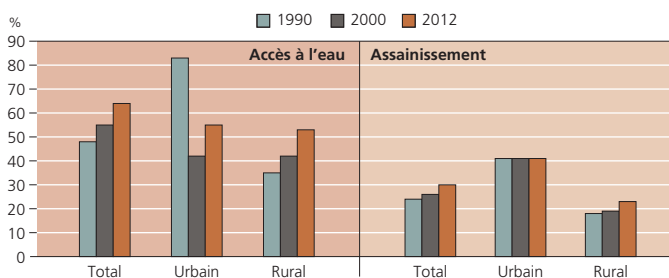
Partenaires au développement : L'APD destinée aux infrastructures africaines n'a cessé d'augmenter, passant de trois à 11.1 milliards USD entre 2002 et 2013. Près de 45% de ces apports ont été affectés aux transports, 30% à l'énergie et 24% à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Les engagements financiers des membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), qui ne sont pas tous comptabilisés dans l'APD, ont rebondi ces trois dernières années pour atteindre le chiffre record de 25.8 milliards USD. Les engagements pris par le secteur privé et les non-membres de l'ICA, dont la Chine et d'autres pays BRIC, sont ressortis à 52.9 milliards USD en 2013. Les engagements de participation du secteur privé aux infrastructures ont très peu évolué ces huit dernières années (environ 14 milliards USD par an, soit moins de 10% du total mondial). En 2012, on a observé une diversification, les télécommunications étant délaissées au profit de l'énergie et des transports, mais il n'y a pas eu d'investissements privés dans des projets d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées. La préparation adéquate des projets afin d'attirer la participation du secteur privé demeure une difficulté de taille. Le G20 a quant à lui tenu nombre des engagements pris dans le cadre de son Plan d'action pluriannuel. Les progrès restent toutefois lents dans plusieurs domaines : obstacles à l'investissement, transparence des marchés publics, intégration de procédures de sauvegarde financière, etc. Plus de 29 milliards USD d'engagements provenant de sources publiques et privées sont dédiés au soutien de l'initiative des États-Unis intitulée Power Africa.

Malgré certains progrès, la faiblesse des infrastructures reste un frein majeur au développement. Il faut poursuivre les efforts visant au partage d'expériences entre les secteurs, à une participation plus importante du secteur privé et à un engagement à haut niveau de la part des pays participant à des projets régionaux.

Les résultats

Malgré la hausse des investissements, les progrès sont limités (sauf dans le secteur des TIC et, pour certains pays, dans celui du transport routier). Le manque d'infrastructures demeure un frein important à la croissance et au progrès social. Les pays africains sont en retard par rapport aux autres pays en voie de développement (PED) concernant plusieurs indicateurs d'infrastructures de base, avec un écart particulièrement marqué pour la densité de routes revêtues ou la production et la distribution de l'électricité. Dans tous les domaines, l'accès est nettement plus bas en zone rurale qu'en zone urbaine.

Accès à l'eau et à l'assainissement (% de la population)



Source : OMS et UNICEF (2014), *Progress on Drinking Water and Sanitation*, mise à jour 2014.

Énergie : Malgré les efforts déployés, seuls 33% des Africains (hors Afrique du Nord) avaient accès à l'électricité en 2013, contre 23% en 2000. Près de 80% des personnes privées d'accès vivaient en zone rurale. Et si 145 millions de personnes à travers le monde ont été raccordées à l'électricité depuis 2000, le nombre d'Africains vivant sans électricité augmente. En raison de la petite taille et de l'inefficacité des réseaux électriques, ainsi que de l'utilisation de coûteuses centrales au fioul, le coût de production de l'électricité est exceptionnellement élevé en Afrique (3.5 fois plus qu'en Asie du Sud). Ces dernières années, 30 pays ont connu des crises énergétiques. Les investissements dans les énergies renouvelables ont remarquablement augmenté depuis quelques années. Dans le cadre de Power Africa, des transactions portant sur plus de 4 100 MW ont été clôturées, ce qui représente 41% de l'objectif initial, à savoir la production de 10 000 MW supplémentaires.

Transports : Seuls 34% des habitants des zones rurales se trouvent à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison, contre les deux tiers dans les autres régions en développement. Les coûts du transport sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions en développement, majorés par les fortes marges que pratiquent les transporteurs routiers, surtout en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et par le manque de liaisons intermodales.

Eau et assainissement : Bien que l'Afrique (hors Afrique du Nord) ait accompli des progrès impressionnants dans l'accès à une source d'eau améliorée (passant de 49 à 64% entre 1990 et 2012), 325 millions d'Africains n'y avaient toujours pas accès en 2012. S'agissant de l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents : seuls 30% de la population avaient accès à des installations d'assainissement améliorées en 2012, ce qui ne représente qu'une légère augmentation par rapport aux 24% recensés en 1990. La moitié du continent africain se heurte à des problèmes de stress hydrique ou de pénurie d'eau. **TIC** : La téléphonie mobile connaît un grand succès et s'est adaptée aux besoins locaux. Passé de 18% en 2006 à 69.3% en 2014, le taux d'abonnement reste inférieur à ceux observés dans certaines autres régions. Depuis 2012, tous les pays côtiers ont accès à au moins un câble sous-marin international, mais il reste quelques lacunes importantes au niveau des connexions avec les pays enclavés. Le pourcentage d'internautes dans la population serait passé de 3.3% en 2006 à 19% en 2014. D'après l'Indice de développement des TIC, l'Afrique enregistrait la moyenne régionale la plus faible en 2013, mais était aussi la région qui avait le moins progressé.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Intensifier les efforts en vue d'améliorer l'efficacité des infrastructures en place ;
- Accélérer l'opérationnalisation de l'AIDIA et continuer de soutenir la PICI et le Programme d'action de Dakar ; et
- Intensifier les efforts pour accéder à des sources diverses de financement des infrastructures, notamment aux marchés des capitaux nationaux et régionaux et aux marchés obligataires, et favoriser la coopération entre les secteurs public et privé.

Partenaires au développement

- Accroître le soutien financier ciblant le développement des infrastructures ;
- Mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau du G20, le Plan d'action des banques multilatérales de développement et les principales priorités énoncées dans les récentes déclarations du G20 ; et
- Utiliser l'APD pour mobiliser davantage d'investissements privés, grâce à l'utilisation de garanties et d'autres instruments d'atténuation des risques.

Les principaux engagements

Afrique : Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans l'Acte fondateur du NEPAD (2001), réaffirmée dans la Déclaration du Forum du secteur privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Depuis, les États ont fait une série de déclarations politiques, notamment au Sommet de l'UA de janvier 2015, soulignant le rôle crucial du secteur privé dans la création d'une croissance durable et inclusive, ainsi que de richesses et d'emplois, et appuyant la mise en place d'un climat des affaires propice à l'investissement, surtout pour les petites, moyennes et microentreprises (PMME). L'UA continue de promouvoir le rôle du secteur privé dans le développement à travers la création d'un Réseau d'affaires continental sur le financement des infrastructures, et la mise en place de partenariats public-privé (PPP) dans les secteurs d'infrastructure essentiels (Fiche 4).

Partenaires au développement : Au fil des ans, les pays du G20 et du G7/G8 ont pris des engagements visant à : a) soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à la conduite des affaires ; b) faciliter le financement à long terme par des investisseurs institutionnels, notamment via des PPP et c) encourager la concurrence, l'entrepreneuriat, l'innovation et l'investissement responsable, surtout pour les PME. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emplois un axe essentiel de son Plan d'action pluriannuel. Il a également demandé des études sur l'optimisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable dans les chaînes de valeur, l'encouragement des PPP et le soutien aux PME. En 2014, le G20 a approuvé son Plan d'action pour l'inclusion financière, qui s'attache à faciliter l'innovation dans le secteur privé, intégrant l'inclusion financière avec l'éducation financière et la protection des consommateurs, et multiplie les opportunités financières pour les PME.

Ce qui a été fait

Afrique : L'UA a récemment développé des programmes mettant en avant le rôle déterminant du secteur privé, tels que sa stratégie pour le développement du secteur privé 2015-19, comportant trois piliers : amélioration du climat des affaires, augmentation des capacités de production et rôle du secteur privé dans la croissance inclusive. Le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain vise pour sa part à renforcer le rôle du secteur privé dans la formulation des politiques commerciales. **Climat des affaires :** L'UA et les CER poursuivent l'harmonisation des systèmes de paiements en Afrique, avec notamment la création d'une bourse des valeurs panafricaine virtuelle et des initiatives régionales sur le droit des affaires, telles que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Le réseau panafricain pour l'investissement et l'annuaire

des principales entreprises africaines contribueront à améliorer le climat de l'investissement en Afrique par l'apport d'informations sur les opportunités d'investissement. **Capacités de production :** Les programmes actuels relatifs à l'agriculture (Fiche 3) et aux infrastructures (Fiche 4) ont été renforcés. Récemment, le 5^e Forum des affaires UE-Afrique et le 4^e Sommet UE-Afrique, ainsi que sa feuille de route structurant la coopération, ont insisté sur la participation du secteur privé et sur la promotion de l'intégration continentale et des échanges. **Inclusion et création d'emplois :** En décembre 2014, le 7^e Forum du secteur privé africain a mis en avant plusieurs initiatives, telles que la signature des protocoles d'accord avec la Société islamique pour le développement du secteur privé et la NEPAD Business Foundation. La Fondation Tony Elumelu a lancé une initiative panafricaine dotée de 100 millions USD, qui fournira un capital d'amorçage à 10 000 entrepreneurs africains sélectionnés, l'objectif étant de créer un million d'emplois.

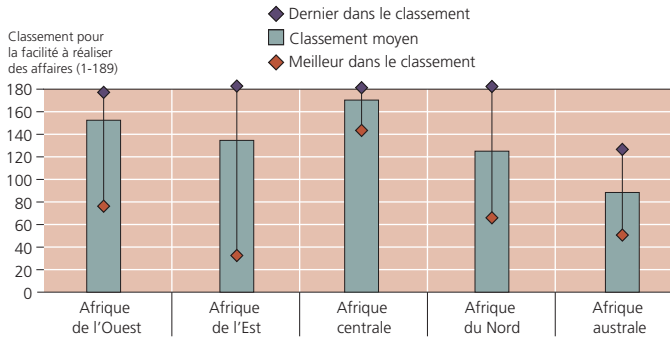
Partenaires au développement : L'APD destinée à soutenir les entreprises ainsi que les services bancaires et financiers en Afrique a fortement augmenté, passant de 563.82 millions USD en 2000 à 1.38 milliard en 2013 (prix constants de 2013). La Société financière internationale (SFI) est de loin le principal bailleur de fonds pour le secteur privé. Ses investissements en Afrique (hors Afrique du Nord) ont atteint 4.6 milliards USD en 2014 et ont permis de lever un milliard USD auprès d'autres investisseurs. Les investisseurs de la SFI ont consenti près de deux milliards USD de prêts à des PMME en Afrique (hors Afrique du Nord), pour un total de 8.5 milliards USD. La BAD a soutenu des réformes encourageant les investissements stratégiques dans des projets du secteur privé et des PPP, notamment à travers le fonds Africa50 dédié aux infrastructures et la plateforme de partenariat *Grow Africa*. La BAD a porté ses investissements dans des opérations du secteur privé de 1.3 milliard USD à 2.22 milliards USD entre 2012 et 2014. Le G20 s'est engagé à améliorer la transparence du secteur privé grâce à l'application des Principes adoptés par le G20 sur les bénéficiaires effectifs et à la validation de son plan de lutte contre la corruption 2015-16. Entre 2012 et 2014, l'OCDE a mené, via l'initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, sept examens des politiques de l'investissement, qui viennent compléter des examens analogues menés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) depuis 1999 sur 23 pays d'Afrique.

Les résultats

Environnement des affaires : Bien que le développement du secteur privé demeure freiné par un déficit persistant d'infrastructures et un environnement économique fragmenté, les récentes réformes ont simplifié la pratique des affaires en Afrique.

Les réformes visant à renforcer la stabilité macroéconomique et l'attrait des investissements ont nettement progressé. La transposition à grande échelle des meilleures pratiques dans les différentes sous-régions, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et l'amélioration de l'accès aux services financiers, notamment pour les PME, recèlent un potentiel considérable.

Classement moyen des régions pour la facilité à réaliser des affaires en 2014



Note : cf. Tableau 1.3 dans la Partie II – Annexes.

Sources : Banque mondiale (2015), *Doing Business 2015: Going Beyond Efficiency*, Washington D.C.

D'après le rapport *Doing Business 2015*, l'Afrique (hors Afrique du Nord) est le deuxième continent ayant le nombre d'économies déployant au moins une réforme de la réglementation des affaires (74%), 39 de ses 47 pays en ayant mis en place une ou plusieurs entre 2013-14. Sur les dix pays ayant adopté le plus grand nombre de réformes, la moitié sont en Afrique. Les réformes visaient à faciliter la création d'entreprises, ainsi que l'obtention de prêts et à renforcer la protection des investisseurs minoritaires. Ces améliorations se sont traduites par un essor des investissements intra-africains, d'où une hausse de la part des emplois créés par des projets internes à l'Afrique (de 6% à 10% entre 2009-14). La région reste à la traîne concernant d'autres réformes de la réglementation. La plupart des pays d'Afrique restent dans le bas du classement *Doing Business*, et des améliorations supplémentaires sont nécessaires. En effet, seuls dix pays africains figuraient parmi les 100 premiers du classement *Doing Business 2015*, dont seulement un parmi les 50 premiers et aucun parmi les 15 premiers. **Secteur financier** : Les marchés financiers se sont développés, mais leur petite taille compte parmi les problèmes auxquels les investisseurs restent confrontés. On considère toujours que la plupart des marchés du continent sont des marchés frontières, associés à des rendements élevés mais aussi à des risques importants, à une faible liquidité et à une pluralité de modèles de réglementation. Des initiatives telles que le Partenariat pour la finance au service de l'Afrique appuient le développement du secteur financier africain, lequel, avec un taux de pénétration de 30%, reste très insuffisamment développé. Le financement des entreprises s'est amélioré mais le secteur bancaire reste très concentré. Les coûts de financement demeurent élevés et le manque d'accès au crédit est un obstacle majeur à l'activité économique, en particulier pour les PME, lesquelles représentent

90% de l'ensemble des entreprises opérant en Afrique (hors Afrique du Nord). Seulement 20% des PME africaines disposent d'une ligne de crédit auprès d'un établissement financier. L'essentiel de l'activité économique relève du secteur informel, qui représente plus de la moitié du PIB et emploie plus de 80% de la population active. **Apports privés** : Si l'amélioration du climat des affaires dans certains pays a permis à l'Afrique d'attirer davantage d'investissements ces dix dernières années, sa part de l'IDE mondial, relativement faible, reflète les difficultés rencontrées. Pour renforcer la productivité du continent, combler son déficit avec d'autres régions et stimuler l'emploi ainsi que les apports de capitaux privés, il est impératif d'accélérer l'amélioration du climat des affaires.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Transposer à grande échelle les meilleures pratiques dans les différentes zones et initiatives régionales afin d'accélérer l'amélioration du climat des affaires et de créer des conditions propices à l'intensification des échanges intra-africains ;
- Accélérer l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur continentales et mondiales, accroître la productivité et encourager la participation du secteur privé ; et
- Améliorer l'accès aux financements à long terme, notamment par l'exploration de modèles de financement inédits et innovants qui privilégient la mobilisation de ressources locales, pour financer les infrastructures, l'énergie et le capital humain nécessaires à l'accélération de l'industrialisation.

Partenaires au développement

- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès aux financements, en particulier pour les PMME, et favoriser l'intégration régionale des marchés financiers et des capitaux africains en renforçant la capacité des banques africaines à accéder aux marchés internationaux ; et
- Augmenter l'APD ciblant les secteurs productifs et catalytiques, comme les infrastructures, les entreprises, les services bancaires et financiers, l'industrie, la politique commerciale et la mobilisation des ressources domestiques.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont engagés à Rio, en 1992, à intégrer les impératifs de durabilité environnementale dans le développement. En 2012, l'UA a appelé à l'élaboration d'une feuille de route sur la mise en œuvre effective des décisions adoptées à Rio+20. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est ensuite engagée à mettre en place des programmes phares régionaux, ainsi qu'à instaurer des mécanismes de coordination de l'aide destinée aux programmes d'économie verte. Ces engagements ont été renouvelés en mars 2015 dans la Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La CMAE a également lancé l'élaboration d'une stratégie africaine commune pour la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Les gouvernements africains ont adopté l'Agenda 2063, qui appelle à la revalorisation et à la protection de l'environnement. En juin 2014, l'UA a reconnu les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID).

Les **partenaires au développement** se sont engagés à soutenir les efforts des pays africains pour promouvoir la gestion durable des forêts et lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. En 2010, le CAD-OCDE a adopté une Déclaration d'orientation sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans la coopération pour le développement. En 2012, les pays développés se sont engagés à doubler leurs investissements à l'appui de la Convention sur la diversité biologique (CDB) d'ici 2015 à partir d'une base de référence calculée sur la période 2006-10, en donnant la priorité aux pays les moins avancés (PMA), aux PEID et aux économies en transition, ainsi qu'à mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les 20 objectifs d'Aichi associés.

Efforts conjoints : à Rio+20, les dirigeants sont convenus de :

- reconnaître l'économie verte comme instrument du développement durable et mettre en place les mesures qui s'imposent pour soutenir les pays ;
- promouvoir les synergies entre les différents accords multilatéraux existants sur l'environnement ;
- développer des ODD visant à promouvoir la prospérité, faire reculer la pauvreté et mettre en avant l'équité sociale et la protection de l'environnement ;
- promouvoir le progrès dans les domaines essentiels au développement durable de l'Afrique.

Ce qui a été fait

Les **gouvernements africains** ont mis au point des stratégies nationales prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles du développement durable.

Si certaines initiatives ont été traduites en actes, la mise en œuvre laisse toutefois à désirer et leur efficacité est limitée par l'inadéquation des ressources institutionnelles et le manque de ressources budgétaires des ministères de l'environnement. **CDB :** Quarante-huit pays ont mis au point (et trois autres sont en train d'élaborer) des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP), principaux instruments pour appliquer la Convention à l'échelon national. Cependant, 11 pays seulement ont révisé leurs NBSAP suite aux décisions prises lors de la Conférence de Nagoya, qui appelle à l'élaboration d'objectifs nationaux en matière de biodiversité et à leur intégration dans les stratégies et politiques de développement. Les cinquièmes rapports nationaux de 40 pays africains présentés en 2014-15 prévoient des progrès en faveur des objectifs d'Aichi. La plupart des pays africains se sont dotés de nouvelles lois sur la biodiversité et les deux tiers élaborent ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux : 39 pays ont lancé des plans de gestion qui couvrent au total 17% des forêts du continent ; 40 pays se sont dotés d'une politique de gestion forestière et 43 ont adopté des réglementations spécifiques. Treize pays africains ont élaboré des programmes pour la gestion durable des forêts dans le cadre du programme ONU-REDD ou d'autres initiatives. **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) :** La plupart des pays ont défini des programmes de lutte contre la désertification et certains ont commencé à les appliquer. Un programme d'action régionale a été mis au point et les initiatives régionales sont de plus en plus conformes aux orientations de la CNULD. L'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel a reçu 1.1 milliard USD de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour financer les 12 projets nationaux.

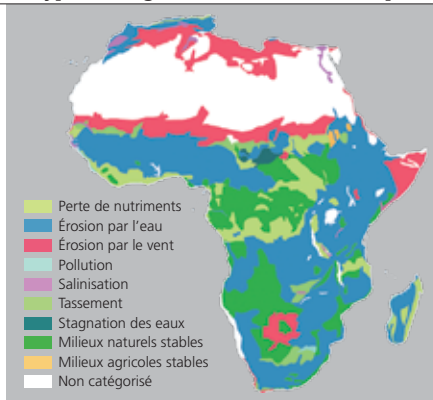
Partenaires au développement : L'APD axée sur l'environnement en Afrique est passée de six milliards USD à 8.4 milliards USD entre 2006-13, soit 20.6% du montant total de l'APD. Les engagements bilatéraux de financement du développement alloués à la biodiversité ont atteint 5.6 milliards USD en moyenne par an entre 2011 et 2013, dont 27% (1.5 milliard USD) pour l'Afrique. En 2013, la BAD a approuvé 265 millions USD de prêts dans le secteur environnemental et la Banque mondiale, 1.2 milliard USD pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en 2014. Depuis 1991, le FEM a soutenu plus de 900 projets en Afrique à hauteur de 876 millions USD pour la biodiversité et 217 millions USD pour la lutte contre la dégradation des terres. L'Initiative TerraAfrica, un partenariat NEPAD/BAD lancé en 2005, a permis de réunir plus de deux milliards USD pour développer la gestion durable des ressources en terre et en eau dans 24 pays. Quinze pays africains bénéficient d'une assistance technique pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de 40 projets s'élevant à 94 millions USD dans dix pays pour aider à inverser le taux de déforestation dans la région.

Les progrès accomplis pour atteindre les principaux objectifs environnementaux sont nuancés. Davantage d'efforts sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux et renforcer la part des actions à visée environnementale dans l'aide au développement.

Les résultats

La mise en œuvre insuffisante des politiques a freiné la progression, ce qui nuit aux perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté. Tous les pays d'Afrique sauf six figurent dans la moitié inférieure du classement de l'Indice de performance environnementale qui évalue 178 pays au regard d'objectifs de politique environnementale établis. De façon générale, l'Afrique a obtenu des résultats légèrement inférieurs à la moyenne mondiale durant la période 2000-12, bien que cette moyenne ait été dépassée dans dix des pays considérés. **Biodiversité** : Les données disponibles restent inégales mais semblent indiquer que des progrès ont été faits depuis 1990. La proportion d'aires terrestres protégées sur la totalité des terres est passée de 11.1% en 1990 à 14.6% en 2014, et 2.4% des aires marines et côtières sont déclarées protégées. Dix-neuf pays ont atteint l'objectif des 17% d'aires protégées minimum et dix celui des 10% d'aires marines protégées minimum.

Types de dégradation des sols en Afrique



Source : The Montpellier Panel (2014), *No Ordinary Matter: Conserving, Restoring and Enhancing Africa's Soils*, Agriculture for Impact, décembre 2014.

Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14% de la superficie forestière totale de l'Afrique, et leur étendue augmente de 0.7% par an. Ces efforts sont nettement insuffisants, l'Afrique étant le continent où le nombre d'espèces de la faune et de la flore menacées est le plus grand : 790 mammifères, 714 oiseaux, 1 739 poissons et 2 977 plantes supérieures. **Déforestation** : Au cours de la dernière décennie, les plans de gestion forestière ont couvert plus de quatre millions d'hectares supplémentaires chaque année. Toutefois, 1% seulement des domaines forestiers africains (67 500 km²) a atteint les objectifs de gestion responsable grâce à la certification du *Forest Stewardship Council*. Bien que 16.8% des forêts de la planète se trouve en Afrique, celles-ci ne représentent

que 3.6% du total mondial des superficies certifiées. La superficie boisée totale a diminué de 20% entre 1990-2012 et représente aujourd'hui 5.9 millions de km². Cette tendance perdure et, entre 2000-11, l'Afrique a connu le taux de déforestation annuel moyen le plus élevé de toutes les régions du monde. **Désertification** : Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou terres arides, concentrés dans le Sahel, la Corne de l'Afrique et le Kalahari. L'érosion des sols due au surpâturage, à des pratiques agricoles non durables et à l'exploitation illégale du bois, encore aggravée par le changement climatique, joue un rôle majeur dans la dégradation globale des terres, qui touche près des deux tiers de la population. **Économie verte** : Certains pays mettent en œuvre des stratégies d'économie verte en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la suppression des subventions dommageables pour l'environnement. Des centres ont été créés afin de développer certaines compétences et de soutenir l'accès aux nouvelles opportunités qu'offrent les emplois verts.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Accélérer la mise en œuvre des plans et stratégies existants relatifs à la biodiversité, aux forêts, à la désertification et à la croissance verte inclusive, en augmentant les ressources budgétaires consacrées à la protection environnementale ;
- Mettre en œuvre les programmes phares régionaux inspirés des décisions prises à Rio+20 et élaborer des indicateurs et autres outils destinés à évaluer la progression sur la voie d'une croissance plus verte ; et
- Accélérer l'intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement pour l'après-2015 dans les politiques internes ainsi que leur mise en œuvre dans le cadre d'initiatives et de plans de développement nationaux.

Partenaires au développement

- Réaffirmer la priorité accordée aux objectifs d'environnement dans l'aide au développement ;
- Intensifier le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et programmes de croissance et d'économie vertes, notamment la Grande muraille verte et des programmes phares régionaux en Afrique ; et
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes conformes aux objectifs environnementaux énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement pour l'après-2015.

Les principaux engagements

Les **dirigeants africains** ont pris plusieurs décisions et résolutions exhortant les États et les organismes régionaux à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de développement adoptées aux niveaux national et régional afin de lancer un partenariat africain pour l'économie verte. En juin 2014, ils ont adopté un Programme de travail de haut niveau sur l'action des changements climatiques en Afrique, qui identifie cinq grands domaines à traiter dans les plans de lutte contre les risques associés au changement climatique. En 2015, la CMAE a appelé à la définition d'un objectif mondial pour l'adaptation, prenant en considération les besoins d'adaptation et des coûts associés contenus dans l'accord à venir sur le climat de 2015 et le déploiement d'efforts d'atténuation plus ambitieux afin de maintenir la hausse des températures inférieure à 1.5°C.

Partenaires au développement : Dans le cadre du Protocole de Kyoto, 36 pays développés et économies en transition s'étaient engagés à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5.2% en moyenne au cours de la première période d'engagement prenant fin en 2012, l'année de référence retenue étant 1990. Hormis quatre pays, ils sont ensuite convenus en 2012 de réduire encore les GES de 20 à 30% d'ici 2020 à travers l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.

Conjointement : À Durban (2011), toutes les Parties à la CCNUCC sont convenues de trouver, avant la fin de 2015, un nouvel accord international sur le climat, qui sera mis en œuvre à compter de 2020 et visera à contenir le réchauffement moyen de la planète à moins de 2°C au-dessus du niveau préindustriel. Le Cadre de l'adaptation de Cancún a été créé en 2010 pour permettre aux PMA de répondre à leurs besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation. En 2013, les Parties ont mis sur pied le Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, chargé de traiter les effets des changements climatiques à long terme dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables. Les Parties se sont également engagées à lancer ou à accélérer les préparatifs pour leurs contributions prévues déterminées au niveau national, qui formeront la base du nouvel accord international sur le climat.

Ce qui a été fait

Les **dirigeants africains** ont adopté une position commune appelant à revoir à la hausse les ambitions de réduction des émissions à travers la Déclaration de Nairobi en 2013. Ils ont également souligné la nécessité d'intégrer le secteur agricole au processus mondial de négociations sur la lutte contre les effets du changement climatique et de son financement,

et plus particulièrement son potentiel en termes de séquestration du carbone. En juin 2014, l'UA a adopté le Programme de travail de haut niveau sur l'action des changements climatiques en Afrique, qui guidera l'UA, ses membres et les CER dans la lutte contre le changement climatique. La CEA, la Commission de l'UA et la BAD ont lancé le programme Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique) qui vise à encourager un développement résilient face aux effets du changement climatique grâce à un approfondissement des connaissances relatives au climat et à guider la transition vers un développement faible en carbone sur le continent. Dans les 26 pays membres de la COMESA, la CAE et la SADC, le Programme d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique appuie l'intensification des investissements dans une agriculture adaptée aux changements climatiques, notamment dans les pratiques de conservation ou la séquestration du carbone. Avec le soutien de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), quatre centres climatiques régionaux ont été modernisés de façon à produire des données et des services relatifs au climat pour étayer l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques. Au niveau des pays, 33 PMA africains ont élaboré, et sont en train de mettre en place, des Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) essentiellement axés sur les besoins les plus pressants en la matière. Quatre pays ont élaboré des Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et sont en attente d'un soutien pour les mettre en œuvre. Forts des enseignements tirés ces dix dernières années, dix pays ont soumis leur évaluation des besoins technologiques pour le changement climatique. Avec l'appui du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, 13 pays ont introduit des mesures pour se doter des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un mécanisme REDD+. La moitié des États africains ont entrepris d'évaluer leur potentiel national en matière de développement des énergies renouvelables, et certains se sont fixés des objectifs chiffrés pour la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

Partenaires au développement : Sur la période 1990-2012, les émissions totales de GES, hors émissions et absorptions découlant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie pour toutes les Parties figurant à l'Annexe I de la CCNUCC, ont diminué de 10.6%, l'essentiel de la baisse provenant des économies en transition. Dans les pays industriels non en transition, les émissions de GES ont augmenté de 1.9% sur la même période. Seulement 30 pays ont ratifié l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui n'entrera en vigueur que lorsque les trois quarts des Parties au Protocole auront procédé à la ratification.

Les projections relatives aux effets du changement climatique en Afrique sont de plus en plus alarmantes. Il est urgent d'intensifier la réduction des émissions et le soutien à l'adaptation apporté aux pays africains.

Les résultats

D'après l'OMM, 2014 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, et sur les 15 années les plus chaudes depuis que ces données sont consignées, le siècle actuel en compte 14. D'après l'Administration océanique et atmosphérique nationale des États-Unis (NOAA), les concentrations mensuelles moyennes mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), qui piège la chaleur, ont franchi la barre symbolique des 400 parties par million (ppm) en mars 2015 pour la première fois depuis que l'on mesure le CO₂ dans l'atmosphère. Une récente évaluation des 30 plans-climat nationaux soumis jusqu'à présent aux Nations Unies ainsi que d'autres engagements publiés par les États a fait apparaître que les engagements déjà pris pour infléchir les émissions de carbone pourraient ne pas suffire pour maintenir le réchauffement moyen de la planète en dessous de 2°C. Selon le rapport *World Energy Outlook 2014*, les émissions issues du secteur énergétique devraient augmenter de 20% d'ici 2040, de sorte qu'à long terme, le réchauffement de la planète dépassera les 2°C. Une actualisation des effets du changement climatique en Afrique témoigne de l'urgence d'agir immédiatement. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relève les risques principaux pour l'Afrique : aggravation des pressions exercées sur les ressources hydriques, baisse de la productivité des cultures et réduction des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et maladies à transmission vectorielle ou d'origine hydrique. Les défis pour l'Afrique en termes d'adaptation proviennent des effets suivants : i) l'incidence des vagues de chaleur extrême augmente ; ii) la superficie des terres arides et hyper-arides devrait encore augmenter ; iii) l'élévation du niveau de la mer le long des côtes africaines devrait être de 10% supérieure à la moyenne mondiale ; iv) les cultures devraient être réduites sur une grande partie du continent du fait du dépassement futur des températures optimales pour la production agricole et d'une réduction de la période de végétation ; et v) l'état de santé de la population s'en ressentira, car les taux de malnutrition, de retard de croissance des enfants, de maladies à transmission vectorielle (ex. : paludisme) ou d'origine hydrique (ex. : choléra) subiront l'influence des changements climatiques. Dans ce contexte, l'Afrique apparaît systématiquement comme le continent le plus vulnérable aux effets du changement climatique et le moins bien préparé à y faire face. Le *Climate Vulnerability Monitor* classe la majorité des pays africains parmi ceux présentant une vulnérabilité « aiguë » au changement climatique. Selon le *Global Adaptation Index* de l'université Notre Dame, sur les 20 pays pour lesquels le risque est le plus grand, 16 sont situés en Afrique (hors Afrique du Nord). Pour Standard & Poor's, le changement climatique est l'une des deux tendances majeures ayant une incidence sur la solvabilité des États, dans la plupart des cas négative, les pays pauvres étant les plus durement touchés.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Intégrer les vulnérabilités face au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe aux stratégies de développement, à la planification et à l'établissement du budget ;
- Promouvoir l'enrichissement des connaissances sur le climat et le développement des services et données dans ce domaine et en faciliter l'accès aux utilisateurs ;
- Partager les expériences d'adaptation entre les pays et les sous-régions, en coordination avec les CER ; et
- Améliorer les politiques et les réglementations pour attirer les financements en faveur du développement vert.

Partenaires au développement

- Aider davantage les pays africains à réduire leur vulnérabilité, à renforcer leur résilience et à développer des initiatives de croissance verte ;
- Favoriser la diffusion des connaissances sur le changement climatique et les investissements climatiques ; et
- Identifier les pistes potentielles de réduction des émissions dans le secteur agricole et élaborer les approches et outils nécessaires à leur mesure, à leur recensement et à leur valorisation au sein des mécanismes de financement climatique.

Conjointement

- Veiller à ce que soit adoptée en 2015 une décision concertée, appuyée par tous les pays, en particulier les pays industrialisés, juridiquement contraignante visant à réduire considérablement les émissions de GES après 2020.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont depuis longtemps engagés à renforcer l'accès à l'éducation, à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et à veiller à l'équité. L'introduction des OMD 2 et 3, visant à assurer l'éducation primaire pour tous et l'égalité des sexes, notamment via des cibles assorties de délais concernant les études primaires et la parité entre garçons et filles, a eu pour effet positif d'intensifier le soutien à l'éducation, mais a abouti à un déséquilibre entre les différents niveaux d'enseignement. Le Plan d'action pour la seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-15) propose une approche plus globale, intégrant les questions de genre, de formation des enseignants, d'enseignement supérieur ainsi que d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Cette approche a été réaffirmée dans l'Agenda 2063 et la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, soulignant tous deux le rôle essentiel de l'enseignement dans le développement socio-économique global et la transformation structurelle. Les gouvernements africains ont également adopté le Cadre d'action de Dakar à l'appui de l'Éducation pour tous (EPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés pour atteindre ses objectifs, en s'adossant à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée, rebaptisée Partenariat mondial pour l'éducation en 2011.

Les **partenaires au développement** se sont engagés à soutenir la réalisation des OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation, ainsi que des objectifs inscrits dans le Cadre d'action pour l'EPT. De plus, le G7/G8 a réitéré les engagements en faveur de l'EPT, et ses membres ont promis de remédier aux déficits de financement. Ils se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT, afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les PFR. Les sommets récents du G7/G8 et du G20 ont rappelé les liens fondamentaux qui existent entre le niveau d'instruction, le marché du travail et le développement, en insistant sur l'importance de la qualité des résultats en matière d'éducation, de l'équité dans l'accès à l'éducation et de l'alignement des politiques d'éducation sur les besoins du marché du travail.

Ce qui a été fait

L'**Afrique** a toujours consacré des ressources substantielles à l'éducation : entre 2000-12, elles ont augmenté, passant de 4.2% à 4.9% du PIB de l'Afrique (hors Afrique du Nord). Sur cette même période, l'accent a été mis sur l'accès de tous à l'enseignement primaire, dans le but de respecter les OMD. D'après le suivi des OMD, avec 1990 comme année de référence, une hausse significative de la scolarisation a été enregistrée,

passant de 62 à 149 millions d'élèves entre 1990 et 2012. Cette hausse marquée s'explique en partie par la lenteur de la transition démographique de l'Afrique et par un taux de fécondité total de 5.1 naissances par femme. Toutefois, l'augmentation du budget affecté à ce poste n'a pas été suffisante pour répondre aux besoins découlant de ce fort accroissement du nombre d'élèves. Des efforts ont été déployés pour renforcer la scolarisation dans le secondaire : certes, le taux d'inscription est ressorti à 49%, mais le taux d'achèvement du cycle secondaire n'est que de 16% pour les plus pauvres. Qui plus est, compte tenu de la croissance non planifiée des écoles privées, l'égalité des chances à l'école est devenue un défi de taille. Le taux de mobilité vers l'étranger des étudiants africains a chuté de 6% en 2003 à 4.5% en 2012, laissant envisager un développement continu des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique et une meilleure adaptation à l'accroissement de la demande.

Partenaires au développement : L'APD consacrée à l'éducation en Afrique a augmenté de plus de 10% en termes réels depuis 2003, pour atteindre 3.71 milliards USD en 2013, loin du niveau record enregistré en 2010 (4.44 milliards USD). Le soutien à l'éducation a moins progressé que l'aide consacrée aux autres secteurs : sa part dans l'aide ventilable par secteur apportée à l'Afrique est tombée à 8.2% en 2013, contre 18.9% en 2003. L'APD en faveur de l'enseignement de base en Afrique a augmenté de 104 millions USD en termes réels sur 2011-13, représentant 27% du total de l'aide à l'éducation apportée au continent. L'APD consacrée à l'enseignement secondaire a diminué de 14.1% entre 2010-13. En 2013, les enseignements secondaire et post-secondaire bénéficiaient, respectivement, de 14% (502 millions USD) et 30% (1.1 milliard USD) de l'APD totale affectée à l'éducation. Ces volumes restent insuffisants pour honorer l'engagement du Cadre d'action de Dakar selon lequel les pays ayant pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne devraient voir leurs efforts contrariés par le manque de ressources.

Les résultats

Le taux net de scolarisation en Afrique a augmenté de 24% entre 1990 et 2012, pour s'établir à 79%, si bien que la plupart des pays ont réussi à atteindre la cible relative au taux de scolarisation dans le primaire. Le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de moitié sur la période 2000-12 ; néanmoins, il en restait toujours 2.4 millions en Afrique (hors Afrique du Nord) en 2012. Le taux d'achèvement des études progresse lui aussi, quoique plus lentement que les taux de scolarisation. La moitié des 46 pays pour lesquels des données sont disponibles ont enregistré une hausse d'au moins 15% du taux d'achèvement des études entre 2000 et 2011, et plus d'un quart ont vu ce taux doubler sur la même période.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les taux d'achèvement des études et la qualité de l'enseignement. Il faut davantage d'investissements dans l'enseignement post-primaire, notamment dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Les taux d'achèvement témoignent de la qualité de l'éducation : lorsque le taux d'achèvement est faible, la qualité de l'enseignement s'en voit détériorée. **Enseignement primaire** : La hausse du taux de scolarisation dans le primaire conjuguée à des ressources insuffisantes aboutit à un coût unitaire de 131 USD par élève dans le primaire en Afrique, soit un dixième de la moyenne mondiale. Le ratio élèves/enseignant, qui ressort en moyenne à 40 pour 1 dans 23 pays d'Afrique, nuit aussi à la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement. Par ailleurs, le fait d'entrer en primaire à l'âge préconisé est nettement corrélé à une meilleure probabilité d'achever le cycle d'études, mais cela reste très difficile pour l'Afrique (hors Afrique du Nord). D'après une étude récente, en Afrique, un enfant sur trois n'atteint pas le seuil minimal d'aptitude au calcul, à la lecture et à l'écriture, ce qui crée de graves lacunes dans les compétences et empêche de plus en plus de profiter des opportunités économiques et sociales. La médiocrité de l'enseignement primaire est l'un des déterminants du faible taux de passage à l'enseignement secondaire. **Enseignement secondaire** : Le taux d'inscription dans le secondaire, passé de 29% à 49% entre 1999 et 2011 en Afrique (hors Afrique du Nord), reste faible.

Il est crucial de mettre l'enseignement supérieur ainsi que la recherche-développement au service des priorités de l'Afrique, notamment pour transformer les économies du continent qui s'appuient sur les produits de base.

Les priorités pour l'avenir

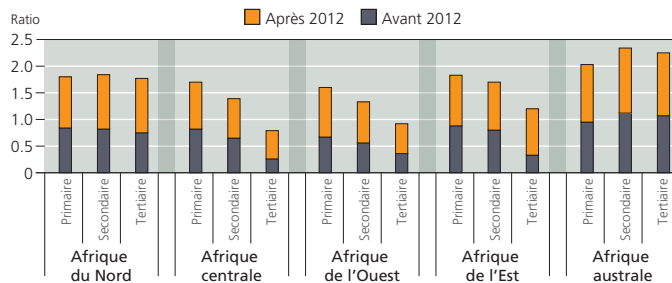
Afrique

- Se concentrer sur des cibles non plus quantitatives mais qualitatives et sur les résultats de l'apprentissage, afin d'obtenir des gains de productivité et de généraliser l'industrialisation ;
- Augmenter les ressources allouées à l'enseignement pour faire face à l'augmentation des effectifs des classes et s'assurer que la croissance de la population est prise en compte dans la planification de l'éducation nationale, de façon à tirer le meilleur parti du dividende démographique ; et
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels, afin de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de l'enseignement, et faire en sorte que le développement des compétences réponde aux besoins du marché du travail.

Partenaires au développement

- Accroître l'aide financière de sorte qu'elle réponde aux besoins de l'Afrique en termes d'éducation, en accordant plus d'attention aux priorités définies par les pays africains, en particulier à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels ;
- Appuyer une réforme de l'EPT de vaste portée pour améliorer les résultats et veiller à l'adoption d'une approche plus holistique du secteur de l'éducation en Afrique ; et
- Renforcer les liens entre les établissements de recherche africains et ceux des pays développés partenaires.

Rapport filles/garçons dans les écoles primaires, secondaires et dans l'enseignement supérieur en Afrique, avant et après 2012



Source : D'après les calculs de la CEA basés sur les données de l'UNESCO 2014.

Malgré cet accroissement, le taux d'achèvement du cycle secondaire reste extrêmement bas à 37%, et plus encore parmi les plus pauvres. L'inscription dans le secondaire et l'achèvement de ce cycle sont essentiels pour pouvoir accéder à une formation technique et professionnelle plus spécifique, à même de favoriser les gains de productivité et de contribuer à la transformation structurelle.

Enseignement supérieur : L'Afrique (hors Afrique du Nord) a enregistré une croissance moyenne du taux d'inscription dans le supérieur de 8.4% au cours des quatre dernières décennies, soit près du double de la moyenne mondiale (4.3%). En 2010, on dénombrait environ 4.8 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur – 20 fois plus qu'en 1970 – et les chiffres sont en hausse.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont fortement engagés à intensifier les investissements dans la santé, notamment à travers la Déclaration d'Abuja en 2001, le Cadre directeur continental pour la santé sexuelle et les droits liés à la reproduction de 2006, la Stratégie africaine de la santé 2007-15, la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) en 2009, le Plan africain pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie (2011) et la Déclaration de l'UA sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (2013). Dans la Déclaration de Luanda, en 2014, les gouvernements ont réaffirmé le rôle crucial que joue l'accès universel aux soins de santé dans le développement socio-économique de l'Afrique. Ils ont également pris des engagements vis-à-vis d'initiatives aux Nations Unies, comme la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant (2010), la Déclaration politique sur le VIH/sida (2011) et la Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en 2011.

Partenaires au développement : Les sommets du G7/G8 ont donné la priorité à la santé, comme en atteste la promesse d'apporter une enveloppe additionnelle de 60 milliards USD sur la période 2006-11 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements mettaient l'accent sur la lutte contre le VIH/sida et certaines maladies infectieuses, notamment via des fonds verticaux et des financements innovants. Les engagements plus récents s'attachent davantage aux systèmes de santé, à la formation des agents de santé et aux maladies tropicales négligées. Les pays du G7/G8 sont également convenus de fournir des médicaments et traitements à des prix abordables et ont promis de mobiliser cinq milliards USD supplémentaires pour infléchir la mortalité maternelle entre 2010-15. En 2008, les dirigeants ont approuvé à l'ONU le Plan d'action mondial contre le paludisme, s'engageant à verser près de trois milliards USD pour que la mortalité due à cette maladie soit proche de zéro en 2015. La Déclaration politique sur le VIH/sida de l'ONU de 2011 définit des cibles précises à atteindre concernant la transmission du VIH/sida, liés aux décès et à l'accès aux traitements à l'horizon 2015. Les États membres de l'ONU se sont également engagés à mobiliser au moins 22 milliards USD par an pour lutter contre le VIH à l'horizon 2015.

Ce qui a été fait

Afrique : Les dépenses publiques de santé ont considérablement augmenté, passant de 13.6 à 50.7 milliards USD entre 2000-11. Les investissements dans le secteur de la santé ont modérément augmenté, passant de 5.6 à 9.1% sur 2000-11. En outre, les

dépenses de santé en proportion du total des dépenses publiques ont marginalement augmenté (de 8.7 à 9.7%) sur la même période. Seulement six États membres de l'UA ont atteint l'objectif souscrit à Abuja consistant à allouer 15% de leur budget national au secteur de la santé.

Partenaires au développement : L'APD allouée à la santé en Afrique, santé génésique incluse, a progressé, passant de 2.3 à 12.2 milliards USD entre 2002-13, pour atteindre un total de 84.5 milliards USD sur la période. En 2013, plus de 41% de l'APD ciblant la santé, soit environ cinq milliards USD, était consacrée à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida. Globalement, sur le total des dépenses affectées à la santé, la proportion de ressources extérieures a augmenté, passant de 6.5 à 11.8% sur 2000-11. L'aide apportée aux services de santé de base a été multipliée par six au cours des 12 dernières années, passant de 829 millions à 5.1 milliards USD entre 2002-13, représentant aujourd'hui plus de 42% du total de l'APD ciblant la santé. Elle englobe la lutte contre le paludisme (1.5 milliard USD), la tuberculose (386 millions USD) et les maladies infectieuses (411 millions USD). L'appui aux systèmes de santé et à la recherche est resté stable depuis 2006, à environ 0.9 milliard USD. L'aide pour la santé génésique et la planification familiale représentait environ 9% de l'APD consacrée à la santé en 2013. L'Afrique a bénéficié d'environ 63% des versements du Fonds mondial (14.6 milliards USD) sur 2002-13. Les partenaires ont également soutenu des mécanismes de financement innovants, avec notamment 1.5 milliard USD pour le projet pilote de mécanisme de garantie d'achats futurs de vaccins contre le pneumocoque, ou la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), qui a versé 2.1 milliards USD depuis 2006.

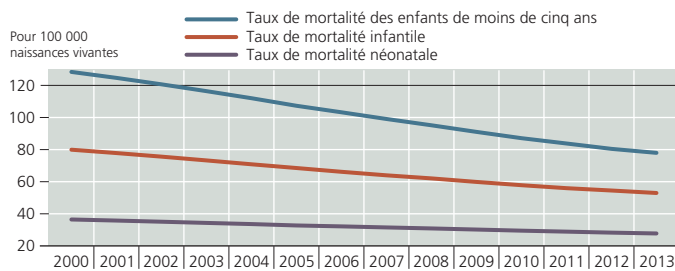
Les résultats

Des progrès significatifs ont été accomplis en Afrique au regard de nombreux indicateurs relatifs à la santé depuis 1990, même si le continent reste aux prises avec des difficultés considérables concernant la mortalité néonatale, juvénile et maternelle. En outre, la flambée d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2013-14 a mis en évidence les dysfonctionnements généralisés des systèmes de santé et les problèmes de capacités de nombreux pays d'Afrique. Nonobstant, des avancées significatives ont été réalisées dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, avec des taux de mortalité continuant de reculer en termes tant absolus que relatifs. Ces résultats sont le fruit d'une forte volonté politique, de l'appropriation nationale et de l'augmentation continue des investissements publics dans la santé. Les décès néonataux ont substantiellement diminué par rapport aux niveaux de 1990. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a notablement régressé, passant de 146 à 65 décès

Des avancées significatives ont été réalisées depuis quinze ans en matière de santé grâce à l'appropriation nationale et à l'amélioration des investissements. Toutefois, plusieurs difficultés font encore obstacle à la santé pour tous, notamment des systèmes de santé défectueux, des effectifs insuffisants et des infrastructures médiocres.

pour 1 000 naissances vivantes sur 1990-2012, tandis que la mortalité infantile est passée de 90 à 54 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2014. Sur 1990-2012, 18 pays ont divisé par plus de deux leur taux de mortalité infantile. Par rapport à l'année de référence 1990 (870 décès pour 100 000 naissances vivantes), l'Afrique a réalisé des progrès remarquables au niveau de la mortalité maternelle, qui avait diminué de près de 67% en 2013. Toutefois, des femmes continuent de mourir inutilement de causes évitables (hémorragies du post-partum, hypertension, avortements non médicalisés...). La mise en place d'interventions spécifiques, visant notamment à augmenter la présence d'agents de santé qualifiés lors des accouchements et les transports d'urgence surtout en zone rurale, à prévenir des hémorragies du post-partum, à exonérer des frais ou à améliorer l'accès des mères aux soins essentiels, pourrait nettement réduire le taux de mortalité maternelle.

Tendances enregistrées pour quelques indicateurs de santé en Afrique (pour 1 000 naissances vivantes), 1990-2013



Note : cf. Tableau 1.4 dans la Partie II – Annexes.

Sources : D'après les données de l'OMS et de l'UA.

VIH/sida : Bien que l'Afrique (hors Afrique du Nord) reste l'épicentre de la pandémie, avec 24.7 millions de personnes infectées par le VIH sur les 35 millions dénombrés à travers le monde en 2014, les taux de prévalence aussi bien que le nombre de décès ont nettement reculé depuis 2005. À travers les programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, les nouvelles infections à VIH chez les enfants ont spectaculairement reculé, de 58% par rapport à 2001, et ont chuté pour la première fois à moins de 200 000 dans 21 des pays les plus affectés d'Afrique. La prévention et l'accès au dépistage et aux traitements ont remarquablement progressé ces dernières années. L'Afrique est désormais le premier continent pour l'accès aux traitements antirétroviraux, avec près de dix millions de bénéficiaires en 2013. Plus précisément, en Afrique (hors Afrique du Nord), 90% des personnes qui ont connaissance de leur séropositivité bénéficient d'un traitement antirétroviral. **Tuberculose (TB)** : L'incidence de la TB, sa prévalence et le taux de mortalité associé n'ont cessé de régresser, mais pas assez rapidement au regard

des objectifs mondiaux. Ces progrès sont à mettre au compte de la détection précoce et de l'accès au traitement. Néanmoins, la TB et le VIH continuent de coexister et de se renforcer l'un l'autre chez la plupart des patients, si bien que le traitement et la prise en charge de ces deux affections constituent un défi pour beaucoup de pays d'Afrique. Actuellement, la TB reste la principale cause de décès parmi les personnes vivant avec le VIH. **Paludisme** : En 2013, 82% des cas de paludisme et 90% des décès dus au paludisme dans le monde étaient enregistrés en Afrique, les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes étant les plus gravement affectés. Toutefois, beaucoup de pays africains continuent d'afficher des baisses significatives au niveau de l'incidence comme de la mortalité, grâce à l'intensification de la pulvérisation intradomestique d'insecticide à effet rémanent, et à une utilisation et une couverture accrues des moustiquaires imprégnées d'insecticide.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Accélérer la mise en œuvre des engagements pris précédemment en matière de santé et mobiliser des ressources locales pour renforcer les systèmes de santé ;
- S'engager à accroître le budget alloué aux interventions essentielles ou à fort impact concernant la santé de la mère et du nouveau-né ;
- Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux, régionaux et continentaux aux fins d'une meilleure mise en œuvre des engagements ainsi que de l'appropriation et de la reddition de comptes ; et
- Intégrer la recherche médicale dans les actions menées, et développer et renforcer des systèmes de communication nationaux et régionaux sur les maladies transmissibles.

Partenaires au développement

- Appuyer les pays d'Afrique dans leurs efforts pour mieux se conformer au Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et améliorer les codes et normes sanitaires ; et
- Renforcer la capacité des États africains, notamment par l'alignement du financement permettant le renforcement des systèmes de santé afin de prévenir les maladies infectieuses, de les détecter et d'y réagir.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** ont pris des engagements résolus pour améliorer la sécurité alimentaire, à travers notamment la cible de l'OMD 1 consistant à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim, la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (2003) ou le PDDAA de 2003. Par la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014), les dirigeants africains ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis des grands principes du PDDAA (Fiche 3), incluant l'éradication de la malnutrition infantile en vue de faire baisser le retard de croissance à 10% et l'insuffisance pondérale à 5%.

Les partenaires au développement : Les sommets du G7/G8 et du G20 ont contribué à faire de la sécurité alimentaire une priorité, notamment via : i) l'IASA adoptée en 2009 ; ii) le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 et le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture (2011) qui, outre le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), prévoyait des instruments visant, entre autres, à atténuer les risques et la volatilité des prix, et des améliorations du fonctionnement et de la transparence des marchés financiers agricoles; iii) la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée par le G8 en 2012 ; et iv) le Cadre du G20 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2014). En 2012, l'ONU a lancé le Défi Faim Zéro, porté par 23 entités de l'ONU, dont l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. S'efforçant de combattre la sous-nutrition, la communauté internationale a récemment adopté le *Global Nutrition for Growth Compact* qui fixe trois cibles spécifiques à atteindre d'ici 2020. À travers son Approche plus globale de la sécurité alimentaire et du développement de la nutrition adoptée en 2015, le G7 a pour objectif de faire en sorte que, d'ici 2030, 500 millions d'habitants des pays en développement ne connaissent plus ni la faim ni la malnutrition.

Ce qui a été fait

Afrique : La Commission de l'UA a créé une agence spécialisée, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, afin d'aider les États à améliorer leurs capacités pour faire face aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles. Plusieurs CER ont mis en place des réserves alimentaires régionales d'urgence, venant compléter les réserves nationales existantes. En raison de capacités de stockage limitées conjuguées à des ressources insuffisantes pour les réserves nationales, les stocks agricoles sont restés en deçà des niveaux adéquats. Les réserves alimentaires régionales en sont encore aux premiers stades de développement

avec un faible niveau de consensus entre pays africains concernant leur établissement. Un nombre limité de pays apportent un soutien social visant à réduire l'impact de l'insécurité alimentaire sur les groupes vulnérables. **Nutrition :** La Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2015-25 adopte les cibles mondiales relatives à l'amélioration de la nutrition convenues à l'OMS en 2011 et propose une stratégie pour les atteindre. L'initiative pour renforcer les capacités en nutrition lancée en 2011 vise à améliorer les capacités nationales permettant d'intégrer la nutrition dans la formulation et la mise en œuvre de plans d'investissements nationaux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. **Échanges :** Les échanges intra-africains de produits agricoles et alimentaires augmentent graduellement et contribuent à une meilleure stabilité des marchés alimentaires aux niveaux régional et national. Cette évolution résulte de politiques visant à réduire les obstacles existants et à créer un environnement propice aux échanges.

Partenaires au développement : Le total des engagements liés à l'IASA ressort à 22.24 milliards USD depuis 2009. Toutefois, une grande partie (15.42 milliards USD) correspondait à des dépenses déjà prévues. En juillet 2015, le montant versé représentait environ 93% du total (près de 20.68 milliards). Plusieurs initiatives prévues par le Plan d'action du G20 de 2011 ont été mises en œuvre, notamment le dispositif AMIS. Toutefois, de larges problèmes de sécurité alimentaire ne sont pas encore résolus, par exemple le soutien accordé aux biocarburants, à cause duquel l'offre de produits agricoles est réorientée vers des usages énergétiques, non sans accentuer la volatilité des prix. En 2014, les partenaires ont couvert 44% des besoins de financement du Plan de réponse stratégique pour la région du Sahel, concernant neuf pays. À la mi-juillet 2015, les financements versés pour 2015 au titre du Plan représentaient 32% des besoins. Les donateurs se sont engagés à verser jusqu'à 4.15 milliards USD dans le cadre de l'initiative Nutrition pour la croissance, dont 2.9 milliards correspondent à des contributions de base et le reste à des fonds de contrepartie. Dans le cadre de la même initiative, un montant estimé à 19 milliards USD a été promis pour l'amélioration des résultats en matière de nutrition obtenus à partir d'investissements attentifs aux problèmes de nutrition entre 2013-20.

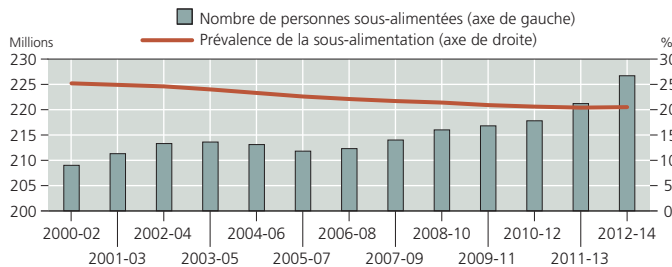
Les résultats

Les avancées vers la cible relative à la faim de l'OMD 1 restent modestes, seulement 14 pays ayant atteint cet objectif en octobre 2014. La prévalence de la sous-alimentation a diminué, passant de 27.7% en 1990-92 à 20.5% en 2012-14, un recul nettement plus lent que dans d'autres régions en développement. Toutefois, la croissance démographique a effacé ce modeste recul : le nombre d'Africains sous-alimentés a augmenté, passant

Malgré des avancées significatives depuis 2000, l'Afrique est encore loin d'atteindre la cible relative à la faim de l'OMD 1. La croissance démographique est plus rapide que les progrès, lesquels sont aussi plus lents que dans d'autres régions. L'Afrique doit redoubler d'efforts pour améliorer la disponibilité des denrées alimentaires et l'accès à celles-ci.

de 182.1 à 226.7 millions sur la même période. La part de l'Afrique dans l'ensemble des personnes sous-alimentées sur la planète est actuellement de 28%, contre 18% en 1990-92. La prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes a enregistré une baisse régulière de 16% sur 1990-2011, pour atteindre 43.1% en moyenne. Toutefois,

Nombre (millions) et prévalence (%) de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique, 2000-14



Note : cf. Tableau 1.5 dans la Partie II – Annexes.

Source : FAO (2014), Indicateurs de la sécurité alimentaire, octobre 2014.

ce taux reste très élevé par rapport aux 32.5% observés en Asie. De même, la prévalence de l'anémie parmi les enfants a reculé de 70.8 à 58.3%, contre 36.1% en Asie. La proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance a décliné de 42 à 35% entre 1990-2012, mais leur nombre est passé de 46 à 59 millions sur la même période. L'Indice 2014 de la faim dans le monde brosse un tableau comparable : diminution lente (27.5% en moyenne) entre 1990-2013 en Afrique. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans s'est repliée, passant de 22.6 à 16.9% entre 1990-92 et 2009-13, pendant que la mortalité des enfants de moins de cinq ans chutait de 18 à 8.3%. La variabilité grandissante du climat (Fiche 7) accentue l'insécurité alimentaire. Les régions soumises aux chocs conjugués de la sécheresse, des prix élevés et de l'insécurité physique sont particulièrement vulnérables. Récemment, les denrées alimentaires en Afrique se sont nettement renchéries, comme le montre l'indice des prix des produits alimentaires : +19.13% sur 2000-13, contre +11.85% à l'échelle mondiale. De façon générale, une baisse des prix bénéficie à l'Afrique, importatrice nette de produits alimentaires, et réduit les coûts pour chaque consommateur. Et si les producteurs vendeurs nets y perdent, les agriculteurs africains sont en majorité des acheteurs nets de produits alimentaires, si bien qu'ils ont plus à gagner qu'à perdre à la baisse des prix – du moins à court terme. Les initiatives continentales et régionales portant sur les échanges (Fiche 2), telles que la récente ZLE tripartite, devraient avoir des répercussions positives sur la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité des prix des denrées alimentaires.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Veiller à la disponibilité des produits alimentaires en améliorant la coordination régionale des systèmes d'alerte rapide ainsi que les rendements, en renforçant l'efficacité des exploitations agricoles, en instaurant des mécanismes de gestion des risques et en constituant des réserves alimentaires aux niveaux national et régional ;
- Assurer l'accès en prévoyant des filets de protection à plus grande échelle et en facilitant les échanges intrarégionaux de nourriture ; et
- Renforcer la sécurité alimentaire à long terme et transformer l'agriculture en : i) mettant en œuvre le PDDAA, ii) favorisant une croissance économique plus inclusive qui soutienne en priorité les petits exploitants, iii) intégrant la variabilité accrue du climat, l'intensification du changement climatique, la résilience et la gestion des risques dans les stratégies nationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire, iv) améliorant les systèmes politiques et économiques de façon à créer un environnement propice à une croissance rurale dynamique, v) adoptant une stratégie de croissance pour l'agro-alimentaire, et vi) procédant à des examens des progrès réalisés utilisant le cadre de résultats du PDDAA.

Partenaires au développement

- Honorer le reste des engagements pris au titre de l'IASA et mettre en œuvre le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires, et notamment déployer pleinement l'AMIS, et ajuster la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin qu'elle soit mieux adaptée au contexte africain ;
- Aligner les activités relatives à la sécurité alimentaire sur les programmes régionaux et nationaux africains pour le développement, la sécurité alimentaire et la résilience ;
- Apporter un soutien suffisant et efficace pour l'instauration de politiques appropriées et de conditions institutionnelles adéquates, et soutenir les systèmes propices à la facilitation des investissements privés dans l'agriculture, l'agro-alimentaire et les agro-industries ; et
- Prendre des mesures plus générales, notamment en supprimant les subventions et les barrières commerciales induisant des distorsions de la production, le soutien aux biocarburants et les restrictions à l'exportation pour les achats alimentaires d'urgence du PAM.

Les principaux engagements

Les **dirigeants africains** ont proclamé l'année 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique ». C'est une occasion cruciale d'accélérer la mise en œuvre des engagements de longue date concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : les Programmes d'action de Dakar et de Beijing (1995), la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) et les OMD 3 et 5 promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'amélioration de la santé maternelle. L'Afrique a adopté différents cadres pour honorer ses engagements, dont le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). La Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) lancée en 2009 est le cadre continental visant à réduire la mortalité maternelle. La Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 fait notamment de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes un objectif prioritaire. Enfin, l'Agenda 2063 reconnaît que l'égalité des sexes est un préalable à la transformation du continent et une aspiration en soi.

Les **partenaires au développement** ont fait de l'égalité des sexes un principe clé de leur soutien et de leur collaboration avec l'Afrique. Dans l'Accord de Partenariat de Busan de 2011, ils se sont engagés à accélérer les efforts pour réaliser l'égalité des sexes au moyen de programmes de développement ancrés dans les priorités des pays, reconnaissant que cette égalité est essentielle pour obtenir des résultats en matière de développement. Les membres du CAD-OCDE appliquent le marqueur égalité hommes-femmes du CAD, qui surveille la part de l'aide ciblant l'égalité des sexes. En 2015, le CAD a introduit un nouveau code pour suivre l'aide en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés. À la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015, les membres de l'ONU ont réaffirmé leur ferme volonté d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par des actions et investissements ciblés. Respecter cet engagement sera capital pour concrétiser l'ODD 5 – réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles – une fois les ODD adoptés en septembre 2015.

Ce qui a été fait

Afrique : Sur les 52 pays africains ayant ratifié la CEDEF, 13 ont entrepris d'autoévaluer son application en utilisant l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA. Trente-six pays ont ratifié le Protocole à la Charte africaine et le même nombre a fait état de progrès dans l'application de la Déclaration solennelle. Quelques 51 pays (soit un taux de réponse de 94.4%) ont soumis des rapports nationaux sur les 20 ans de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. **Éducation** : La majorité des pays ont instauré l'enseignement primaire universel et pris des mesures pour rendre le cadre scolaire plus propice à l'égalité des sexes. Des politiques et programmes ciblés, comprenant des transferts monétaires conditionnels et des mesures spécifiques pour répondre au problème des grossesses précoces, sont actuellement appliqués afin d'encourager la scolarisation des filles et de réduire leur taux d'abandon scolaire. **Santé** : 44 pays ont démarré la CARMMA. La part des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 56% en 1990 à 68% en 2012, et le taux d'accès à quatre cycles ou plus de soins prénataux pendant la grossesse a grimpé de 37 à 52% durant la même période. **Autonomisation économique** : Plus de 50% des pays africains ont intégré des dispositions spéciales pour les femmes dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. **Violences faites aux femmes** : Le lancement en 2010 de la campagne Africa UNiTE dans le cadre de la campagne du Secrétaire général de l'ONU « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a marqué un tournant. Cinquante-et-un pays ont édicté des lois pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles, et 40 pays ont mis en place des programmes d'autonomisation économique pour aider les femmes rescapées de violences. Cependant, seulement 14 pays africains ont élaboré un plan d'action national pour appliquer la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et la participation des femmes aux processus de paix africains reste faible.

Partenaires au développement : En 2010-13, l'aide bilatérale des membres du CAD à l'Afrique au titre des activités ayant l'égalité des sexes pour objectif principal ou significatif atteignait 9.56 milliards USD en moyenne annuelle (prix constants de 2013). Le total et la répartition de cette aide ont été relativement stables au cours de cette période. Environ la moitié a profité aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau, et 18% à l'administration et à la société civile. Près d'un quart est allé à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche.

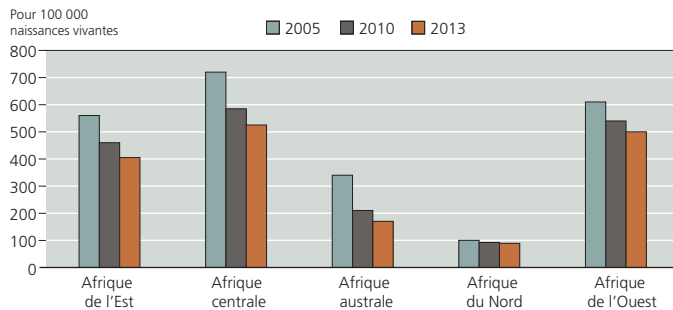
Les résultats

L'Afrique a beaucoup progressé ces dernières décennies, notamment dans les sphères sociale et politique, même si les progrès restent modestes dans la sphère économique. Les normes socioculturelles,

L'égalité des sexes est largement considérée comme un préalable à un développement de l'Afrique inclusif et porteur de transformations. Si de remarquables progrès ont été enregistrés dans les sphères sociale et politique, les inégalités hommes-femmes restent prononcées dans la sphère économique et appellent à des actions plus ciblées.

les inégalités entre les sexes sur le marché du travail et le poids des activités de soins non rémunérées continuent d'empêcher les femmes de concrétiser pleinement leur potentiel. **Éducation :** Le ratio filles/garçons dans le primaire ne cesse de s'améliorer : sur les 48 pays disposant de données, 18 ont atteint la parité des sexes en 2011, 28 ont un indice entre 0.8 et 0.9, et deux ont un indice inférieur à 0.8. L'indice de parité des sexes est plus élevé chez les pays à revenu élevé que chez ceux à faible revenu. Les progrès sont plus lents dans le secondaire. Sur les 43 pays pour lesquels on dispose de données, 12 avaient atteint la parité dans le secondaire en 2013. Neuf ont dépassé l'objectif de parité de 1.03, suggérant le retard de nombreux pays en la matière. Il n'y a guère de progrès dans l'enseignement tertiaire. Sur les 36 pays ayant des données, huit ont réalisé la parité des sexes dans le tertiaire, neuf ont un indice inférieur à 0.40, ce qui indique de grandes inégalités entre les sexes. **Santé :** Le taux de mortalité maternelle a diminué de 47% entre 1990 et 2013.

Mortalité maternelle médiane pour 100 000 naissances vivantes



Source : CEA (2015), compilations réalisés par la CEA à partir de différentes sources.

Toutefois, ce résultat masque d'amples disparités régionales. Malgré d'importantes avancées, l'Afrique représente encore 63% de la mortalité maternelle dans le monde. **Participation économique :** La part des femmes dans les emplois non agricoles rémunérés est passée de 23% en 1992 à 33% en 2012, soit la plus forte hausse par rapport aux autres régions. Cependant, la surreprésentation des femmes dans le secteur informel où les conditions de travail sont souvent précaires, la discrimination professionnelle entre les sexes et les écarts salariaux entre les sexes exigent plus d'efforts. **Représentation politique :** La participation des femmes à la vie politique a connu de remarquables avancées. L'Afrique est la troisième région en termes de participation des femmes au sein des parlements nationaux et des instances politiques. La plupart des pays ont augmenté la proportion des femmes siégeant au Parlement. Certains, cependant, sont encore en retard avec des proportions très faibles. Trois pays comptent plus de 40% de femmes au Parlement et sept en ont plus de 30%.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Accélérer l'autonomisation économique des femmes, notamment par un accès plus équitable à des emplois décents, aux ressources financières, aux services, aux technologies et aux marchés régionaux et internationaux ;
- Accélérer la mise en œuvre de la CARMMA, notamment en renforçant considérablement les effectifs de santé et l'infrastructure et en accordant une attention particulière aux zones rurales et éloignées ;
- Faire respecter la législation antidiscriminatoire existante et affecter des ressources adéquates aux politiques et plans nationaux concernant l'égalité hommes-femmes ;
- Investir dans la collecte, l'analyse et l'exploitation de données ventilées par sexe et de statistiques ventilées par sexe ; et
- Accroître la participation des femmes et leur influence dans les processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

Partenaires au développement

- Intégrer des objectifs d'égalité des sexes et une analyse de la situation en matière d'égalité des sexes dans tout soutien à l'Afrique et augmenter le financement de programmes indépendants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en particulier au sein de programmes dans les secteurs productifs comme l'agriculture, l'exploitation minière, la construction, le commerce et le tourisme ; et
- Investir dans les capacités statistiques nationales de collecte, d'analyse et d'exploitation des données ventilées par sexe et des statistiques reflétant la problématique homme-femme afin d'éclairer les politiques, et intégrer les objectifs d'égalité des sexes dans les mécanismes de reddition de comptes.

Les principaux engagements

Les **dirigeants africains** ont adhéré aux principes universellement acceptés de démocratie, de bonne gouvernance et de protection des droits de l'homme. Ils ont promulgué et adopté plusieurs initiatives, mesures et déclarations, en particulier l'Acte constitutif de l'UA de 2001, qui ne tolère aucun changement anticonstitutionnel de gouvernement. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été créé en 2003 pour promouvoir une culture du dialogue national et suivre les progrès. Le Protocole de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est entré en vigueur en 2004. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises ont été adoptées en 2007, de même que les mesures prises pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, notamment la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique. La Charte a été signée par 45 des 54 États membres de l'UA et ratifiée par 23 pays. L'UA a également élaboré un cadre pour le suivi de l'application de la Charte. Dans ce contexte, une Architecture panafricaine de gouvernance (APG) a été créée en 2011 pour servir de cadre politique et institutionnel général afin de faciliter, coordonner et harmoniser différents cadres et institutions de gouvernance qui font avancer la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique.

Les **partenaires au développement** se sont engagés à soutenir le renforcement de la gouvernance et de la démocratie en Afrique. Ils ont mis l'accent sur les élections multipartites ouvertes, le respect des droits de l'homme, la démocratisation, la réforme de l'État, la décentralisation, l'État de droit, la reddition interne de comptes, la participation de la société civile et la lutte contre la corruption. En 2002, le G7/G8 s'est engagé à établir des partenariats renforcés avec les pays africains dont la performance reflète les engagements de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme pris dans le cadre du NEPAD et du MAEP. La Stratégie commune Afrique-UE de 2007 entend renforcer le partenariat politique et améliorer la coopération à tous les niveaux, notamment la promotion de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme, qui constitue une pièce maîtresse. L'UE a ancré dans ce cadre son soutien au MAEP et ses processus connexes ainsi que d'autres institutions et initiatives continentales et nationales visant à renforcer et consolider l'APG.

Ce qui a été fait

Afrique : Depuis 2000, des progrès considérables ont été réalisés sur le plan de la démocratie et de la stabilité politique. La plupart des pays ont opté pour un régime parlementaire et le pluralisme politique, mais d'autres rencontrent encore d'importants problèmes. L'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2014 montre

que sur la période 2000-13, le niveau global de gouvernance s'est amélioré dans 34 des 52 pays. Cependant, huit pays en proie à un conflit armé interne ont connu une dégradation spectaculaire de leur gouvernance. Ces cinq dernières années, les progrès les plus importants ont été réalisés dans les catégories « Participation et droits de l'homme » et « Développement humain » de l'IIAG. Toutefois, dans la catégorie « Sécurité et État de droit » de l'IIAG, 27 pays ont vu leur situation se détériorer, principalement en raison d'un manque de transparence et de conflits armés internes.

Élections : Depuis les années 90 en Afrique, les élections sont devenues un moyen plus courant de changer de dirigeants politiques et de les obliger à rendre des comptes. Dans la plupart des pays, les élections ont facilité l'émergence de gouvernements démocratiques même si dans d'autres, elles ont créé de l'insécurité et des tensions. Entre 2013 et la mi-2015, 31 pays ont tenu des élections présidentielles et parlementaires libres et régulières, avec une réduction significative de la violence liée aux élections.

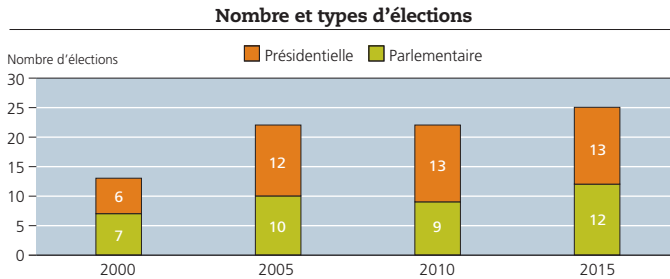
MAEP : Trente-cinq pays – abritant plus de 75% de la population africaine – ont adhéré volontairement au MAEP depuis sa création. Dix-sept ont fait l'objet d'un examen par les pairs et mettent actuellement en place leur plan d'action national dans le cadre du MAEP. Cependant, faute de ressources, le rythme de mise en œuvre des plans d'action nationaux reste faible.

Les **partenaires au développement** se sont employés à renforcer les capacités de l'APG, du MAEP, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, du Parlement panafricain et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. En 2010, l'UA et l'UE ont entamé un dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme pour encourager les valeurs communes et la coopération. En outre, un soutien aux processus du MAEP a été apporté à travers un Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour aider les pays à procéder à des autoévaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux. Les apports financiers en faveur des processus électoraux sont modestes, avec 219 millions USD en 2013, le montant le plus bas de ces cinq dernières années, mais qui représente près de quatre fois le montant d'il y a dix ans. L'APD en faveur de la participation démocratique et de la société civile a augmenté régulièrement de 242 millions USD en 2002 à 747 millions USD en 2012, contre 658 millions USD en 2013. En réponse aux troubles régionaux, les partenaires se sont engagés à verser 212.9 millions USD au Fonds pour la transition institué en 2011 par le Partenariat de Deauville afin de renforcer la gouvernance au service de gouvernements transparents et responsables ainsi que d'établir un cadre économique pour une croissance durable et inclusive. Quatre pays d'Afrique du Nord font partie des pays bénéficiaires du Fonds pour la transition.

Ces 15 dernières années, l'Afrique a enregistré des résultats tangibles et des progrès considérables sur la voie de la démocratie et d'une bonne gouvernance. Cependant, la qualité et la crédibilité des élections doivent être améliorées pour préserver les avancées démocratiques.

Les résultats

Des résultats tangibles et des progrès considérables sur la voie de la démocratie et d'une bonne gouvernance s'observent en Afrique. La participation à la vie politique s'est complètement transformée, les campagnes électorales multipartites devenant la norme, les institutions chargées de la gouvernance bénéficiant d'une plus grande autonomie et les médias et la société civile devenant de puissants moyens d'obliger à rendre davantage des comptes.



Sources : Website African Elections Tripod (2000-04) ; EISA (de 2005 à 2015).

De 2014 à début 2015, huit pays ont effectué des passations pacifiques de pouvoir présidentiel. Cependant, après les soulèvements populaires de ces quatre dernières années, les pays d'Afrique du Nord éprouvent encore des difficultés considérables à rebâtir des institutions démocratiques, car les conflits se propagent dans les pays voisins. En 2014-15, ce phénomène s'est poursuivi dans deux pays, où les présidents en exercice ont été destitués sous la pression de la population. Dans certains pays, il subsiste des problèmes liés à la qualité et à la crédibilité des élections. Le système du parti unique ou dominant est très présent en Afrique et, dans certains cas, a donné lieu à des conflits autour des élections. Dans d'autres cas, des élections pacifiques ont été entachées par des allégations de corruption ou d'intimidation des opposants. Ces flambées de violence reflètent non seulement les faiblesses de la gouvernance électorale, des règles de la concurrence politique et des mécanismes d'interprétation et d'arbitrage des litiges électoraux, mais également les difficultés sous-jacentes à gérer la diversité et à promouvoir l'inclusion et la participation sociales à travers les processus électoraux.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Finaliser la mise en œuvre de l'APG pour améliorer les structures et processus des organisations régionales, renforcer les institutions publiques et améliorer la vie des populations africaines ;

- Améliorer la qualité des élections pour préserver les avancées démocratiques ;
- Améliorer la gouvernance démocratique, de manière individuelle et collective, à travers des mécanismes déjà établis tels que le MAEP ; et
- Accélérer le rythme de déploiement du MAEP, notamment l'examen par les pairs, en encourageant d'autres pays à adhérer, et exécuter les plans d'action nationaux conçus dans le cadre du MAEP.

Partenaires au développement

- Assurer un soutien continu pour les processus électoraux en Afrique, notamment vers l'éducation des électeurs et l'instauration d'une culture du multipartisme politique, l'appareil judiciaire, la société civile et les médias ;
- Appuyer de façon globale les efforts à l'échelle de la région et du continent visant à améliorer tous les aspects de la gouvernance politique et du renforcement de la démocratie, notamment approfondir la coopération avec l'UA en matière d'observation des élections et, selon les demandes, fournir un soutien pratique et financier pour la mise en œuvre du MAEP ; et
- Aligner le soutien sur les priorités de l'Afrique à travers les cadres d'exécution existants.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** ont pris des engagements majeurs en matière de gestion de la politique macroéconomique, de gestion des finances publiques (GFP) et de lutte contre la corruption afin d'être plus performants dans leur gouvernance économique. Ces engagements sont énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA de 2001, dans la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises du NEPAD de 2002, dans la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) de 2003 et dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, de 2003 également. L'AUCPCC couvre la corruption et le blanchiment de capitaux, et contient des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Les pays africains se sont accordés sur un plan d'action destiné à mettre en œuvre la Vision minière pour l'Afrique de 2009, et ils sont nombreux à avoir signé l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Au niveau infrarégional, le Protocole de la SADC, entré en vigueur en 2005, est le premier traité infrarégional de lutte contre la corruption en Afrique. La CEDEAO a adopté le Protocole de lutte contre la corruption en 2001, mais celui-ci n'est pas encore entré en vigueur.

Les **partenaires au développement** soutiennent les efforts déployés par l'Afrique dans ces domaines et font face eux-mêmes à des problèmes voisins dans leurs pays respectifs. En 2006, le G8 s'est engagé à mettre en place des mécanismes effectifs pour le recouvrement d'actifs. En 2012, le G8 s'est accordé sur l'application de mesures destinées à améliorer la transparence des industries extractives, y compris par la demande d'accession au statut de candidat à la nouvelle norme ITIE avant 2014. Le G7 a approuvé en 2015 un Pacte pour la gouvernance économique dans le cadre du Partenariat de Deauville, qui s'appuie sur des objectifs clés en matière de politique pour promouvoir une bonne gouvernance et une conjoncture économique solide. Dans son Plan d'action pour la lutte contre la corruption 2015-16, le G20 s'est engagé à prendre des mesures concrètes et pratiques contre la corruption. Les partenaires ont en outre pris des engagements connexes pour promouvoir une conduite responsable des entreprises (Fiche 5), une plus grande transparence fiscale (Fiche 15), et une plus grande transparence de l'aide (Fiche 17).

Ce qui a été fait

Afrique : Les gouvernements ont lancé des initiatives de taille pour mettre en œuvre leurs engagements. Pour le NEPAD, la gouvernance économique et des entreprises est un domaine incontournable. Le MAEP introduit en 2003, compte parmi ses quatre axes clés la promotion d'une bonne gouvernance économique, et notamment

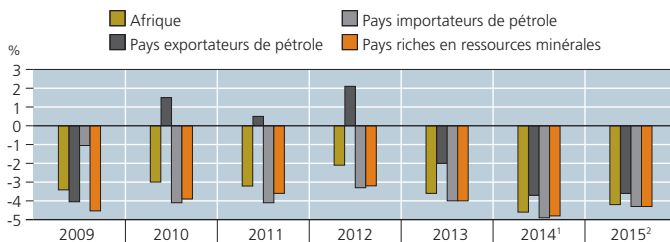
d'une GFP transparente. De nombreux pays africains ont déployé des efforts notables pour mettre en place une gestion macroéconomique plus rigoureuse. Ils ont engagé des réformes de GFP, notamment en garantissant une approche plus participative de la préparation du budget à travers la consultation d'un ensemble de parties prenantes ; en restructurant les administrations fiscales ; en rationalisant les processus de passation des marchés et en renforçant les institutions de reddition de comptes. Toutefois, les progrès ont été freinés par un important manque de transparence et de redevabilité, un déficit de capacités et une inefficacité institutionnelle. **ITIE :** En septembre 2015, 17 pays africains étaient conformes à l'ITIE, trois étaient candidats et deux ont été temporairement suspendus, faute de répondre aux exigences. Une initiative dirigée par l'Afrique, le Système de certification du processus de Kimberley (SCPK), a été créé en 2000 pour lutter contre la production, l'exportation et l'importation illégales de diamants bruts. En juillet 2015, 19 pays remplissaient les critères minimaux du SCPK. À ce jour, 35 pays africains ont ratifié l'AUCPCC, et 46 la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption sont toujours opérationnels sur le continent. L'Association africaine des autorités de lutte contre la corruption a été constituée en 2011 dans l'objectif de renforcer la coopération en matière de détection, de suivi et de récupération des avoirs et d'enquête sur les affaires de corruption. Le Centre africain du Commonwealth pour la lutte contre la corruption créé en 2003 vise la réduction de la corruption dans les pays africains du Commonwealth. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (FFI) en provenance d'Afrique a publié son rapport final en 2015, lequel contient des recommandations à l'intention des gouvernements africains et des parties prenantes internationales, dont celles de réduire les FFI liés aux échanges tels que les sur- ou sous-facturations, et d'institutionnaliser les efforts mondiaux déployés dans ce domaine.

Partenaires au développement : Entre 2002 et 2013, l'aide publique au développement (APD) allouée à la GFP et les efforts de lutte contre la corruption en Afrique, s'établissant à 713 millions USD par an en moyenne, avec un record de 1.1 milliard USD en 2010, ont constamment progressé. En 2014, le G20 a poursuivi ses efforts de lutte anti-corruption, en mettant l'accent sur la transparence de la propriété effective des personnes morales et des dispositions associées et sur l'application de la législation sur la corruption transnationale. Le G20 a approuvé les Principes de haut niveau sur la transparence de la propriété effective, qui mettent en avant des mesures concrètes pour assurer que les personnes morales soient transparentes et non détournées à des fins illicites. Ils ont également approuvé la Norme commune d'échange automatique de renseignements (Norme AEOI) ; 93 juridictions se sont engagées

Pour soutenir les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques, il convient de renforcer les mécanismes destinés à garantir le respect des règles applicables en la matière. Il faut redoubler d'efforts, en Afrique et à l'échelle internationale, pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites.

à mettre en œuvre la norme selon un calendrier qui fixe à 2017 ou 2018 les premiers échanges automatiques. En novembre 2014, 18 pays du G20 avaient ratifié la CNUCC et les deux pays restants se sont engagés à le faire dans les meilleurs délais. La même année, 18 pays du G20 avaient procédé à des autoévaluations de la mise en œuvre au plan national des engagements pris dans le cadre du G20 en matière de lutte contre la corruption transnationale. D'après une étude conduite en 2014 par Transparency International (TI), quatre pays signataires mettent activement en œuvre la Convention pour la lutte contre la corruption transnationale de l'OCDE, cinq l'appliquent modérément, huit la respectent peu et 22 pays quasiment pas. Une étude de l'OCDE de 2014 fait état de résultats mitigés parmi les pays de l'OCDE dans l'application des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux (essentiels pour endiguer les FFI), et des carences considérables en matière de procédures de vérification et de disponibilité des informations sur les propriétaires effectifs : la demande de renseignements sur la propriété effective des personnes morales est insuffisante dans 27 des 34 pays de l'OCDE. En 2012, 221 individus et 90 entreprises avaient été sanctionnés pour corruption transnationale, mais environ la moitié des pays de l'OCDE n'avaient engagé aucune poursuite. Certains pays ont prévu des dispositions particulières pour faciliter le recouvrement d'actifs volés, mais d'importants obstacles subsistent et la coopération internationale en la matière est lente et complexe. Entre 2010 et 2012, les pays de l'OCDE ont restitué 147 millions USD et gelé presque 1.4 milliard USD d'actifs volés.

Équilibre budgétaire moyen, 2009-15 (en % du PIB)



Note : cf. Tableau 1.6 dans la Partie II – Annexes.

1. Estimations.

2. Prévisions.

Source : CEA (2015), Rapport économique sur l'Afrique, Addis-Abeba.

Les résultats

Le renforcement de la gouvernance et de la gestion économiques a contribué à la croissance de nombreux pays africains. La réduction du déficit budgétaire entre 2000 et 2008 est en grande partie due à la flambée des prix des matières premières et à une plus grande attention portée à la GFP. Après 2008, cependant, le déficit

budgetaire de l'Afrique (hors Afrique du Nord) s'est creusé jusqu'à atteindre 3.3% en 2014, à cause de politiques budgétaires expansionnistes et de la baisse des recettes du pétrole et d'autres matières premières. La situation budgétaire exigera d'autres ajustements pour améliorer la GFP et redéfinir les priorités des dépenses publiques. **GFP** : Des améliorations ont été apportées au cycle de gestion, notamment concernant la planification et la préparation du budget. Les progrès sont toutefois nuancés : une étude portant sur la gestion des finances publiques de 20 États africains pour lesquels on dispose de données indique qu'aucune tendance nette n'est mise en évidence dans la moitié des pays et que dans un quart des pays environ, la gestion des systèmes s'est dégradée. **Transparence** : L'Afrique (hors Afrique du Nord) avait un niveau de performance inférieur au niveau mondial dans le *Open Budget Index* de 2012 (31/100 pour une moyenne globale de 43). Les pays d'Afrique du Nord classés présentaient un score moyen de 19. **Corruption** : les progrès de la lutte contre la corruption restent lents en Afrique, notée 33/100 en moyenne (hors Afrique du Nord) à l'Indice de perception de la corruption 2014 de TI, soit en-dessous de la moyenne mondiale de 43/100.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Améliorer la transparence des dispositifs de gestion des finances publiques ;
- Mettre en place et promouvoir des institutions de gouvernance compétentes pour faire respecter les cadres juridiques et réglementaires de gouvernance économique ; et
- Renforcer le suivi des informations financières et accroître les capacités de mise en œuvre de la législation anti-corruption.

Partenaires au développement

- Poursuivre les efforts visant à soutenir le MAEP et la GFP, et à lutter contre la corruption en Afrique ;
- Continuer de soutenir l'ITIE et promouvoir un renforcement de la transparence des paiements effectués par les entreprises au profit d'États africains, dans tous les secteurs ; et
- Intensifier les efforts pour aider les États africains à récupérer les actifs volés.

Les principaux engagements

Les dirigeants africains sont convenus, dans l'Acte constitutif de l'UA, en 2001, de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda du continent dans le domaine du développement et de l'intégration. En a découlé la création de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Le Conseil de paix et de sécurité (CPS), principal pilier de l'APSA, est devenu le pôle central des décisions collectives en matière de sécurité. L'APSA compte d'autres composantes cruciales : la Force africaine en attente (FAA), le Fonds pour la paix, un Groupe des sages et un Système continental d'alerte rapide (SCAR). De récents engagements ont permis de réaffirmer le principe de solutions africaines aux problèmes africains, en s'appuyant sur des promesses de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples mais prévisibles et de nouer des relations avec les Nations Unies et d'autres partenaires. Les gouvernements africains ont également adopté diverses positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, sur la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée ou sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

Les partenaires au développement ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par l'Afrique, notamment en répondant aux besoins du continent de manière efficace et coordonnée, en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de déboursés. Ils se sont aussi engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du système des Nations Unies. Ils ont enfin promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre, et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Ce qui a été fait

Afrique : Ces dernières années, on a redoublé d'efforts pour opérationnaliser les composantes de l'APSA. Cette évolution positive reflète les engagements résolus pris par les dirigeants africains. Le CPS joue un rôle essentiel, témoignant d'une solide détermination à promouvoir la stabilité, prévenir les conflits, faciliter les processus de paix et étayer les activités de reconstruction post-conflit, ainsi que du potentiel pour y parvenir. En 2012, le CPS a établi une Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, qui constitue un cadre de protection et d'exploitation durable de l'espace maritime africain.

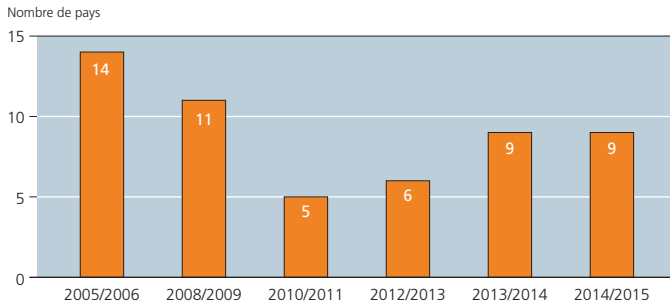
Plusieurs mesures ont été prises afin que la FAA soit pleinement opérationnelle d'ici 2020. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a conduit avec succès son premier exercice militaire, et le Mécanisme de coordination des brigades régionales en attente de l'Afrique de l'Est a atteint sa pleine capacité opérationnelle. La Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, force de soutien multinationale africaine transitoire, a été mise en place en novembre 2013. Elle sera remplacée par la FAA dès que cette dernière sera opérationnelle. L'UA a mené diverses opérations pour la paix, allant de l'appui aux élections à des opérations complètes d'imposition de la paix en passant par des missions hybrides avec les Nations Unies. Globalement, la participation de forces africaines dédiées au maintien de la paix dans des missions des Nations Unies et de l'UA ou des missions régionales en Afrique a nettement augmenté : en 2015, ces missions ont mobilisé plus de 25 000 personnes, et six pays d'Afrique figurent parmi les dix principaux pourvoyeurs de personnel en uniforme affecté aux missions de maintien de la paix. Plus de 100 000 personnes en uniforme ont été déployées en Afrique début 2015, soit deux fois plus que durant la décennie précédente. En mai 2015, on dénombrait neuf opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles participaient plus de 80 000 soldats (80% de l'ensemble des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique) et 15 000 civils. Le mandat confié aux forces de maintien de la paix en Afrique est toujours plus vaste : protection des civils, lutte contre le terrorisme et opérations anti-insurrectionnelles, et les opérations s'appuient de plus en plus sur des partenariats entre les Nations Unies et l'UA. Les dirigeants en Afrique et au sein des Nations Unies ont appelé les forces africaines à jouer un rôle accru pour assurer la paix et la stabilité sur le continent, mais des contraintes budgétaires persistent. Si les Nations Unies disposent d'un budget régulier pour les opérations de maintien de la paix, l'UA doit continuellement faire appel à des donateurs pour financer ses missions. Seulement 2.3% du budget de l'UA provient de ses États membres.

Partenaires au développement : L'APD apportée à l'Afrique et affectée à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à la prévention et à la résolution des conflits a plus que triplé entre 2000 et 2013, passant de 455 millions USD à 1.33 milliard USD (prix constants de 2013). Le dialogue et la collaboration entre les Nations Unies et l'UA se sont fortement intensifiés ces dernières années, comme le montrent les nombreux efforts de collaboration et mécanismes consultatifs sur les défis en matière de paix et de sécurité, concernant notamment le maintien de la paix, l'alerte précoce ou la prévention des conflits. Depuis 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies et le CPS tiennent chaque année une réunion consultative afin de coordonner leurs actions. Par le biais de sa Politique de sécurité et

D'importants progrès ont été réalisés par l'Afrique dans la réduction des conflits au cours de la dernière décennie. Cependant, l'apparition de nouveaux conflits en 2014 démontre la nécessité pour l'Afrique de poursuivre ses efforts, forte d'un soutien international coordonné, et de s'investir activement dans le processus de résolution des conflits.

de défense commune, l'UE mène neuf missions et opérations en Afrique. Le partenariat stratégique Afrique-UE a donné lieu à un dialogue plus poussé et plus vaste entre le CPS de l'AU et le Comité politique et de sécurité de l'UE. Cette dernière s'attache à apporter un appui diplomatique et à déployer des activités de renforcement des capacités ainsi que des programmes de médiation et de consolidation de la paix aux niveaux continental et régional. À travers la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'UE s'est engagée à verser près de 1.3 milliard USD en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Nombre de pays en situation de conflit en Afrique



Source : CEA (2015), sur la base de différentes sources de données (cf. les références de la fiche Paix et Sécurité – Annexes).

Les financements réguliers par l'UE ont renforcé l'engagement de l'UA, des CER et d'autres mécanismes régionaux (tels que le Mécanisme de coordination des brigades régionales en attente de l'Afrique de l'Est) à relever les défis qui se posent à l'Afrique dans le domaine de la sécurité. L'UE appuie les missions de l'UA dans la Corne de l'Afrique, en Afrique centrale et dans la région du Sahel. En outre, l'UE apporte un soutien significatif à plusieurs efforts de réconciliation au niveau des pays par le biais du SCAR dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Les résultats

On a pu observer une réduction substantielle du nombre de conflits depuis les années 90, ainsi que la stabilisation d'une région en proie depuis longtemps à des troubles civils dans lesquels plusieurs pays avaient été entraînés. Malgré l'apparition de nouveaux conflits ces deux dernières années, le nombre de pays qui pâtissent actuellement de conflits internes a été ramené à dix, contre 14 il y a une décennie. En 2014, le CPS a intensifié ses efforts de consolidation de la paix et de réconciliation dans huit pays, et a apporté sa contribution dans plus de 20 pays qui organisaient des élections nationales et infranationales.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Combattre les facteurs de conflit en appliquant pleinement les accords portant sur les ressources à l'origine de conflits et sur la diffusion d'armes légères et de petit calibre ;
- Intensifier la coopération avec l'UE concernant la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans ;
- Poursuivre les efforts aux niveaux continental et régional en vue de prévenir, gérer et résoudre les conflits, notamment à travers des missions pour la paix conduites par des pays africains ; et
- Rétablir l'équilibre entre les différentes composantes de l'APSA par un ciblage des ressources sur l'alerte précoce et les interventions rapides, le Groupe des sages et d'autres outils de gestion des conflits.

Partenaires au développement

- Continuer de soutenir les initiatives de médiation continentales, régionales et infrarégionales ;
- Apporter des ressources pratiques là où elles sont nécessaires, afin de renforcer les capacités de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- Intensifier les efforts de lutte contre le commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants et accroître la sécurité maritime ; et
- S'attaquer collectivement, et au moyen de solutions durables respectueuses de la vie humaine, aux problèmes du trafic d'êtres humains et des migrations.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** ont pris divers engagements en vue d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, à commencer par la déclaration fondatrice du NEPAD (2001). Le Comité d'orientation du NEPAD a avalisé l'étude du NEPAD et de la CEA sur la mobilisation des ressources financières intérieures en janvier 2014. Le Programme d'action de Dakar (2014) appelle l'Afrique à s'atteler plus résolument à lever des ressources supplémentaires sur le continent. Dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, les dirigeants se sont engagés à améliorer la mobilisation des ressources nationales en veillant à l'augmentation des ressources et à l'inclusion financière, en renforçant la structure, la couverture et l'administration fiscales, en entreprenant des réformes fiscales, en stimulant les marchés de capitaux et en réduisant la fuite des capitaux illicites. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement d'Addis-Abeba en juillet 2015, ils se sont également engagés à améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et le rendement de leur fiscalité.

Partenaires au développement : Aider les PED dans leurs efforts de mobilisation des ressources financières internationales et intérieures était l'un des principaux engagements énoncés à Monterrey, et il a été réitéré lors de la Conférence de Doha en 2008. Dans la section relative à la mobilisation des ressources intérieures du Plan d'action pluriannuel du G20 de 2010, les partenaires s'engagent à i) favoriser la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces ; et ii) soutenir les initiatives visant à prévenir l'érosion des bases d'imposition dans les PED. En 2014, les dirigeants du G20 ont posé le principe suivant : les bénéfices devraient être imposés là où les activités économiques qui sont à l'origine de ces bénéfices sont exercées et là où la valeur est créée. Le G7/G8 a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par les PED pour renforcer leur base d'imposition en luttant contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites (FFI). À Addis-Abeba, en juillet 2015, les partenaires se sont engagés à intensifier la coopération en vue d'appuyer les efforts de renforcement des capacités fiscales dans les PED, notamment en doublant leur aide dans ce domaine d'ici 2020.

Ce qui a été fait

Afrique : Ces 15 dernières années, des avancées significatives ont été réalisées pour améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources, la résolution des dysfonctionnements dans la gestion des finances publiques et le renforcement des capacités des administrations fiscales. Plus récemment, un effort concerté a été déployé pour lutter contre les FFI, qui grèvent considérablement les ressources publiques. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers

illicites en provenance d'Afrique a publié son rapport en février 2015, et des activités de sensibilisation sont menées auprès des parties prenantes concernées. De nombreux pays ont amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition et en mettant en place des administrations fiscales semi-autonomes. Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), qui compte 36 membres, a créé un groupe de travail sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), chargé de lutter contre les pratiques des entreprises multinationales en matière de prix de transfert pour les transactions transfrontalières générant un manque à gagner au niveau des recettes fiscales. Un nombre croissant de pays africains ont légiféré sur les prix de transfert afin de contrôler ces pratiques, mais ils se heurtent à un grave déficit de compétences. En septembre 2015, on compte 22 pays parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : 17 respectent toutes les exigences de l'ITIE, détaillées dans la Norme ITIE, trois sont en phase de mise en œuvre et deux pays sont actuellement suspendus car ils ne se conforment pas aux exigences de l'ITIE.

Partenaires au développement : L'OCDE s'attache, avec le G20 et les PED, à réformer les règles fiscales internationales via le projet BEPS, repérant et résolvant notamment les problèmes liés au BEPS les plus pressants pour les PFR. L'OCDE, en coopération avec d'autres partenaires au développement, a intensifié son soutien afin que les pays se dotent de régimes efficaces pour lutter contre les pratiques abusives en matière de prix de transfert et à d'autres problèmes liés aux stratégies de BEPS. Six pays d'Afrique, ainsi que l'ATAF, participent directement aux activités des organes décisionnaires du projet BEPS. À la fin 2015, ce projet aura finalisé un rapport sur la question des incitations fiscales ainsi qu'une boîte à outils sur les données comparables relatives aux prix de transfert. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, auquel participent 20 pays africains, œuvre à l'application des normes de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale convenues au niveau international. Grâce à son Initiative Afrique, le Forum s'allie à ses membres africains pour sensibiliser aux avantages de l'échange de renseignements, à l'échelle nationale et internationale, et pour renforcer les capacités de mise en œuvre. Huit pays africains ont signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et quatre autres ont signé l'Accord multilatéral entre Autorités compétentes.

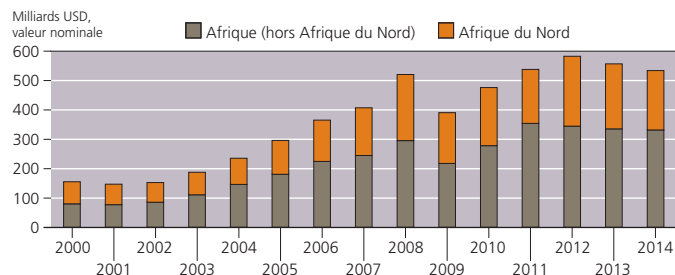
Les résultats

L'**Afrique** a grandement accru ses recettes fiscales : le montant total des recettes publiques, hors dons, a augmenté d'environ 70.9% sur 2000-14. La crise économique mondiale a provoqué

Les recettes intérieures ont enregistré une croissance marquée, mais cette tendance s'affaiblit depuis quelques années. Davantage d'efforts doivent être déployés pour renforcer les administrations fiscales, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et intensifier les efforts nationaux pour s'attaquer aux flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

une forte contraction des recettes publiques en 2009, qui a principalement touché les exportateurs de pétrole. Les recettes publiques ont ensuite rebondi pour atteindre le montant sans précédent de 583 milliards USD en 2012, avant de reculer durant ces deux dernières années en raison de la faiblesse des cours des produits de base. Plus précisément, le total des recettes publiques en proportion du PIB est tombé à 21.8% sous l'effet combiné de la faiblesse des cours des produits de base et de la révision à la hausse des chiffres du PIB dans les pays qui recourent désormais aux plus récentes normes utilisées pour la comptabilité nationale (SCN 2008). C'est dans les pays exportateurs de pétrole que le recul a été le plus marqué, avec une chute de dix points du ratio recettes/PIB, qui a atteint un point bas de 15.1% en 2014.

Mobilisation de ressources publiques intérieures (milliards USD en valeur nominale)



Sources : FMI, *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne* (avril 2015) et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* (avril 2015).

Globalement, la mobilisation des recettes publiques en Afrique (hors Afrique du Nord) reste faible par rapport à d'autres régions. Les pays d'Afrique se heurtent toujours à diverses difficultés. Les accords de libre-échange au sein du continent et avec des partenaires internationaux ainsi que le recours à la concurrence fiscale pour attirer l'investissement direct étranger (IDE) ont poussé de nombreux pays à rétrécir leur base d'imposition. En dépit des efforts déployés par de nombreux États pour réduire la charge fiscale totale pesant sur les entreprises, en droite ligne de la tendance observée partout dans le monde, les entreprises africaines sont encore celles qui subissent la plus forte pression fiscale, du point de vue des taux comme de la lourdeur de la réglementation.

Épargne nationale : Le taux d'épargne nationale brute des pays africains (hors Afrique du Nord) est passé d'une moyenne de 17.1% du PIB avant le Consensus de Monterrey à 23.8% en 2006, mais il a chuté ces trois dernières années pour atteindre son niveau le plus bas en 15 ans, 16.7%. La faiblesse du taux d'épargne montre également que dans nombre des pays d'Afrique, le système financier est inadéquat pour la mobilisation de capitaux.

FFI : Les FFI et la fraude fiscale continuent de peser sur le niveau des recettes intérieures, l'essentiel des sorties illicites de capitaux étant associées à la manipulation des prix des échanges. D'après le Groupe de haut niveau, les FFI en provenance d'Afrique sont estimés, à eux seuls, à 50 milliards USD par an. *Global Financial Integrity* estime que la moyenne annuelle des FFI en provenance d'Afrique s'est montée à 65 milliards USD sur 2010-12. Constat tout aussi important, les FFI en provenance d'Afrique dus à une manipulation des prix ont augmenté de plus de 30% sur 2000-09, soit un accroissement bien plus élevé que ceux enregistrés par les PED d'autres régions.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Continuer d'intensifier les efforts engagés dans l'administration de l'impôt en i) remédiant à l'insuffisance des capacités ; ii) réformant les incitations fiscales inefficaces afin d'attirer l'IDE ; et en iii) s'attaquant à la fraude et à l'évasion fiscales ;
- Favoriser le développement de mécanismes de financement nationaux innovants adaptés au contexte de chaque pays ; et
- Encourager les efforts mondiaux et continentaux pour réduire les FFI en provenance d'Afrique, et notamment une transparence accrue pour les pays richement dotés en ressources naturelles, ainsi que des dividendes équitables de l'exploitation des ressources naturelles.

Partenaires au développement

- Intensifier les efforts en vue d'accroître et d'améliorer les activités de coopération pour le développement en matière fiscale en Afrique, et notamment s'atteler aux prix de transfert et à d'autres problèmes liés aux stratégies de BEPS ; et
- Intensifier la coopération mondiale en matière de gouvernance concernant les FFI grâce à l'amélioration de l'échange de renseignements fiscaux, et dissuader les pays d'accueillir des FFI.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont engagés à plusieurs reprises à encourager et stimuler l'investissement direct étranger (IDE) et autres flux de capitaux. Depuis la création du NEPAD en 2001, ils ont réalisé de notables efforts pour approfondir les marchés financiers, renforcer l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers transfrontaliers et améliorer le climat des affaires pour encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (Fiche 5). Plus récemment, lors de la consultation régionale en prélude à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015, les gouvernements africains ont mis l'accent sur la nécessité de réduire le coût des envois ou transferts de fonds internationaux et ont encouragé la promotion et l'utilisation des obligations de la diaspora dans le cadre d'initiatives de développement.

Partenaires au développement : Depuis Monterrey, les partenaires ont réaffirmé leur soutien à un accroissement de l'IDE. Dans la Déclaration de Doha, les États membres sont convenus de renforcer leurs efforts destinés à maximiser les liens entre investissements étrangers et production nationale. En 2009, le G8 a fixé l'objectif (adopté par le G20 deux ans plus tard) de réduire les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs émigrés de 10 à 5% en cinq ans. En 2010, le G20 s'est engagé à soutenir un investissement privé responsable et créateur de valeur dans les PED. En 2013, il a chargé l'OCDE d'élaborer des principes de haut niveau visant à promouvoir plus de cohérence dans les stratégies d'investissement à long terme, afin d'encourager la participation des investisseurs institutionnels. Lors de la Conférence de juillet 2015, les partenaires au développement sont convenus de ramener les coûts des envois de fonds à 5% à l'horizon 2030. Ils se sont aussi engagés à renforcer le soutien apporté à la mise en œuvre de régimes de promotion de l'investissement.

Ce qui a été fait

Afrique : Les gouvernements continuent de donner la priorité aux politiques favorables à l'IDE. Ces dix dernières années, ils ont permis l'ouverture progressive de nombreux secteurs d'activité à la participation étrangère. Plus de 1 450 accords bilatéraux d'investissement et autres accords d'investissement internationaux ont été signés par des pays africains, ce qui a permis de mieux protéger les investisseurs et d'améliorer le climat général de l'investissement. Plusieurs initiatives infrarégionales ont été lancées pour attirer plus d'investissement, comme le projet de la CAE portant sur l'intégration des systèmes de paiement et de règlement ; le Projet de politique et de Code des investissements de la CEDEAO ; les efforts déployés par la SADC afin de fournir aux pays membres des modèles d'accords bilatéraux d'investissement ; et l'Agence d'investissement régional

de la COMESA destinée à promouvoir la région en tant que Zone d'investissement commune. L'UA a créé l'Institut africain pour les envois de fonds qui a vocation à renforcer la capacité des pays à mobiliser les fonds envoyés par les travailleurs émigrés au service du développement. Les contrats d'exclusivité ont été déclarés illégaux dans de nombreux pays afin de réduire le coût des envois de fonds.

Partenaires au développement : L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique contribue à promouvoir l'attractivité du continent en matière d'investissement et à mettre en avant le point de vue de l'Afrique dans le dialogue international sur les politiques d'investissement. L'UE et l'UA financent une étude sur l'élaboration d'un Code des investissements panafricain posant les bases d'une simplification de la législation applicable aux investissements, en ayant recours aux bonnes pratiques en vigueur aux niveaux national et régional. Sous la direction de la CNUCED, des organismes internationaux ont mis au point des indicateurs de mesure et d'optimisation de la valeur ajoutée économique. Le Groupe de travail sur les envois de fonds internationaux a lancé des initiatives visant à recueillir des données sur les envois de fonds, les liens entre migrations et développement, les paiements et l'infrastructure des marchés, et l'accès au financement.

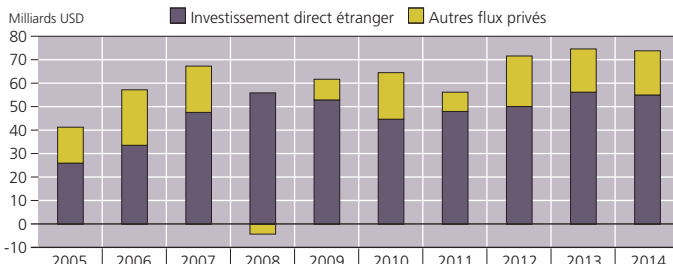
Les résultats

Les entrées de capitaux privés en Afrique ont presque doublé au cours de la décennie 2005-14 pour représenter, selon les estimations, 3% du PIB régional. L'IDE constitue la majeure partie de ces apports. La part de l'Afrique dans l'IDE mondial, qui a atteint 5.7% en 2013, continue de progresser. En 2012-14, l'IDE comptait pour 75% des entrées nettes totales de capitaux privés en Afrique, soit 42 milliards USD pour tout le continent (hors Afrique du Nord). Si les projets d'IDE ont un peu ralenti récemment, 750 ont été annoncés en 2013, contre environ 390 projets par an en moyenne avant la crise de 2008. La taille moyenne des projets d'IDE, également en augmentation, atteint 70 millions USD. Les secteurs de la consommation commencent à tirer la croissance de l'IDE en Afrique. Les activités manufacturières et les services représentent aujourd'hui environ deux tiers de la valeur des projets d'IDE annoncés récemment. De grandes entreprises de pointe, telles qu'IBM, Microsoft et Google ont commencé à investir dans l'innovation en Afrique, tandis que DuPont et d'autres entreprises internationales misent sur la recherche et le développement dans le domaine de l'agriculture. Par ailleurs, le nombre croissant d'entreprises asiatiques qui s'engagent en Afrique donne de l'élan au développement de chaînes de valeur régionales et mondiales. L'IDE intrarégional s'est nettement accru ces dernières années, l'IDE en provenance d'Afrique comptant pour 23% des entrées totales d'IDE en 2013. De petits

Les apports financiers privés ont augmenté et se diversifient. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir la création de valeur et l'IDE intrarégional, et pour renforcer la gestion des flux de capitaux afin d'atténuer d'éventuels effets déstabilisateurs.

pays africains ont ainsi pu s'intégrer dans les processus de production mondiaux, la plupart des investissements étant concentrés dans l'industrie et les services. Bien que modestes en volume à l'échelle planétaire, les entrées d'IDE en Afrique ont un impact important sur les pays destinataires. En 2013, les entrées d'IDE ont dépassé trois milliards USD dans sept pays, un milliard USD dans 12 pays, et se situaient entre 500 millions et un milliard USD dans 13 pays. Selon l'Indice de contribution de l'IDE de la CNUCED, l'Afrique est la région du monde où les entreprises multinationales contribuent le plus à l'économie en termes de valeur ajoutée, de dépenses de recherche et de développement et de salaires. Les investissements de portefeuille en Afrique ont été freinés en 2011 par la crise de la zone euro et n'ont pas depuis retrouvé leur niveau de 2010. La destination des investissements de portefeuille en Afrique s'est diversifiée. Certains pays ont perçu ces dernières années des flux massifs d'investissements de portefeuille, stimulés par la création d'un certain nombre de fonds de capital-investissement spécialisés dans les placements en Afrique. Si cette situation témoigne d'un regain d'intérêt pour l'Afrique, les investissements de portefeuille restent à la merci de revirements dans les décisions d'investissement, susceptibles d'avoir de graves répercussions sur les politiques budgétaires, monétaires et de change des pays d'accueil.

**Apports nets de capitaux privés destinés à l'Afrique
(milliards USD en valeur nominale)**



Sources : Banque Mondiale (2014), International Debt Statistics ; Banque Mondiale (2014), Global Economic Prospects ; CNUCED (2014), World Investment Report ; FMI (2014), World Economic Outlook database.

Les gouvernements africains ont élargi leur base d'investisseurs en faisant appel aux marchés obligataires internationaux. De bonnes conditions de financement mondiales ont permis une hausse des émissions d'obligations souveraines, passées de trois milliards USD en 2009 à 13 milliards USD en 2013-14. Cette accumulation rapide de dettes obligataires vis-à-vis de l'étranger expose davantage l'Afrique aux brusques revirements des marchés financiers mondiaux.

Envois de fonds internationaux : Les flux migratoires planétaires s'intensifient, les transferts de fonds, y compris en provenance

d'entrepreneurs de la diaspora internationale, sont devenus une source plus importante et fiable d'entrées de capitaux pour maints pays africains. Multipliés par six depuis 2000, ils auraient été estimés à 67 milliards USD en 2014, constituant, juste après l'IDE, la deuxième source d'entrées de ressources extérieures pour les PED. Dans les pays du G7 et du G20, le coût moyen des envois de fonds a nettement diminué, mais à 7-8% en 2014, il demeure nettement supérieur à l'objectif de 5%. L'Afrique (hors Afrique du Nord) est toujours le continent vers lequel l'envoi d'argent est le plus coûteux, les frais s'établissant à 10.2% début 2015, contre une moyenne mondiale de 7.7%. Ce surcoût est à l'origine d'un manque à gagner de 820 millions USD par an.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Améliorer les conditions nationales et régionales pour attirer et mieux absorber les contributions de l'IDE, notamment pour ce qui est du renforcement de la valeur ajoutée ;
- Sensibiliser les décideurs à l'évolution de la nature des apports privés, notamment pour ce qui concerne le fonctionnement du capital-investissement ; et
- Renforcer la gestion des flux de capitaux afin d'atténuer les risques de déstabilisation macroéconomique dus aux brusques fluctuations de ces flux.

Partenaires au développement

- Appuyer les efforts déployés en Afrique pour renforcer sa capacité à gérer les éventuels effets de l'instabilité des flux de capitaux sur son économie, favoriser et diversifier les apports de capitaux privés ;
- Encourager les efforts des entreprises étrangères privées pour que leurs investissements aient des répercussions durables en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois à l'échelle locale ; et
- Renforcer les actions visant à faciliter les envois de fonds et à réduire les coûts de transaction et utiliser la titrisation des envois de fonds internationaux comme mécanisme d'obtention de capitaux sur le long terme.

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** se sont engagés à assurer un leadership effectif dans la conduite de leurs politiques et programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et à rendre compte des résultats en matière de développement. Ces engagements ont été énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008), puis réaffirmés dans le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) de Busan (2011) et à l'occasion de sa première Réunion à haut niveau en avril 2014. Le Consensus et la Position de l'Afrique sur l'efficacité de l'aide (2011) insistaient sur l'engagement des membres de l'UA à renforcer leurs capacités aux fins de l'efficacité du développement, et la Plateforme africaine pour l'efficacité du développement (2011) a joué un rôle déterminant pour que le continent exprime d'une seule voix ses perspectives, stratégies et politiques. Plus récemment, le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement (2014) a proposé de nombreuses mesures en faveur de la mobilisation des ressources intérieures, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, de l'intégration régionale, du secteur privé et de la mise en œuvre continue des engagements de Busan à l'échelon national. Il appelle aussi à ce que la coopération pour le développement contribue à étoffer les capacités de production industrielle de l'Afrique.

Partenaires au développement : En 2005, le G8 a pris une série d'engagements spécifiques visant à augmenter d'environ 25 milliards USD par an jusqu'en 2010 les apports d'APD versés revenant à l'Afrique à doubler en termes réels l'aide apportée à ce continent. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015, l'UE a réaffirmé son engagement collectif à atteindre l'objectif de 0.7% fixé pour le ratio APD/RNB et à allouer 0.20% de l'APD/RNB aux PMA dans les délais établis par le programme pour l'après-2015. Une deuxième catégorie d'engagements a trait à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et plus particulièrement de l'alignement avec les politiques et systèmes nationaux, de l'harmonisation des pratiques, de la transparence et de la prévisibilité. Ces engagements ont été réitérés à Busan et plus récemment à Addis-Abeba, concernant notamment l'utilisation des cadres de résultats, dispositifs de coordination et systèmes nationaux, l'apport d'aide budgétaire, le déliement maximal de l'aide, la mise à la disposition des pays bénéficiaires de plans de dépenses prévisionnels à 3-5 ans ou le renforcement de la transparence grâce à l'approbation d'une norme de notification commune en 2015.

Ce qui a été fait

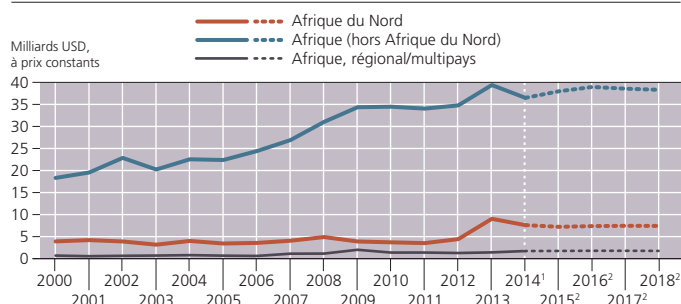
Afrique : La majorité des États ont progressé au regard des engagements pris à Paris, Accra et Busan. De nombreux pays ont accéléré et approfondi leurs réformes de la GFP. En outre, de nouveaux instruments contribuant à une plus large utilisation des systèmes nationaux sont apparus ces dernières années, par exemple le paiement à la prestation ou les nouvelles modalités de soutien budgétaire visant à restaurer les services publics et à renforcer les institutions dans les États fragiles. L'utilisation des systèmes nationaux présente l'avantage d'améliorer l'alignement avec les politiques des pays concernés et de renforcer l'appropriation et la redevabilité au niveau national, avec à la clé un impact et une durabilité accrus. Toutefois, les partenaires sont toujours réticents à utiliser les systèmes nationaux dans les pays d'Afrique qui reçoivent beaucoup d'aide. D'après le rapport de suivi du PMCED, la moitié supérieure des pays d'Afrique où les donateurs utilisent les systèmes nationaux ont reçu moins de ressources via leur propre système en 2013 (28% contre 41% en 2010) que les pays hors Afrique (42% en 2013 contre 31% en 2010).

Partenaires au développement : Les données préliminaires du CAD pour 2014 indiquent que l'Afrique a reçu environ 28 milliards USD d'APD bilatérale, soit une baisse de 5% en termes réels par rapport à 2013. Hors allègement de la dette, l'aide bilatérale apportée à ce continent a reculé de près de 2% en termes réels. La principale raison en a été la diminution de l'APD provenant des principaux apporteurs d'aide à l'Afrique. Si l'on observe spécifiquement les tendances de 2014, l'APD totale est restée à 135.2 milliards USD, soit une légère hausse par rapport aux niveaux de 2013 en termes nominaux, mais un recul de 0.5% en termes réels. Au total, 13 des 28 pays du CAD ont augmenté leur APD globale en 2014, tandis que 15 ont notifié une baisse. En 2014, le ratio d'apports nets d'APD/RNB est ressorti à 0.29% ; seuls cinq pays ont dépassé la cible de 0.7 % pour le ratio APD/RNB. En décembre 2014, le CAD est parvenu à un consensus sur la modernisation du cadre statistique pour le financement du développement (voir l'encadré sur la modernisation de l'APD). Ce nouveau cadre donnera une meilleure indication de l'effort consenti par les apporteurs et devrait inciter à accorder des volumes plus conséquents de financements concessionnels aux pays qui en ont le plus besoin, à des conditions plus souples. **Efficacité de l'aide :** Le Cadre de suivi du PMCED se compose d'un ensemble de dix indicateurs et objectifs-cibles proposés pour 2015, reposant sur les quatre principes que sont l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous et la transparence et la redevabilité réciproque. Le premier cycle de suivi s'est achevé en avril 2014 et le deuxième se terminera en 2016.

Les résultats

Volumes d'APD : En droite ligne des tendances de l'APD susmentionnées, l'aide-pays programmable (APP) destinée à l'Afrique a continué de reculer, passant de 50.09 milliards USD en 2013 à 45.95 milliards USD en 2014 (données préliminaires, prix de 2013).

Aide-pays programmable ciblant l'Afrique (milliards USD à prix constants)



Note : cf. Table 1.7 dans la Partie II – Annexes.

1. Données préliminaires et estimations du Secrétariat de l'OCDE, publiées en avril 2015.

2. Prévisions.

Sources : stats.oecd.org (Aide-pays programmable), www.oecd.org/dac/stats/documentupload/ODA%202014%20Tables%20and%20Charts.pdf.

Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse substantielle de l'aide reçue par les principaux bénéficiaires, qui affecte les niveaux globaux d'APD ciblant tant les PMA que les PFR. Toutefois, l'APP devrait légèrement progresser en 2015 en conséquence des récentes reconstitutions des fonds des organismes multilatéraux, qui induiront une hausse des versements. Les PMA et autres PFR sont ceux à qui cette hausse profitera le plus, avec une augmentation prévue de l'aide de 5.7% en termes réels (et 5.8% pour l'Afrique hors Afrique du Nord, sous l'effet d'un accroissement des prêts concessionnels).

Efficacité de l'aide : Le premier cycle de suivi du PMCED a brillamment démontré qu'une approche de la redevabilité mondiale conduite par les pays est possible. Le rapport montre qu'il faut faire davantage si l'on veut atteindre les objectifs du PMCED pour 2015, notamment sur le plan du déliement, de la transparence et de la prévisibilité de l'aide. Les donateurs tiennent peu à peu leur promesse de fournir une plus grande proportion d'aide non liée (79% en 2012, contre 77% en 2010) ; seulement 14 des 27 donateurs ont apporté au moins 90% de leur APD sous forme non liée. Un quart des donateurs ne publient pas d'informations prévisionnelles passant par un système de norme ouverte commune : il semble donc nécessaire de redoubler d'efforts. La transparence découlant d'informations prévisionnelles et de la prévisibilité à moyen terme reste un défi. D'après les enquêtes 2006, 2008 et 2011 de suivi de la Déclaration de Paris, les systèmes de GFP et de passation de marchés publics des pays d'Afrique ont été

Les apports d'APD à l'Afrique ont reculé en 2014 malgré des volumes d'aide mondiaux stables. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réorienter l'APD vers les pays qui en ont le plus besoin et accélérer les progrès concernant l'efficacité de l'aide.

de plus en plus utilisés sur 2005-10, même si de fortes disparités demeurent entre les pays. Le rapport de suivi du PMCED a toutefois fait apparaître que dans 16 pays d'Afrique sur 20, l'utilisation de ces systèmes a reculé entre 2010 et 2013. Comme indiqué dans le rapport 2014 de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), c'est dans les pays d'Afrique les plus dépendants de l'aide que l'utilisation des systèmes nationaux est la plus faible. Les pays africains ont reçu moins d'APD via leurs systèmes nationaux que les pays non africains. La fragmentation de l'aide et la multiplication des donateurs, qui alourdissent les coûts de transaction, souvent au détriment des capacités des pays bénéficiaires, restent une problématique cruciale pour les pays d'Afrique.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Continuer de mettre en œuvre le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement, notamment en assurant un leadership effectif et en renforçant les capacités de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs ;
- Développer des cadres nationaux pour le suivi des résultats, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des engagements pris à Busan ; et
- Continuer de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés, ainsi que la capacité de gérer des projets utilisant les systèmes nationaux, par exemple par les fonctions d'audit.

Partenaires au développement

- Inverser la tendance au déclin de l'APD vers l'Afrique en se conformant à l'objectif de 0.7% pour le ratio APD/RNB, en maintenant au moins les niveaux de 2013, et en saisissant l'occasion qu'offrent les objectifs pour l'après-2015 de réorienter l'APD vers les pays qui en ont le plus besoin ;
- Concrétiser les engagements souscrits à Busan, notamment en ce qui concerne l'appropriation par les pays, l'alignement avec les priorités de développement des pays d'Afrique, l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité de l'aide, et l'utilisation des systèmes nationaux, en s'appuyant en particulier sur les orientations existantes concernant l'utilisation des systèmes nationaux ; et
- Faire des efforts pour réduire la fragmentation de l'aide et la multiplication des donateurs.

Les principaux engagements

Afrique : À Monterrey, les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies de vaste portée afin de suivre et gérer les engagements extérieurs, dans le cadre des conditions préalables destinées à assurer la viabilité de la dette. Les pays pauvres très endettés (PPTÉ) africains ont appliqué les politiques requises pour être éligibles à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des PPTÉ, lancée en 1996, en mettant en œuvre des stratégies nationales intégrées s'appuyant sur des programmes macroéconomiques et des objectifs de réduction de la pauvreté.

Partenaires au développement : Le Consensus de Monterrey a appelé les créanciers et les débiteurs à exercer leur responsabilité conjointe pour prévenir et régler les situations d'endettement non viables, notamment avec la mise en place rapide, effective et complète de l'Initiative PPTÉ. En 2005, le G8 s'est engagé, dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), à annuler 100% de la dette multilatérale des PPTÉ admissibles à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTÉ. En 2011, la Déclaration conjointe G8/Afrique a renouvelé l'appel au maintien d'une dette viable en Afrique. Lors de la Conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015, les acteurs ont réaffirmé leur engagement à soutenir les pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTÉ.

Ce qui a été fait

Afrique : La plupart des pays continuent d'améliorer leurs systèmes de gestion de la dette. De nombreux pays ont entrepris de coordonner leur gestion de la dette et les politiques macroéconomiques des principaux organismes publics. Si la majorité des pays s'est dotée de services de gestion de la dette, les insuffisances au niveau des capacités d'analyse et de l'échange d'informations demeurent significatives.

Partenaires au développement : Depuis 2000, les Initiatives PPTÉ et IADM ont permis des progrès considérables sur la voie d'un vaste programme de résolution de la dette. Le Fonds de désendettement (DRF) de la Banque mondiale a joué un rôle majeur en encourageant une plus grande participation des créanciers au titre de l'Initiative PPTÉ et a permis à plusieurs pays de racheter leurs créances commerciales avec une forte décote. Au titre de l'approche d'Évian, les partenaires ont également pris des mesures pour régler les problèmes d'endettement des pays africains non éligibles à l'Initiative PPTÉ, notamment en procédant à une annulation partielle des créances. Afin d'octroyer aux pays une nouvelle marge d'emprunt pour financer l'investissement public dans les infrastructures, la Banque mondiale et le FMI ont remanié le Cadre

de viabilité de la dette, destiné à guider les décisions d'emprunt des PFR et les décisions des créanciers. Par ailleurs, un Centre pour la gestion de la dette publique en Afrique a été créé en 2011 afin de consolider les marchés boursiers et de permettre à l'Afrique de se doter d'infrastructures de marché nécessaires pour gérer la dette. En 2014, le programme consultatif Banque mondiale/FMI intitulé Facilité de gestion de la dette a été étendu afin d'inclure de nouveaux dispositifs d'assistance technique. Par ailleurs, la Banque mondiale a fermement pris position contre les fonds vaujours. Le FMI a mis en place un Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes doté de 100 millions USD afin de couvrir les obligations au titre du service de la dette des trois pays de l'Afrique de l'Ouest les plus touchés par Ebola.

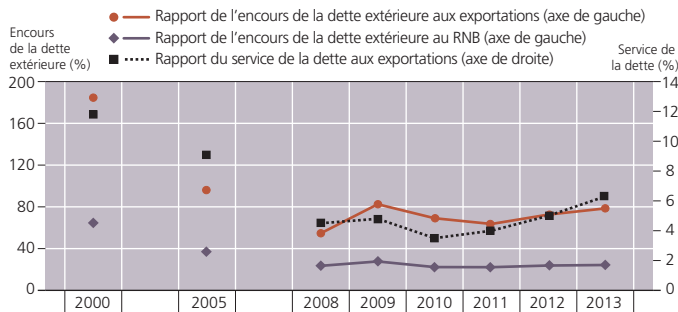
Les résultats

PPTÉ/IADM : Sur les 33 pays africains référencés sous l'Initiative PPTÉ, 30 ont atteint le point d'achèvement et obtenu un allègement irrévocable de leur endettement ainsi que l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM. Trois pays en sont aux premières étapes du processus (point de pré-décision) d'allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTÉ. L'effort total d'allègement en faveur de l'ensemble des PPTÉ d'Afrique s'élevait à 112.9 milliards USD en termes nominaux à la fin août 2014. Les organismes multilatéraux et les créanciers du Club de Paris supportent plus de 80% du coût total de l'Initiative PPTÉ. Plus de 5.1 milliards USD de dette commerciale extérieure ont également été annulés dans 15 pays PPTÉ africains soutenus par le DRF. En aidant à diminuer ou à éteindre les créances commerciales non couvertes par l'Initiative PPTÉ, le DRF a également contribué à réduire la menace d'actions en justice à l'encontre des pays PPTÉ. Les Initiatives PPTÉ et IADM ont atténué le lourd fardeau de la dette de nombreux pays africains et les ont aidés à accroître leurs dépenses visant à réduire la pauvreté entre 2001-14. La part de la dette extérieure dans le RNB a chuté de 63.2% à 24.3% entre 2000-13. De même, le ratio du service de la dette est tombé de 11.8% à 6.3% entre 2000-13. Le DRF a été prolongé jusqu'à juillet 2017. Il soutient 25 opérations de rachat de dettes dans 22 pays bénéficiant des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) et gère le rachat d'environ 10.3 milliards USD du principal de la dette commerciale extérieure et de plus de 3.5 milliards USD de pénalités et d'arriérés d'intérêts associés. Pour de nombreux pays d'Afrique qui ont accumulé de la dette extérieure à un rythme non viable, la perspective de surendettement grave reste bien réelle. Dans la majorité des pays qui ont bénéficié de l'Initiative PPTÉ, la dette publique extérieure augmente à la fois en termes nominaux et en pourcentage du PIB, exposant huit pays africains à de grands risques de surendettement. Les risques d'actions en justice de

Le fardeau de la dette extérieure a nettement diminué grâce aux Initiatives PPTe et IADM, mais le stock de dettes dues à des créanciers privés a significativement augmenté. Il faut renforcer la viabilité de la dette pour faire face à l'évolution de sa structure.

la part des fonds vauours ont diminué mais existent toujours. Depuis 1999, au moins 20 pays PPTe ont été menacés de poursuites judiciaires ou en ont fait l'objet. L'Initiative PPTe étant quasiment achevée, la capacité croissante de nombreux pays d'Afrique à accéder aux marchés internationaux des capitaux et les inquiétudes grandissantes quant à la dégradation de la viabilité de la dette soulèvent une question plus fondamentale, à savoir comment assurer un mécanisme de renégociation de la dette équitable et ordonnée afin d'éviter de futures crises de la dette. **Nouveaux emprunts :** Depuis 2008, le stock total de dette extérieure de l'Afrique a augmenté de 67.3% (367.5 milliards USD en 2013), l'essentiel de cette accumulation de dettes étant due à des créanciers privés, notamment des détenteurs d'obligations ; or, ces dernières sont assorties d'échéances plus courtes et de taux d'intérêt plus élevés.

Le fardeau du service de la dette en Afrique (hors Afrique du Nord)



Sources : Banque mondiale (2015), International Debt Statistics 2015 (IDS 2015), <http://data.worldbank.org/sites/default/files/ids2015.pdf>.

La dette contractée auprès de créanciers privés représentait 70% (158.3 milliards USD en 2013) de l'accumulation de dette extérieure à long terme entre 2006-13. La capacité croissante de certains pays africains à émettre des obligations souveraines internationales (plus de douze y ont procédé depuis 2011) s'explique par des conditions mondiales favorables, et notamment des taux d'intérêt faibles. **Nouveaux risques :** Si les emprunts privés encouragent la mise en place de politiques macroéconomiques et de pratiques de gestion de la dette saines, ils sont néanmoins assortis de taux d'intérêt bien plus élevés et volatiles et peuvent engendrer des litiges coûteux. Le remboursement des euro-obligations est exposé à des risques sans cesse plus importants, comme les retards d'exécution des projets, la question de la viabilité de la dette ou le risque de change, et a conduit à la mise en place de systèmes de gestion de la dette plus complexes et plus délicats à piloter. Pour de nombreux pays africains, les prêts du secteur privé sont préoccupants car la fragmentation des créanciers pourrait soulever des enjeux de taille en termes de contrôle au moment de restructurer la dette.

Cette situation a entraîné une dégradation de la viabilité de la dette parmi les 30 pays d'Afrique qui ont achevé le processus PPTe, avec 18 d'entre eux exposés à un risque de surendettement modéré et huit à un risque élevé. Les trois pays qui n'ont pas encore réuni les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement total de la dette sont confrontés à de forts problèmes de surendettement, et nécessiteront un effort suivi sur le plan intérieur ainsi que du soutien de la communauté internationale. Par ailleurs, les prêts concessionnels des pays émergents risquent de compromettre les progrès réalisés au titre de l'Initiative PPTe. Plus globalement, si les ratios de la dette extérieure africaine actuelle paraissent maîtrisables, l'augmentation rapide de la dette souveraine dans de nombreux pays pourrait bientôt justifier un recours à des mesures correctives.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Pour les trois pays PPTe qui sont dans la phase intérimaire, poursuivre les efforts pour atteindre les points de décision et d'achèvement ;
- Améliorer la mise à jour et la couverture des données relatives à la dette souveraine s'appuyant sur un système de notification par les pays débiteurs, afin d'obtenir une évaluation plus fiable de la viabilité de la dette ; et
- Maintenir les efforts déployés pour améliorer les capacités de gestion de la dette ainsi que sa viabilité en prenant en compte les nouveaux risques liés à l'augmentation rapide des émissions d'euro-obligations.

Partenaires au développement

- Suivre de près la situation de la dette en Afrique et fournir le soutien nécessaire pour renforcer les capacités de gestion de la dette des pays ;
- Poursuivre les efforts visant à faire en sorte que les pays éligibles à l'Initiative PPTe obtiennent de tous leurs créanciers l'annulation complète de leur dette et à décourager des poursuites en justice des créanciers qui ne souhaitent pas coopérer et des fonds vauours ; et
- Encourager l'élaboration de mécanismes efficaces de renégociation de la dette couvrant la dette souveraine.

Les principaux engagements

La position de l'**Afrique** vis-à-vis du financement climatique a progressivement évolué : les premiers appels à des financements climatiques nouveaux et additionnels, émanant essentiellement de sources publiques, ont laissé la place à des inquiétudes quant au caractère adéquat, prévisible et durable de ces financements, et à une priorité plus grande accordée à l'adaptation au changement climatique. Les gouvernements africains ont également demandé à toutes les institutions intervenant dans ce domaine, dont la BAD et d'autres banques régionales de développement et partenaires, d'aider leurs pays à accéder aux financements disponibles dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'autres fonds.

Partenaires au développement : Lors de la COP15 sur les changements climatiques à Copenhague en 2009, les pays développés ont promis d'apporter des ressources nouvelles et additionnelles de l'ordre de 30 milliards USD au titre de financements à mise en œuvre rapide sur la période 2010-12, avec une affectation équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. Les pays industrialisés se sont en outre engagés à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an d'ici 2020 auprès d'une grande variété de sources afin de répondre aux besoins des PED. Lors de la COP16 à Cancún en 2010, les pays sont convenus de mettre en place le FVC.

Ce qui a été fait

Afrique : Bien que l'on ne dispose pas de chiffres à ce sujet, on sait que plusieurs pays d'Afrique ont alloué des ressources intérieures pour l'adaptation au changement climatique. Au niveau continental, le Fonds spécial ClimDev-Afrique, fonds multi-donneurs axé sur la demande géré par la BAD pour le compte du programme ClimDev-Afrique, aide les centres climatiques régionaux et les CER à renforcer les systèmes d'information climatique et d'alerte précoce. S'appuyant sur des instruments de financement climatique qu'elle a créés ou qu'elle administre, notamment le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, la BAD s'est engagée à investir 9.6 milliards USD dans le cadre de son Plan d'action 2011-15 sur le changement climatique. Au niveau régional, le Fonds carbone de la COMESA et le *Climate Change Fund* de la CAE ont été établis pour appuyer les efforts nationaux de mobilisation de financements face au changement climatique.

Partenaires au développement : Les dispositifs institutionnels actuels pour le financement climatique dans le cadre de la CCNUCC, appelés Mécanisme financier de la CCNUCC, associent une multitude de fonds et gèrent des entités évoluant rapidement, notamment compte tenu de la création du FVC, qui impliquera de nouveaux bailleurs de fonds, y compris du secteur privé. Actuellement,

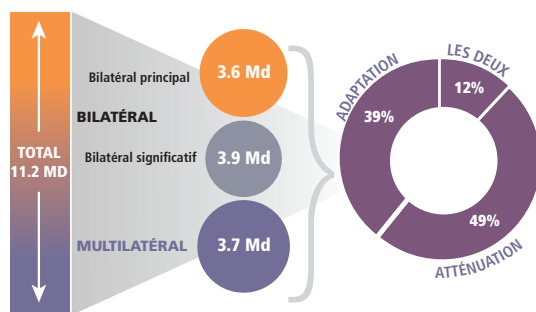
le Mécanisme financier supervise deux fonds : le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), qui aide les PMA à élaborer et à mettre en œuvre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique, et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui finance des projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les PED. Ces deux fonds s'appuient sur des contributions volontaires de pays développés et sont gérés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un troisième fonds, le Fonds pour l'adaptation (FA), créé en application du Protocole de Kyoto, est financé par un prélèvement de 2% sur les transactions au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et des contributions de donateurs bilatéraux. Depuis leur création, le FA, le FSCC et le FPMA ont reçu environ 1.7 milliard USD d'engagements cumulés. En outre, le FEM utilise des contributions apportées à son fonds fiduciaire (d'un montant de 1.4 milliard USD) pour soutenir des projets en rapport avec le climat à travers le *Green Climate Fund*. Indépendamment du Mécanisme financier, plusieurs initiatives de financement bilatérales et multilatérales ont vu le jour. Parmi les fonds multilatéraux, les Fonds d'investissement climatiques acheminés par les banques multilatérales de développement (BMD) ont bénéficié de 7.8 milliards USD d'engagements, environ 15% de ces ressources étant destinées à l'adaptation. Un certain nombre de fonds spécialisés, tels que le Fonds pour les forêts du bassin du Congo et le Programme ONU-REDD, ont reçu 430 millions USD d'engagements. Les BMD apportent des financements climatiques plus substantiels : elles ont notifié 75 milliards d'engagements sur 2011-13, dont moins de 20% ciblaient l'adaptation. **Financement à mise en œuvre rapide :** Les pays développés ont déclaré avoir mobilisé selon les estimations 35 milliards USD sur 2010-12, dont seulement 5.7 milliards USD pour l'adaptation. Le financement à mise en œuvre rapide se compose, à 47%, de prêts, garanties et assurances, y compris des crédits à l'exportation, pour les entreprises de pays développés désireuses d'investir dans les PED, le reste étant constitué de dons. **Financement à long terme :** La mobilisation de 10.2 milliards USD à la fin de 2014 a permis au FVC de démarrer ses activités. Il était convenu qu'à terme, des sommes égales soient affectées à l'atténuation et à l'adaptation, avec un plancher de 50% d'allocations consacrées à l'adaptation pour les pays vulnérables, à savoir les PMA, les PEID et les États africains. Si l'entrée en fonction du FVC a considérablement augmenté les financements consacrés au climat au titre de la Convention, les Parties ne sont pas parvenues à s'accorder sur des cibles de financement intérimaires pour atteindre les 100 milliards USD annoncés pour 2020. Les pays développés se sont toutefois engagés à maintenir tout au long de 2015 les niveaux moyens de financement consentis au cours de la période 2010-12, soit environ dix milliards USD par an.

Le financement climatique en Afrique est loin de répondre aux besoins, seule une modeste part étant consacrée à l'adaptation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer et pérenniser le financement à l'échelle mondiale et renforcer la capacité de l'Afrique à y accéder et à attirer des investissements adaptés au climat.

Les résultats

Les niveaux actuels de financements climatiques destinés à l'Afrique (hors Afrique du Nord) sont très insuffisants pour satisfaire les besoins d'adaptation de la région, estimés entre sept et 15 milliards USD par an d'ici 2020. L'accès aux financements climatiques reste un défi de taille pour l'Afrique. D'après le site *Climate Fund Update*, les 20 fonds climatiques bilatéraux et multilatéraux actifs dans cette région ont approuvé un total cumulé de 2.3 milliards USD entre 2003 et 2014.

Financements du développement liés au climat adressés à l'Afrique en 2013 (engagements en milliards USD)



Note : Les chiffres globaux rendent compte des apports bilatéraux d'APD et d'AASP des membres du CAD-OCDE et des ÉAU, identifiés comme ciblant le changement climatique en tant qu'objectif soit principal soit significatif, sur la base des « marqueurs de Rio », ainsi que des apports multilatéraux liés au climat émanant de sept BMD, du FVC, du Fonds d'Adaptation et des fonds d'investissement climatique (FIC).

Source : Statistiques du CAD-OCDE sur le financement extérieur du développement, <http://www.oecd.org/dac/stats/climate-change.htm>.

D'après le CAD, les engagements bilatéraux en matière de financement du développement lié au climat pour l'Afrique sont ressortis à 5.6 milliards USD par an en moyenne sur 2010-13, dont 50% ciblaient le climat comme objectif *principal* ou premier, et 50% avaient le climat comme objectif *significatif*, mais pas comme objectif premier, ce qui témoigne de l'intégration des considérations climatiques dans les portefeuilles de coopération pour le développement. Les BMD indiquent avoir procuré à l'Afrique (hors Afrique du Nord) 3.3 milliards USD de financements climatiques en 2012 et 2.7 milliards en 2013. Si un peu plus de la moitié de ces financements étaient consacrés à l'adaptation en 2012, ce ratio est tombé à 30 % en 2013. L'accès de l'Afrique au financement carbone essentiellement à travers les projets du MDP est très limité. Après des années de croissance lente, le marché du carbone africain a enregistré un rattrapage en 2010-12. Cependant, en raison surtout de la faiblesse des prix du Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE, qui a conduit à l'effondrement du prix des unités de

réduction certifiée des émissions, peu de nouveaux projets éligibles au MDP ont été lancés en 2013-14. En décembre 2014, 241 projets MDP avaient été validés pour 39 pays africains (plus d'un quart d'entre eux en Afrique du Sud), quelque cinq milliards USD ayant été investis à ce jour. Néanmoins, l'Afrique ne représente toujours que 2.8% des projets MDP. D'après un examen du Centre africain pour la politique en matière de climat, si certains des obstacles au MDP spécifiques à l'Afrique ont pu être surmontés, grâce à des efforts pour modifier les méthodologies et les modalités de façon à rendre le MDP plus adapté au contexte africain, la mobilisation d'investissements pour des activités du MDP reste un défi pour le continent. Sont également déployés des efforts visant à soutenir les PED au niveau de la préparation au financement climatique, comme le partenariat entre le FA et l'Alliance pour le climat et le développement, mais il faudra bien des efforts supplémentaires pour aider ces pays à mobiliser des financements climatiques.

Les priorités pour l'avenir

Afrique

- Améliorer l'état de préparation des pays pour leur permettre d'accéder aux financements climatiques, de les attirer et de les déployer, avec une attention accrue portée à l'acheminement des fonds climatiques vers les groupes d'utilisateurs finaux, tels que les petits exploitants ;
- Renforcer les capacités des pays, notamment celles du secteur privé, afin qu'ils s'investissent davantage dans les processus de MDP et REDD+ ; et
- Créer un environnement stratégique favorable aux investissements du secteur privé dans les interventions portant sur la lutte contre le changement climatique et dans les énergies renouvelables.

Partenaires au développement

- Accélérer l'opérationnalisation du FVC, et notamment de son guichet pour l'adaptation ;
- Aider l'Afrique, et notamment les PEID, à accéder aux financements climatiques et veiller à la mise à disposition de ressources adéquates pour le renforcement des capacités permettant la préparation de l'Afrique au financement climatique ; et
- Appuyer les réformes, telles que la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, pour que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique.



PARTIE II

ANNEXES

Tableaux & graphiques

- 1. Fiches sélectionnées de l'Examen mutuel
 - Tableau 1.1. Part de l'Afrique dans les exportations manufacturées (en pourcentage des exportations de marchandises) par rapport aux autres régions en développement (2000-13)
 - Tableau 1.2. Part des exportations de marchandises africaines dans le total des échanges mondiaux
 - Tableau 1.3. Classement moyen des régions pour la facilité à réaliser des affaires en 2014
 - Tableau 1.4. Tendances enregistrées pour quelques indicateurs de santé en Afrique (pour 1 000 naissances vivantes), 1990-2013
 - Tableau 1.5. Nombre (millions) et prévalence (%) de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique, 1990-2014
 - Tableau 1.6. Équilibre budgétaire moyen, 2009-15 (en % du PIB)
 - Tableau 1.7. Aide-pays programmable ciblant l'Afrique (milliards USD, à prix constants)
- 2. Indicateurs macro-économiques clés
 - Graphique 2.1. Croissance dans les régions émergentes et en développement, 2010-16
 - Graphique 2.2. PIB réel (milliards USD, prix constants 2005)
 - Graphique 2.3. Évolution des exportations de biens – Afrique et monde, 2008-14 (milliards USD)
 - Tableau 2.1. Taux de croissance réels du PIB (%)
 - Graphique 2.4. Prix à la consommation en Afrique 2002-16 (inflation médiane en %)
 - Graphique 2.5. Équilibre budgétaire total, dons compris (% du PIB)
 - Graphique 2.6. Prix des produits de base – janvier 2000 à mi-juillet 2015
 - Tableau 2.2. Analyse de la viabilité de la dette
- 3. Indicateurs du développement humain
 - Graphique 3.1. Croissance démographique en Afrique, par classe d'âge (millions)
 - Graphique 3.2. Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollars par jour (millions – PPA 2005).
 - Graphique 3.3. Taux de chômage en Afrique (hors Afrique du Nord) – % de la population active par catégorie
 - Tableau 3.1. Les Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2015
- 4. Financement du développement
 - Tableau 4.1. Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale)
 - Graphique 4.1. Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale)
 - Graphique 4.2. Transferts de fonds internationaux par sous-région, 2000-15
 - Tableau 4.2. APD en faveur de l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions USD – prix constants 2013)

Encadrés

- Encadré 1. Du Forum pour le partenariat avec l'Afrique à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique
- Encadré 2. Moderniser la mesure de l'APD
- Encadré 3. L'investissement à impact positif en Afrique

TABLEAUX & GRAPHIQUES

1 Fiches sélectionnées de l'Examen mutuel

Tableau 1.1. **Part de l'Afrique dans les exportations manufacturées (en pourcentage des exportations de marchandises) par rapport aux autres régions en développement (2000-13)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Asie de l'Est et Pacifique	82.4	82.5	83.3	83.3	83.7	83.8	83.7	83.8	81.2	83.8	82.3	81.0	82.6	82.9
Europe et Asie centrale	67.8	69.5	70.0	70.3	70.7	68.0	67.5	67.9	66.1	65.2	65.2	64.2	63.3	63.3
Amérique latine et Caraïbes	56.1	56.1	55.8	54.3	54.0	53.0	51.5	54.6	49.0	48.1	47.5	45.8	51.4	52.7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.9	17.4	17.7	20.1	17.2	16.4	17.5	17.3	18.5	19.1	20.2	22.4
Afrique (hors Afrique du Nord)	26.8	26.8	32.5	29.8	26.6	26.9	27.5	26.2	27.7	25.1	26.1	26.8
Monde	72.4	72.5	73.7	73.3	73.3	72.0	71.3	70.1	67.8	68.4	67.6	66.7	67.5	67.3

Sources : Données issues des Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale (calculs de la CEA sur la base des derniers IDM disponibles, consultés en avril 2015).

Tableau 1.2. **Part des exportations de marchandises africaines dans le total des échanges mondiaux**

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des exportations de marchandises (%)	2.3	3.0	3.5	3.1	3.4	3.3	3.5	3.3
Afrique de l'Est	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Afrique centrale	0.3	0.5	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6
Afrique du Nord	0.9	1.1	1.4	1.1	1.2	0.9	1.1	1.0
Afrique australe	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6
Afrique de l'Ouest	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	0.8

Source : CNUCED (2014), *Manuel de statistiques de la CNUCED 2014*, Nations Unies, New York et Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tdstat39_en.pdf.

Tableau 1.3. **Classement moyen des régions pour la facilité à réaliser des affaires en 2014**

	Dernier dans le classement	Moyenne	Meilleur dans le classement
Afrique de l'Ouest	179	152	70
Afrique de l'Est	189	134	28
Afrique centrale	187	171	144
Afrique du Nord	188	124	60
Afrique australe	128	89	43

Source : Banque mondiale (2015), *Doing Business 2015: Going Beyond Efficiency*, Washington D.C.

Tableau 1.4. **Tendances enregistrées pour quelques indicateurs de santé en Afrique (pour 1 000 naissances vivantes), 1990-2013**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	41	40	40	40	39	39	39	38	38	37	37	36
Taux de mortalité infantile	92	91	90	89	88	87	86	85	84	82	80	78
Taux de mortalité néonatale	149	147	146	144	144	142	139	137	135	132	129	125
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	35	34	34	33	32	32	31	30	30	29	28	28
Taux de mortalité infantile	76	73	71	69	66	64	62	60	58	56	55	53
Taux de mortalité néonatale	121	117	112	108	103	99	95	91	87	84	81	78

Sources : D'après les données de l'OMS et de l'UA.

Tableau 1.5. **Nombre (millions) et prévalence (%) de personnes souffrant de sous-alimentation en Afrique, 1990-2014**

Prévalence de la sous-alimentation, 1990-2014 (%)												
	1990-92	1991-93	1992-94	1993-95	1994-96	1995-97	1996-98	1997-99	1998-00	1999-01	2000-02	2001-03
Monde	18.7	18.6	18.3	17.9	17.2	16.6	16.1	15.7	15.3	15.0	14.9	15.0
Pays en développement	23.4	23.1	22.7	22.1	21.3	20.4	19.7	19.2	18.7	18.3	18.2	18.2
Afrique	27.7	27.4	27.2	27.1	26.8	26.6	26.3	26.2	25.9	25.6	25.2	24.9
Afrique du Nord	<5.0	5.1	5.1	5.1	5.1	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Afrique (hors Afrique du Nord)	33.3	32.8	32.5	32.3	32.0	31.6	31.3	31.1	30.7	30.2	29.8	29.4
2002-04												
Monde	15.1	15.0	14.8	14.3	13.7	13.1	12.6	12.1	11.8	11.5	11.3	
Pays en développement	18.3	18.2	17.9	17.3	16.6	15.8	15.1	14.5	14.1	13.7	13.5	
Afrique	24.6	24.0	23.3	22.6	22.1	21.7	21.4	20.9	20.6	20.4	20.5	
Afrique du Nord	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	6.3	6.2	6.0	
Afrique (hors Afrique du Nord)	28.9	28.2	27.4	26.5	25.9	25.4	25.0	24.4	24.0	23.8	23.8	
Nombre de personnes sous-alimentées, 1990-2014 (millions)												
	1990-92	1991-93	1992-94	1993-95	1994-96	1995-97	1996-98	1997-99	1998-00	1999-01	2000-02	2001-03
Monde	1014.5	1024.1	1024.7	1013.6	991.7	968.6	951.7	940.2	930.6	925.0	929.9	944.7
Pays en développement	994.1	1004.1	1004.5	993.0	970.0	945.7	928.0	916.6	907.3	902.7	908.7	925.0
Afrique	182.0	186.0	189.0	191.0	193.0	196.0	199.0	202.0	205.0	207.0	209.0	211.0
Afrique du Nord	6.0	6.3	6.5	6.6	6.6	6.6	6.6	6.6	6.6	6.6	6.5	6.4
Afrique (hors Afrique du Nord)	176.0	179.2	182.1	184.1	186.3	188.9	191.9	195.6	198.2	200.5	202.5	204.9
2002-04												
Monde	961.1	968.9	965.0	946.2	918.3	888.5	861.7	840.5	822.1	811.1	805.3	
Pays en développement	942.6	951.5	948.6	930.8	903.4	873.8	846.5	824.9	806.4	795.9	790.7	
Afrique	213.0	214.0	213.0	212.0	212.0	214.0	216.0	210.7	218.0	221.0	227.0	
Afrique du Nord	6.3	6.4	6.4	6.4	6.3	6.1	5.9	5.6	13.0	12.8	12.6	
Afrique (hors Afrique du Nord)	207.0	207.3	206.6	205.3	206.1	207.9	210.1	211.2	204.9	208.3	214.1	

Source : FAO (2014), *Indicateurs de la sécurité alimentaire*, octobre 2014.

Tableau 1.6. **Équilibre budgétaire moyen, 2009-15 (en % du PIB)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 ¹	2015 ²
Afrique	-3.4	-3.0	-3.2	-2.1	-3.6	-4.6	-4.2
Pays exportateurs de pétrole	-4.0	1.5	0.5	2.1	-2.0	-3.7	-3.6
Pays importateurs de pétrole	-1.1	-4.1	-4.1	-3.3	-4.0	-4.9	-4.3
Pays riches en ressources minérales	-4.5	-3.9	-3.6	-3.2	-4.0	-4.8	-4.3

1. Estimations.

2. Prévisions.

Source : CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique*, Addis-Abeba.

Tableau 1.7. **Aide-pays programmable ciblant l'Afrique (milliards USD, à prix constants)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013	2014 ¹	2015 ²	2016 ²	2017 ²
Afrique du Nord	4.0	4.3	4.0	3.2	4.1	3.5	3.6	4.1	5.0	4.0	3.8	3.6	4.5	9.1	7.7	7.3	7.4	7.5	7.5
Afrique (hors Afrique du Nord)	18.4	19.6	22.9	20.3	22.6	22.4	24.4	26.9	31.0	34.4	34.5	34.1	34.8	39.4	36.5	38.0	39.0	38.6	38.3
Afrique, régional/multi-pays	0.8	0.6	0.7	0.8	0.9	0.7	0.7	1.2	1.2	2.1	1.4	1.5	1.3	1.5	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8

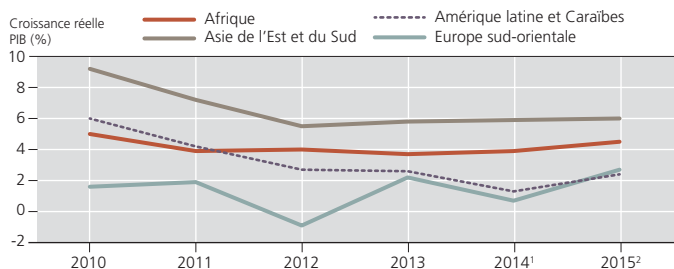
1. Estimations.

2. Prévisions.

Source : stats.oecd.org, www.oecd.org/dac/stats/documentupload/ODA%202014%20Tables%20and%20Charts.pdf.

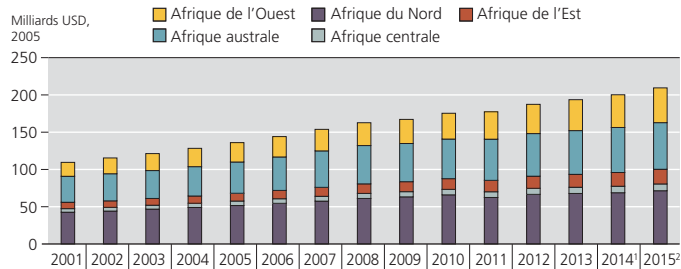
2 Indicateurs macro-économiques clés

Graphique 2.1.
Croissance dans les régions émergentes et en développement, 2010-16



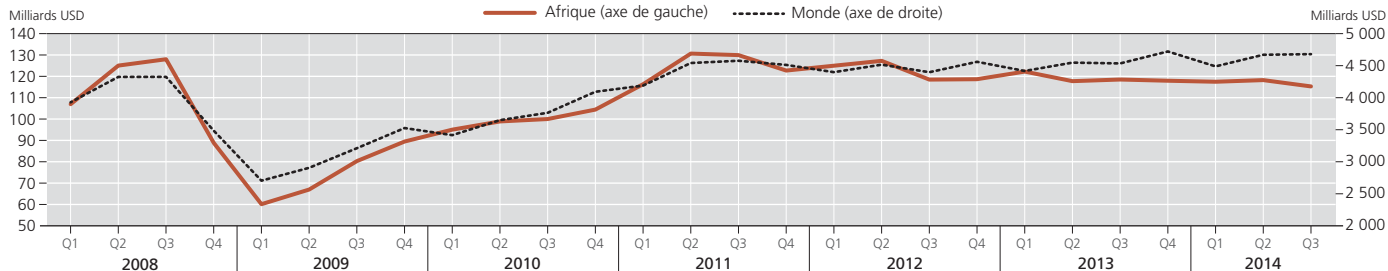
1. Estimations.
2. Prévisions.
Source : CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015* – Graphique 1.1.

Graphique 2.2.
PIB réel (milliards USD, prix constants 2005)



1. Estimations.
2. Prévisions.
Sources : CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015* et données 2015 ONU-DAES.

Graphique 2.3.
Évolution des exportations de biens – Afrique et monde, 2008-14 (milliards USD)



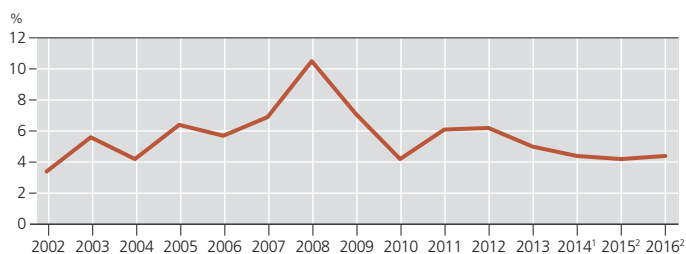
Source : BAD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015, Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE – Graphique 1.4 : Évolution des exportations Afrique et monde – FMI, Direction des statistiques du commerce.

Tableau 2.1. **Taux de croissance réels du PIB (%)**

	2006-10	2011	2012	2013	2014 ¹	2015 ²
Afrique centrale	4.1	4.7	5.5	4.1	5.6	5.5
Afrique de l'Est	7.1	5.9	4.2	4.7	7.1	5.6
Afrique du Nord	4.7	-0.3	10.5	1.6	1.7	4.5
Afrique australe	4.2	3.9	3.4	3.6	2.7	3.1
Afrique de l'Ouest	6.4	5	5.1	5.7	6	5
Afrique	5.2	2.8	6.7	3.5	3.9	4.5

1. Estimates.
2. Projections.
Source : BAD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015, Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE – Tableau 1.4 : Évolutions macroéconomiques en Afrique.

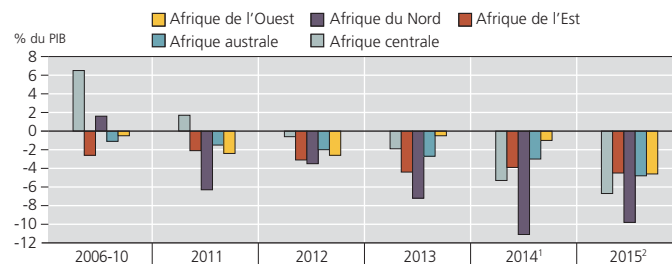
Graphique 2.4.
Prix à la consommation en Afrique 2002-16 (inflation médiane en %)



1. Estimations.
2. Prévisions.

Source : BAD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE – Graphique 1.9 : Inflation en Afrique, 2002-16, Département de la statistique, BAD.

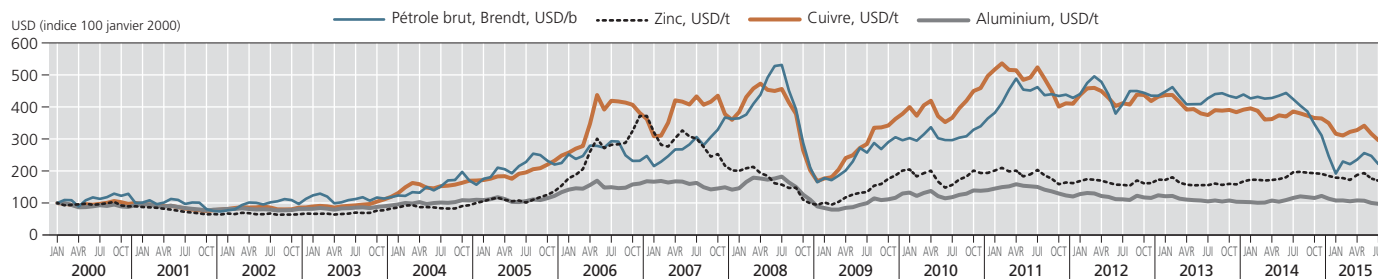
Graphique 2.5.
Équilibre budgétaire total, dons compris (% du PIB)



1. Estimations.
2. Prévisions.

Source : BAD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE – Tableau 1.4 : Évolutions macroéconomiques en Afrique.

Graphique 2.6.
Prix des produits de base – janvier 2000 à mi-juillet 2015



Source : FMI, Primary commodity price monthly data, <http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx> (consulté le 2 septembre 2015).

Tableau 2.2. **Analyse de la viabilité de la dette**

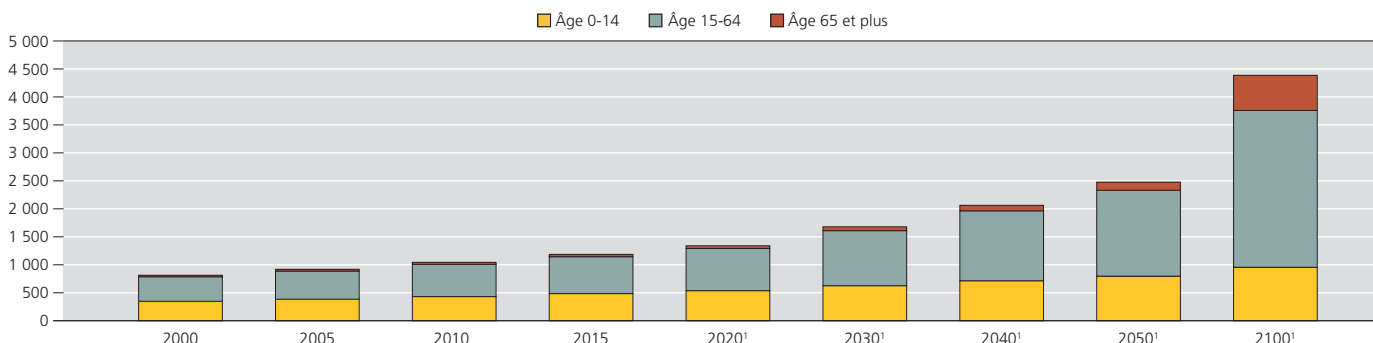
Risque faible	Risque modéré	Risque élevé
Bénin (janvier 2013) Congo (septembre 2014) Éthiopie (septembre 2014) Kenya (février 2015) Libéria (février 2015) Madagascar (juillet 2014) Nigéria (février 2015) Rwanda (juin 2015) Sénégal (décembre 2014) Tanzanie (juin 2015) Ouganda (juin 2015)	Burkina Faso (mai 2015) Cabo Verde (mai 2014) Cameroun (juillet 2014) Comores (janvier 2015) Côte d'Ivoire (novembre 2014) République démocratique du Congo (mai 2014) Gambie (mars 2015) Guinée (septembre 2014) Guinée-Bissau (juin 2015) Lesotho (juillet 2014) Malawi (mars 2015)	Mali (novembre 2015) Mozambique (juin 2015) Niger (décembre 2014) Sierra Leone (mars 2015) Soudan du Sud (décembre 2014) Togo (février 2014) Zambie (mai 2015)
		Burundi (mars 2015) République centrafricaine (juin 2014) Tchad (septembre 2014) Djibouti (mars 2013) Ghana (mars 2015) Mauritanie (janvier 2014) Sao Tomé-et-Principe (juin 2015) Soudan (novembre 2014)

Note : La date de l'analyse la plus récente entre parenthèses.

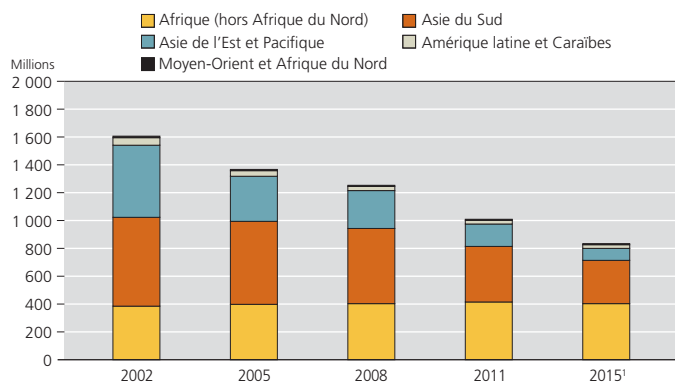
Source : Analyse conjointe Banque mondiale-FMI sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu.

3 Indicateurs du développement humain

Graphique 3.1.
Croissance démographique en Afrique, par classe d'âge (millions)



Graphique 3.2.
Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1.25 dollars par jour (millions – PPA 2005)



Graphique 3.3.
Taux de chômage en Afrique (hors Afrique du Nord) – % de la population active par catégorie

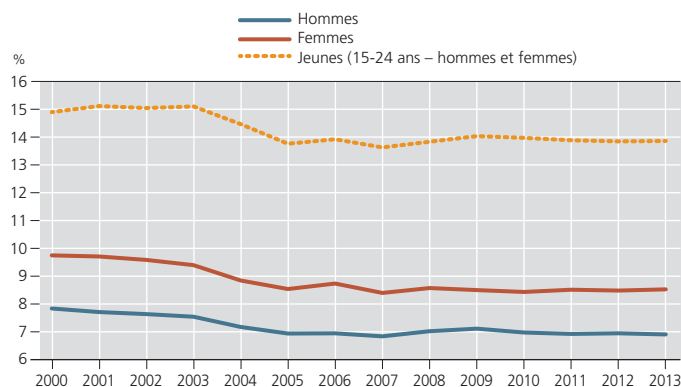










Tableau 3.1. **Les Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2015**

Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous :

- A déjà atteint la cible ou excellents progrès
- Progrès notables
- Bons progrès
- Progrès insuffisants ou détérioration

	Afrique du Nord	Afrique (hors Afrique du Nord)
 OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	Pauvreté faible	Pauvreté très forte
Emploi productif et décent	Large pénurie	Très large pénurie
Réduire la faim	Faible malnutrition	Forte malnutrition
 OBJECTIF 2 : ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS		
Scolarité primaire universelle	Scolarisation élevée	Scolarisation modérée
 OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES		
Inscription égale des filles à l'école primaire	Proche de la parité	Proche de la parité
Part du travail rémunéré des femmes	Part faible	Part moyenne
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	Représentation modérée	Représentation modérée
 OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS		
Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans de deux tiers	Mortalité faible	Mortalité élevée
 OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE		
Réduire la mortalité maternelle de 75%	Mortalité faible	Mortalité élevée
Accès à la médecine procréative	Accès modéré	Accès faible
 OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES		
Stopper le VIH/Sida	Incidence faible	Incidence élevée
Stopper la tuberculose et inverser la tendance actuelle	Mortalité faible	Mortalité élevée
 OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE		
Réduire de moitié la population sans eau potable améliorée	Couverture élevée	Faible couverture
Réduire de moitié la population sans assainissement	Couverture élevée	Très faible couverture
Améliorer la vie de la population résidant dans des habitats précaires	Proportion modérée de la population résidant dans des habitats précaires	Proportion très élevée de la population résidant dans des habitats précaires
 OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT		
Utilisateurs d'internet	Utilisation élevée	Utilisation modérée

Note : Les données par pays dans chacune des régions peuvent différer significativement de la moyenne régionale. En raison de nouvelles données et méthodologies, cet état d'avancement des progrès réalisés envers les OMD n'est pas comparable avec les versions précédentes.

Sources : Nations Unies, sur la base de données et d'estimations fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; l'Union interparlementaire ; l'Organisation internationale du travail ; ONUSIDA ; ONU-Habitat ; Division de la population des Nations Unies ; la Banque mondiale ; l'Organisation mondiale de la santé, d'après les statistiques disponibles en juin 2015.

4 Financement du développement

Tableau 4.1. **Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale)**

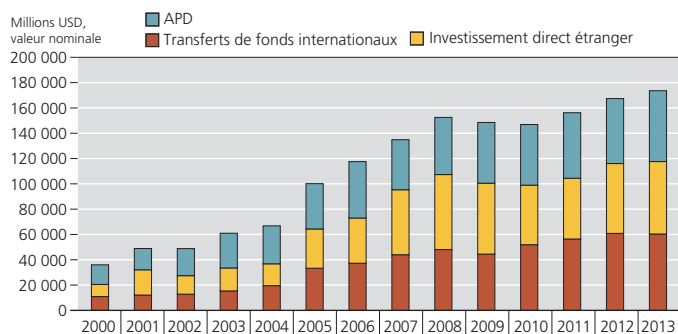
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Transferts de fonds internationaux	10 909	12 118	12 810	15 360	19 533	33 301	37 269	43 972	48 051	44 476	51 911	56 408	60 851	60 364
Investissement direct étranger	9 621	19 943	14 611	18 164	17 261	31 013	35 720	51 364	59 276	56 043	47 034	48 021	55 180	57 239
APD	15 467	16 840	21 403	27 449	30 006	35 836	44 568	39 543	45 174	47 991	47 947	51 776	51 355	55 989
Total	35 997	48 901	48 824	60 973	66 800	100 150	117 557	134 879	152 501	148 510	146 892	156 205	167 386	173 592

Note : Les montants totaux de l'APD dans ce tableau réfèrent à des montants bruts décaissés par les donateurs.

Sources : CAD-OCDE, Statistiques en ligne sur le développement international (dernier accès au 11 septembre 2015), CNUCED Stat, dernières données disponibles, unctadstat.unctad.org (accès au 3 septembre 2015).

Graphique 4.1.

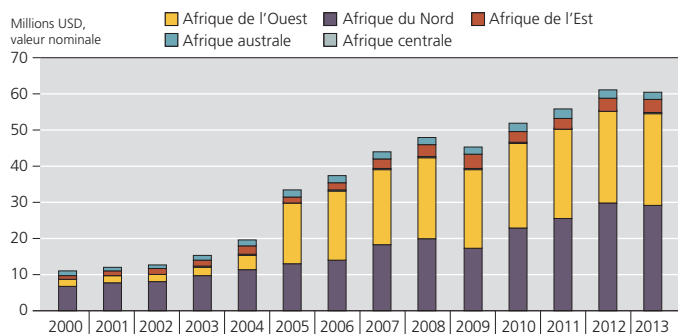
Apports financiers externes vers l'Afrique (millions USD, valeur nominale)



Sources : CAD-OCDE, Statistiques en ligne sur le développement international (dernier accès au 11 septembre 2015), UNCTAD Stat, dernières données disponibles, unctadstat.unctad.org (accès au 3 septembre 2015).

Graphique 4.2.

Transferts de fonds internationaux par sous-région, 2000-15



Sources : BAD et al. (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE – Graphique 2.6 : Calculs des auteurs d'après les données de la Banque mondiale sur les transferts des migrants.

Tableau 4.2. **APD en faveur de l'Afrique par secteur, décaissements bruts (millions USD – prix constants 2013)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteurs sociaux	7 628	8 658	9 557	11 643	12 992	14 550	15 786	16 221	16 197	17 058	17 025
Éducation	2 672	2 783	2 567	3 087	3 620	3 340	3 852	3 825	3 223	3 287	3 152
Santé	2 097	2 629	2 800	3 599	3 978	5 340	5 991	6 079	6 549	7 111	7 617
Gouvernance et société civile	1 704	1 723	2 361	2 811	3 046	3 453	3 544	3 778	3 635	3 810	3 612
Activités économiques et de production	4 700	4 840	5 538	6 026	7 509	8 142	8 344	9 596	10 470	11 644	13 765
Agriculture et développement rural	1 282	1 139	1 262	1 421	1 734	1 675	2 109	2 448	2 547	2 556	2 962
Infrastructures (excluant l'eau)	1 474	1 544	2 054	2 269	2 590	2 904	2 890	3 620	3 997	4 639	4 839
Aide-programme et aide sous forme de produits	2 322	2 490	2 869	3 256	3 569	3 767	4 120	3 948	3 829	3 332	5 718
Appui budgétaire	1 748	1 704	1 939	2 349	2 548	2 442	2 715	2 744	2 617	2 139	4 830
Aide humanitaire	9 350	7 218	11 715	17 619	4 623	3 152	3 310	4 017	6 096	3 316	2 709
Autres	4 683	4 728	6 369	5 573	4 920	6 375	5 798	4 997	6 443	6 223	6 063
Total	28 684	27 933	36 048	44 116	33 613	35 986	37 358	38 779	43 037	41 574	45 281

Note : les montants totaux correspondent aux montants bruts décaissés par tous les pays donateurs par année et pour certains secteurs.

Sources : CAD-OCDE, Statistiques en ligne sur le développement international (consulté le 11 septembre 2015).

Encadré 1.

Du Forum pour le partenariat avec l'Afrique à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique

Lors du Sommet de l'UA qui s'est tenu à Malabo les 26 et 27 juin 2014, les dirigeants africains ont approuvé la création de la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique (PMPA), nouveau mécanisme de partenariat et de dialogue auquel prennent part les États membres de l'UA et 24 de leurs principaux partenaires commerciaux, d'investissement et de développement.

Cette Plateforme émane du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA), dont le Sommet du G7 à Évian, en 2003, a jeté les bases et qui visait à élargir le dialogue entre le G7 et les cinq pays fondateurs du NEPAD, engagé à Okinawa en 2000. D'autres pays d'Afrique et quelques pays de l'OCDE ont été invités à se joindre au FPA. À un moment donné, le FPA réunissait des hauts représentants de 21 pays d'Afrique et de leurs 20 principaux partenaires bilatéraux au développement membres du G7/G8 et de l'OCDE, ainsi que les responsables ou présidents de 20 organisations africaines et internationales.

Tout au long de ses dix années d'existence, le FPA a constitué un espace où d'éminents experts pouvaient débattre de thèmes d'actualité cruciaux pour le développement de l'Afrique, produire des rapports de fond et de suivi de qualité et négocier des accords en vue d'améliorer l'efficacité du Forum. Toutefois, les membres du FPA ont *in fine* reconnu qu'il devenait nécessaire de mettre le FPA en phase avec les changements qui s'opéraient dans l'économie mondiale et sur le continent. Partant, en 2012, ils ont commandé une évaluation externe destinée à apprécier l'efficacité du Forum et à formuler des recommandations pour l'avenir. Cette évaluation recommandait un élargissement de l'éventail des membres et l'adoption de mesures permettant à l'Afrique de mieux s'approprier les processus du G7/G8 et du G20, et d'établir des liens avec ceux de l'UA. Après avoir débattu de ces conclusions, les dirigeants africains ont adopté les propositions de réforme de Dakar, exposant leur décision de créer une nouvelle plateforme de partenariat. Le mécanisme initialement instauré par le G7 a ainsi été transformé en une plateforme de partenariat instituée par les dirigeants africains eux-mêmes.

La PMPA a pour objectif de faire face à l'évolution de l'articulation des relations mondiales depuis le début des années 2000, et

notamment à l'importance croissante des économies émergentes et à la capacité nouvelle du G20 à imprimer une orientation à l'économie mondiale. Elle permettra une intégration plus solide des priorités de l'Afrique dans les préoccupations politiques et économiques mondiales. Elle se concentrera sur les aspects prioritaires de la coopération économique entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, tels que définis par l'UA et le NEPAD et exposés dans l'Agenda 2063 ainsi que dans les cadres d'action continentaux, par exemple le PDDAA et le PIDA. Elle ciblera également le développement durable et le changement climatique, mais aussi les questions de gouvernance mondiale.

La session plénière inaugurale de la PMPA, réunissant des hauts représentants de chacun de ses membres, se tiendra le 22 octobre 2015 à Dakar. Les participants y traiteront des thèmes prioritaires que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le financement des infrastructures.

Encadré 2.

Moderniser la mesure de l'APD

Depuis 1972, l'APD est le principal instrument de mesure statistique utilisé pour définir tous les objectifs d'aide et évaluer les efforts déployés dans ce domaine. Le CAD a mis en place un système rigoureux de notification de l'APD, qui a essentiellement pour finalité de permettre l'examen des efforts d'aide de ses membres et d'encourager ces derniers à les intensifier et les améliorer. En décembre 2014, le CAD est parvenu à un accord historique visant à la modernisation de son cadre statistique, notamment de la comptabilisation des prêts concessionnels.

Jusqu'à une date récente, on entendait par APD toutes les ressources apportées par des organismes publics, ou des organismes agissant pour leur compte, aux pays et territoires figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD ou à des organismes multilatéraux de développement, dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des PED. De plus, ces apports devaient avoir un caractère concessionnel (les dons présentant par définition un niveau de concessionnalité de 100%, tandis que les prêts devaient comporter chacun un élément de libéralité au moins égal à 25%, sur la base d'un taux d'actualisation de 10%). Mais des divergences sont apparues avec le temps entre les membres du CAD quant à l'interprétation de la règle relative à la concessionnalité. Afin de lever toute ambiguïté, le CAD a décidé d'instaurer un système fondé sur l'équivalent-don pour le calcul des chiffres de l'APD.

Qu'est-ce qui a changé ?

Dans le nouveau système, seul l'élément de libéralité des prêts sera pris en compte dans l'APD, alors qu'auparavant, c'est leur valeur nominale totale qui était comptabilisée (mais les remboursements de capital avaient pour effet de créer ultérieurement de l'APD négative). Ce système permettra de comparer les efforts des donateurs de façon plus réaliste et devrait encourager l'octroi de prêts fortement concessionnels.

L'élément de libéralité sera désormais calculé à l'aide de taux d'actualisation différenciés selon les catégories de PED : les prêts accordés aux PMA ou aux PFR donneront lieu à la prise en compte d'un effort d'APD plus important que les prêts assortis des mêmes conditions mais octroyés à des PRI. De plus, des seuils de concessionnalité plus élevés ont été instaurés, afin de permettre aux pays dont les besoins sont les plus grands de bénéficier de conditions et modalités plus favorables. Désormais, les prêts aux PMA et aux autres PFR doivent comporter un élément de libéralité au moins égal à 45% pour pouvoir être pris en compte dans l'APD, tandis que dans le cas des PRITI et des PRITS, celui-ci doit représenter au minimum (mais pas plus) 15% et 10% respectivement. Le nouveau système deviendra la norme pour la notification à partir de 2018. Toutefois, afin de préserver la transparence au niveau des versements et des remboursements, et aussi en ce qui concerne l'impact du changement de définition sur les volumes globaux de l'aide, les chiffres de l'APD continueront d'être calculés, notifiés et publiés selon le précédent système, fondé sur les flux financiers.

	Avant : Flux financiers	Après : Équivalent-don
Taux d'actualisation	Application d'un taux de 10% pour déterminer le degré de concessionnalité d'un prêt	Coefficient de base de 5% (taux d'actualisation actuel du FMI) + coefficients d'ajustement de : 1. 4% pour les PMA et les autres PFR 2. 2% pour les PRITI 3. 1% pour les PRITS Utilisés à la fois pour déterminer le degré de concessionnalité d'un prêt (atteint-il le seuil ?) et pour calculer l'équivalent-don d'APD qu'il comporte.
Seuils de libéralité	25%	1. 45% pour les PMA et les autres PFR 2. 15% pour les PRITI 3. 10% pour les PRITS
Système de mesure	APD positive lors du versement, APD négative lors du remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Équivalent-don des versements de prêts (élément de libéralité multiplié par le montant versé) • Les remboursements au titre des prêts antérieurs ne sont pas retranchés de l'APD mais continuent de faire l'objet d'une collecte de données, qui sont publiées • Une mesure claire et quantifiable de la concessionnalité, plus rigoureuse qu'auparavant • Plus les conditions et modalités sont favorables, plus l'effort d'APD dont l'apporteur est crédité est important • Le montant d'APD comptabilisé est plus élevé dans le cas d'un don que dans celui d'un prêt

Source : OCDE-CAD (2014), *Modernising Official Development Assistance*.

Encadré 3.

L'investissement à impact positif en Afrique

L'investissement à impact positif, et notamment à impact social – qui consiste à apporter des financements à des organismes s'attachant à répondre à des besoins sociaux dans le but affiché d'en obtenir un retour sur investissement mesurable sur le plan social et financier – prend une importance croissante par sa capacité à attirer des capitaux additionnels, à transposer à plus grande échelle des solutions innovantes et à encourager une collaboration plus étroite entre les secteurs public et privé. L'investissement à impact positif pourrait constituer une approche innovante pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'UA en favorisant l'émergence d'entreprises plus inclusives et en améliorant l'accès à des services de base comme la finance, la santé, l'éducation, l'eau propre et l'énergie.

Le secteur de l'investissement à impact positif se développe progressivement en Afrique et offre de nouvelles possibilités de déployer des projets ayant un impact durable et rentable, grâce, en partie à une meilleure prise en compte de la part des gouvernements africains. Au moins 8.4 milliards USD d'investissements à impact positif sont actuellement gérés en Afrique, principalement par des institutions de financement du développement, des fonds d'investissement de démarrage à impact social et des fonds de capital-investissement, des fondations ou des donateurs privés, ou encore des investisseurs institutionnels. La taille moyenne des fonds d'investissement de démarrage à impact social avoisine 49 millions USD et cible en priorité le développement des PME. Avec plus de sept milliards USD mobilisés entre 2009 et 2014, le capital-investissement progresse régulièrement en Afrique et ouvre de nouvelles possibilités en termes d'apports de capital de croissance pour des projets à impact social, comme l'illustre l'investissement réalisé par Sithe Global dans la centrale hydroélectrique de Bujagali en Ouganda.

L'investissement à impact positif en Afrique n'en est encore qu'aux premiers stades de son développement et est principalement le fait d'investisseurs étrangers. En 2014, le volume total de capitaux à impact social s'élevait, selon *Global Impact Investing Network* (GIIN), à 60 milliards USD, dont seulement 14% étaient dirigés vers l'Afrique. L'insuffisance structurelle de données sur les résultats financiers et non financiers, conjuguée à une pénurie d'infrastructures et d'intermédiaires facilitant l'investissement, limitent la réalisation en Afrique d'investissements potentiellement rentables et capables de produire un impact. En outre, bon nombre d'entrepreneurs n'ont guère accès au capital d'amorçage, le « chaînon manquant », d'où la nécessité de stimuler l'investissement dans les entreprises en phase de démarrage sur le continent africain.

Quelques fondations et investisseurs privés africains, comme la fondation Tony Elumelu, se sont récemment lancés dans l'investissement à impact positif en Afrique. Cependant il est difficile de mesurer le supplément d'activité philanthropique informelle et d'investissements émanant d'investisseurs providentiels africains. Des instruments financiers à impact social, comme des mécanismes de financement d'investissement privé d'intérêt social (SIB) ou environnemental (DIB), ont récemment fait l'objet d'une étude en Afrique portant sur cinq SIB au stade de la conception et plusieurs DIB en phase pilote en 2015 (par exemple, le mécanisme de financement pour la lutte contre le paludisme au Mozambique – *Mozambique Malaria Performance Bond*).

Renforcer les infrastructures de marché et les capacités afin de faciliter l'investissement à impact positif en Afrique

Pour stimuler l'émergence et la croissance de l'investissement à impact positif en Afrique, il faut créer des plateformes d'investissement et des réseaux de consultation, mais aussi soutenir les entreprises au cours des premières étapes de leur développement. Qui plus est, une coopération entre les secteurs public et privé est nécessaire pour créer un environnement propice aux entreprises sociales et développer une forte culture de l'information financière. L'UA s'est déjà intéressée aux mécanismes de financement innovants, notamment pour donner une plus grande place au secteur privé dans la promotion d'une croissance inclusive, lors du 7^e Forum africain du secteur privé, tenu en décembre 2014. Des organisations régionales, comme le réseau pour l'investissement à impact positif en Afrique du Sud (*Southern African Impact Investing Network*) et l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) ont proposé des initiatives visant à faciliter l'investissement à impact positif dans leurs régions respectives.

Au niveau international, les activités inclusives et sociales menées par des entreprises – qui apportent les fruits de la croissance directement aux communautés défavorisées – se sont multipliées, à la faveur d'initiatives telles que l'AFIM (Initiative africaine pour des marchés inclusifs), mise en place par le PNUD, la création d'un groupe de travail sur l'investissement à impact social par le G8 sous présidence britannique en 2013, et les travaux menés par le G20-B20 sur l'entreprise inclusive. L'OCDE a contribué à ce débat en publiant récemment un rapport présentant un cadre d'évaluation du marché de l'investissement à impact social. Le rapport attire l'attention sur la nécessité de compléter le socle de données concrètes, et met en évidence l'importance d'instaurer une collaboration plus étroite afin de mettre au point des normes mondiales pour élaborer des définitions, mais aussi de renforcer les processus existants de collecte de données et d'améliorer la comparabilité des données.

R É F É R E N C E S

Les références du présent document contiennent des liens hypertextes accessibles sur la version électronique du document, disponible sur le site de la CEA à l'adresse suivante : www.uneca.org ou sur le site de l'OCDE à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac.

Références utilisées tout au long du rapport

APP (2015), Énergie, Population et Planète : Saisir les opportunités énergétiques et climatiques de l'Afrique, Africa Progress Panel.

BAD, OCDE, PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, 25 mai 2015.

CEA, UA, BAD, PNUD (2014), *Rapport OMD 2014 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*.

CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce*, Addis-Abeba.

CIGI (2014), *The African Union and the Post-2015 Development Agenda*, Policy Brief no.45, juillet 2014.

SAIIA (2015), *Advancing Africa's Position on Global Climate Finance*, South African Institute of International Affairs, Policy briefing 137.

UA (2014), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, version populaire, deuxième édition, août 2014.

UA (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, 31 janvier 2015, Addis-Abeba.

1. Industrie

BAD, OCDE, PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris.

CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce*, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

Marti D.F. et I. Ssenkubuge (2009), *Industrialisation and Industrial Policy in Africa: Is it a Policy Priority?*, Research Papers 20, mai 2009, South Centre, Genève.

McMillan, M. et K. Harttgen (2014), *What is driving the African Growth Miracle?*, African Development Bank Group Working Paper Series, n° 209, octobre 2014.

McMillan M. (2014), *The myth of de-industrialisation in Sub-Saharan Africa*, blog de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, publié le 21 mai 2014.

PwC (2013), *Africa gearing up: Future prospects in Africa for the transportation & logistics industry*, Le Cap.

OCDE, BAD, PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris.

UA (2008), *Stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique*, Durban.

UA (2011), *Plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la Stratégie commune UE-Afrique*, Addis-Abeba.

UA, CAMI (2013), *Déclaration de la CAMI 20 sur l'accélération de l'industrialisation en Afrique dans le cadre de l'Agenda pour le développement post 2015*, Conférence des ministres de l'industrie de l'Union africaine, vingtième session ordinaire, 10-14 juin 2013, Nairobi.

2. Commerce et diversification

BAD, OCDE, PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris.

BAD, OCDE, PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris.

Banque mondiale (2013), *Raising the Profile of Trade in Services in Africa*, Washington, 26 juin 2013.

Banque mondiale (2015), *Africa's Pulse, an Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*, volume 11 avril 2015.

CEA (2013), *Facilitation des échanges dans une perspective africaine*, Addis-Abeba.

CEA (2013), *Services Trade in Africa: Opportunities & Challenges*, présentation de Laura Páez le 12-13 septembre 2013, Addis-Abeba.

CEA (2014), *Le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique, Examen critique de l'Aide pour le commerce*, Addis-Abeba.

CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : l'industrialisation par le commerce*, Addis-Abeba.

Centre for Economic Policy Research (2014), *the 16th Global Trade Alert Report: the Global Trade Disorder*, Evenett, S.J., Global Trade Alert, Centre for Economic Policy Research.

CNUCED (2014), *Manuel de statistiques de la CNUCED 2014*, Nations Unies, New York.

CNUCED (2014), *Rapport sur le commerce et le développement*, Nations Unies, New York.

CNUCEDStat (consulté en juillet 2015), <http://unctadstat.unctad.org/EN>.

COMESA, CAE, SADC (2015), *Accord instituant une Zone de libre-échange tripartite entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté est-africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe*, 10 juin 2015.

Commission européenne (2015), *Overview of EPA Negotiations*, actualisé en mai 2015.

FEM (2014), *The Global Competitiveness Report 2014-2015 – Insight Report*, Klaus Schwab, édition complète, Genève.

G7 (2014), *Déclaration du Sommet du G-7 de Bruxelles*, 5 juin 2014, Bruxelles.

G20 (2010), *Annex II: Multi-Year Action Plan on Development*, Séoul, 12 novembre 2010.

G20 (2014), *Plan d'action de Brisbane*, Brisbane, novembre 2014.

Kasse D. (2014), *The WTO Agreement on Trade Facilitation: status of play in Southern African Customs*, *World Customs Journal*, volume 8, n° 1, mars 2014.

Meltzer J. (2015), *Reforming the African Growth and Opportunity Act to Grow Agriculture Trade*, Brookings, 23 mars 2015.

Pigato M. et **W. Tang** (2015), *China and Africa: expanding Economic Ties in an Evolving Global Context*, World Bank Group Working Paper, Washington D.C., mars 2015.

OCDE, OMC et **CNUCED** (2014), *Report on G20 Trade and Investment Measures*, Genève, divers rapports 2009-2014.

OCDE, OMC (2015), *Aid for Trade at a Glance 2015: Reducing Trade Costs for Inclusive, Sustainable Growth*, OECD Publishing, Paris.

OMC, OCDE et **CNUCED** (2014), *Report on G20 Trade and Investment Measures (mi-mai 2014 à mi-octobre 2014)*, Genève.

OMC (2014), *Statistiques du commerce international 2014*, Organisation mondiale du commerce, Genève.

OMC (2014), *Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, WT/L/940*, Genève, Décision du 27 novembre 2014.

OMC, ITC et **CNUCED** (2014), *Profil tarifaire dans le monde 2014, Droits NPF Appliqués*, Genève.

ONU et al. (2015), *World Economic Situation and Prospects 2015*, Nations Unies, New York.

UA (2012), *Décision sur la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la Zone de libre-échange continentale – Assemblée/AU/11(XIX)*, Addis-Abeba.

UA (2014), *Décision sur le rapport du Comité de haut niveau sur le commerce intra-africain*, Assemblée/AU/Dec.531(XXIII), Malabo.

UA (2014), *Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba, janvier 2014.

UA (2014), *Update on the Continental Free Trade Area (CFTA)*, Addis-Abeba.

UA (2014), *Décision sur le rapport de la session extraordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine (CAMOT)*, Addis-Abeba, 23-28 avril 2014.

UA (2015), *Décisions, déclarations et résolutions*, Conférence de l'Union, Vingt-quatrième session ordinaire, Addis-Abeba, 30-31 janvier.

UA et **CEA** (2014), *Rapport annuel 2014, Réunion du Comité d'experts de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine*, Septième réunion annuelle conjointe, Abuja.

UE-Afrique (2014), *Déclaration*, Quatrième Sommet UE-Afrique, Bruxelles, 2-3 avril 2014.

3. Agriculture

AGRA (2014), *Africa Agriculture Status Report: Climate Change and Smallholder Agriculture in Sub-Saharan Africa*, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Nairobi.

AGRA (2013), *Africa Agriculture Status Report: Focus on Staple Crops*, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Nairobi.

APCN (2013), *Les agricultures africaines – Transformations et perspectives*, NEPAD, novembre 2013.

Banque mondiale (2012), *Africa Can Help Feed Africa – Removing barriers to regional trade in food staples*, octobre 2012, Banque mondiale, Washington D.C.

CEA, UA, BAD, PNUD (2014), *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Analyse de la Position commune africaine*.

FAO (2013), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013, Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition*, FAO, Rome.

FAO, PAM et **FIDA** (2013), *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 – Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, FAO, Rome.

ONU (2014), *Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique*, Rapport du Secrétaire général, 28 juillet 2014, New York, Document A/69/163.

ONU (2014), *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : douzième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international*, Rapport du Secrétaire général, New York, Document A/69/161.

ReSAKSS (2014), *Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System*, IFPRI.

UA (2014), *Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie*, Malabo.

USAID (2014), *Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Rapport d'étape 2013-2014*, Washington D.C.

4. Infrastructures

African Monitor (2012), *Rural Infrastructure in Africa – Unlocking the African Moment*, Le Cap.

AIE (2014), *Africa Energy Outlook – A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa*, Agence internationale de l'énergie, Paris.

BAD (2015), *Revue annuelle sur l'efficacité du développement, Édition 2015 : l'innovation comme accélérateur du développement*, Abidjan.

CBC (2013), *Africa Infrastructure Investment Report 2013*, Commonwealth Business Council, Londres.

Deloitte (2013), *African Construction Trends Report 2013*, deuxième édition.

FEM (2014), *African Strategic Infrastructure Initiative: Managing Transnational Infrastructure Programmes in Africa : Challenges and Best Practices*, élaboré en collaboration avec The Boston Consulting Group, Genève.

Frankfurt School, UNEP Collaborating Centre (2015), *Global Trends in Renewable Energy Investment 2015*, Francfort.

- ICA** (2012), *Évaluation des facilités de préparation des projets pour l'Afrique – volume A : Diagnostic & Recommandations*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Tunis.
- ICA** (2014), *Rapport 2013 de l'ICA : Tendances du financement des infrastructures en Afrique*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Tunis.
- IRENA** (2015), *Africa Power Sector: Planning and Prospects for Renewable Energy*, Abou Dabi/Bonn.
- Mbeng Mezui, C. A.** (2012), *L'accès aux marchés obligataires domestiques pour le financement des infrastructures : Enseignements à tirer pour l'Afrique*, Document de travail n° 153, Banque africaine de développement, Tunis.
- NEPAD** (2010), *Infrastructure Outlook 2040: Programme for Infrastructure Development in Africa – Transforming Africa through Modern Infrastructure*, Johannesburg.
- NEPAD et CEA** (2014), *Mobilising Domestic Financial Resources for Implementing NEPAD National and Regional Programs and Projects – Africa Looks Within*, Johannesburg.
- NEPAD** (2014), *Dakar Financing Summit for Africa's Infrastructure – Challenges and Opportunities*, Johannesburg, Afrique du Sud.
- NEPAD** (2015), *Technical Task Team Project Status Report – Presidential Infrastructure Champion Initiative (PICI)*, Atelier organisé à Pretoria.
- OCDE** (2011), *Point sur le soutien apporté à l'investissement dans les infrastructures africaines*, Paris.
- OCDE, SADC** (2013), *Increasing Private Participation in the Southern African Development Community's Infrastructure: Policy Bottlenecks as the Way Forward*, 10 avril 2013, Paris.
- OMS et UNICEF** (2014), *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2014 Update*, Genève.
- ONU-Eau et OMS** (2014), *Investing in Water and Sanitation: Increasing Access, Reducing Inequalities*, Rapport GLASS (Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable) 2014 de l'ONU-Eau, Genève.
- Osiakwan, E.M.K.** (s.d.), *State of Fiber Infrastructure in Africa*, Ghana Connect, Ghana.
- Pottas, A.** (s.d.), *Addressing Africa's infrastructure challenges*, Deloitte.
- UIT** (2013), *Étude sur la connectivité internationale d'Internet en Afrique subsaharienne*, Union internationale des télécommunications, Genève.
- UIT** (2014), *Measuring the Information Society Report 2014*, Union internationale des télécommunications, Genève.
- USAID**, Power Africa, consulté le 6 juillet 2015, www.usaid.gov/powerafrica/aboutus.
- Williams, D.J.M., Mayer, R. et Minges, M.** (2011), *Africa's ICT Infrastructure – Building on the Mobile Revolution*, Banque mondiale, Washington D.C.
- 5. Secteur privé**
- BAD** (2014), *Accompagner la transformation du secteur privé en Afrique : Stratégie de développement du secteur privé, 2013-2017*.
- BAD** (2015), *Rapport annuel 2014*, 50^e assemblée annuelle de la BAD et 41^e assemblée annuelle du FAD, Conseils des Gouverneurs, 25-29 mai 2015, Abidjan.
- BAD, OCDE, PNUD** (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris.
- Banque mondiale** (2014), *Doing Business 2015 : Going Beyond Efficiency*, Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale** (2015), *The Little Data Book on Private Sector Development 2014*, Banque mondiale, Washington D.C.
- CEA** (2014), *Neuvième Forum pour le développement de l'Afrique : Mobilisation des ressources intérieures*, document de travail, Maroc, 12-16 octobre 2014.
- FEM** (2014), *Plan d'action du G-20 de 2015-2016 pour la lutte contre la corruption*, novembre 2014.
- FMI** (2015), *SDR Valuation*, droit de tirage spécial du FMI, calculé quotidiennement en USD par le FMI, juillet 2015.
- G20** (2014), *2015-16 G20 Anti-Corruption Action Plan*.
- G20** (2014) *High-Level Principles on Beneficial Ownership Transparency*.
- GPII** (2015), *G20 Financial Inclusion Action Plan Progress Report 2010-2014*, Global Partnership for Financial Inclusion, 2 mars 2015.
- HCR** (2015), *Joint Statement of the Chairpersons of UN Human Rights Treaty Bodies on the Post-2015 Development Agenda*.
- Matambalya, F.** (2013), *Leveraging Diaspora Entrepreneurship for Africa's Development Lessons from a review of institutionalised initiatives*, document préparé pour la deuxième conférence nordique sur la recherche en matière de développement, Helsinki, novembre 2013.
- MFW4A** (s.d.), *Le Partenariat pour la finance au service de l'Afrique*, Making Finance Work for Africa.
- Miyamoto, K. et Biousse K.** (2014), *Official Support for Private Sector Participation in Developing Country Infrastructure, OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 19, Éditions OCDE, Paris.
- NEPAD** (2014), *Africa Action Plan on Development Effectiveness – Development Cooperation Priorities*, 24 mars 2014.
- OCDE, BAD, PNUD** (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE** (2015), *Favoriser l'instauration d'une croissance durable tirée par le secteur privé : activités en cours et propositions concernant des travaux nouveaux*, 26 février 2015.
- ONE** (2014), *Le Rapport Data 2014 : Lutter contre la pauvreté et financer l'avenir de l'Afrique*, 28 août 2014.
- ONE** (2015), *Rapport Data 2015 : Donner la priorité aux plus pauvres*, 19 mai 2015.
- PMCED** (2014), *Première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : « Œuvrer à l'élaboration d'un Programme de développement inclusif pour l'après-2015 »*, Communiqué de la réunion de haut niveau de Mexico, 16 avril 2014.
- Tony Elumelu Foundation** (2015), *La Fondation Tony Elumelu publie la liste des 1000 Premiers Entrepreneurs Africains pour le Programme d'Entreprenariat de Tony Elumelu de \$100 millions*, communiqué de presse, 23 mars 2015.

UA (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba.

UA (2014), *L'Agenda de Dakar dédié aux actions : développer le financement des infrastructures en Afrique*, publié le 15 juin 2015.

UA (2014), *Décisions, déclarations et résolution*, Assembly/AU/Dec.517-545(XXIII), Assembly/AU/Decl.1-4(XXIII), Assembly/AU/Res.1(XXIII).

UA (2014), *7th Africa Private Sector Forum, Promoting Africa's Private Sector for Inclusive growth: Exploring Untapped Mechanism of Funding*, note conceptuelle, 03-05 décembre 2014, Nairobi.

UA (2015), *Décisions, déclarations et résolutions*, Conférence de l'Union, Vingt-quatrième session ordinaire, 30-31 janvier, Addis-Abeba.

UE-Afrique (2014), *Déclaration, Quatrième Sommet UE-Afrique*, 2-3 avril, Bruxelles.

SFI (2014), *Regional Results: Sub-Saharan Africa*, rapport en ligne.

6. Durabilité environnementale

Banque mondiale (2013), *Unlocking Africa's agricultural potential: An Action Agenda for transformation*, Banque mondiale.

Banque mondiale (2014), *World Development Indicators*, Washington D.C.

CDB (2014), *Perspectives mondiales de la diversité biologique 4 – Évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*, Convention sur la diversité biologique, Montréal.

CDB (2012), *Rapport de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique*, Hyderabad.

ECA-ONU (2012), *L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l'Afrique ?*, Addis-Abeba.

Climate Fund Update (2015), *Fonds pour les forêts du bassin du Congo*, consulté le 18 juillet 2015, www.climatefundupdate.org/listing/congo-basin-forest-fund.

CMAE (2012), *Déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20*.

CMAE (2012), *Sommet pour la durabilité en Afrique: Déclaration de Gaborone*, Gaborone.

CMAE (2014), *Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*.

Deguignat M. et al (2014), *Liste des Nations Unies des aires protégées 2014*, Centre mondial pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Cambridge.

Drutschinin, A., Casado-Asensio, J. et al. (2015), *Biodiversity and development co-operation*, OECD Development Co-operation Working Papers, N°21, Éditions OCDE.

FAO (2014), *Situation des forêts du monde 2014: Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

FEM (2012), *Annual Monitoring Review : Part I*, Global Environment Facility, Washington D.C.

FSC (2014), *Facts & Figures 2014*, novembre 2014, Forest Stewardship Council, Rome.

IRENA (2013), *L'Afrique et les énergies renouvelables : la voie vers la croissance durable*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abu Dhabi.

OCDE (2015), *OECD-DAC Statistics: Biodiversity-Related Development Finance*, Paris.

OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Paris, France.

OCDE-CAD (2010), *Déclaration d'orientation sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans la coopération pour le développement*, Paris.

ONU (2014), *Résolution A/68/970. Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, Assemblée générale des Nations Unies.

PNUE (2013), *3ème Rapport de l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO 3) : Résumé à l'intention des décideurs*, Nairobi.

UA (2014), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, version populaire, deuxième édition, août 2014.

Yale University (2014), *Environmental Performance Index 2014*, New Haven.

7. Changement climatique

AIE (2014), *World Energy Outlook 2014*, Agence internationale de l'énergie, Paris.

BAD (2014), *Growing Green: the AfDB and CIF for a Climate-Smart Africa*, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Banque mondiale (2013), *Turn Down the Heat – Climate Extremes, Regional Impacts, and the Case for Resilience*, rapport du Potsdam Institute for Climate Impact Research and Climate Analytics pour la Banque mondiale, Washington D.C.

Banque mondiale (2013), *Building Resilience: Integrating Climate and Disaster Risk into Development*, Banque mondiale, Washington D.C.

Briner G., Kato, T. et Hattori, T. (2014), *Built To Last: Designing a Flexible and Durable 2015 Climate Change Agreement*, OCDE, Paris.

CAPC (2014), *Clarification sur la rubrique « Risques et perspectives d'adaptation à venir en Afrique », tirée du Sommaire de la contribution du Groupe de travail II du 5ème Rapport d'évaluation du GIEC pour les décideurs politiques*, Centre africain pour la politique en matière de climat.

CAPC (2014), *Pertes et Dommages en Afrique*, un rapport CEA-CAPC préparé par Climate Analytics, Addis-Abeba.

CCNUCC (2014), *Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2012, FCCC/SBI/2014/20*, 17 novembre, Bonn.

CEA et PMRC (2013), *Africa Climate Conference 2013: ACC2013 Conference Statement*, Programme mondial de recherche sur le climat, 15-18 octobre 2013.

CEA (2014), *Maîtriser les effets du changement climatique : Une stratégie en six points pour des économies résilientes en Afrique*, Addis-Abeba.

ClimDev-Afrique (2014), *L'Afrique peut nourrir l'Afrique dès à présent : mettons nos connaissances sur le climat au service de l'action*, quatrième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique, note conceptuelle, octobre 2014, Marrakech.

ClimDev-Afrique (2014), *Eau, alimentation, sécurité énergétique : émergence d'une Afrique qui tire parti des possibilités offertes par les changements climatiques*, document de travail, ClimDev-Afrique, manifestation parallèle, Sommet de l'ONU sur le climat, septembre 2014, New York.

CMAE (2014), *Fact Sheet: Climate Change in Africa – What Is At Stake? Excerpts from IPCC reports, the Convention, & BAP*, Nairobi.

Deressa, T.T. (2014), *Foresight Africa: Top priorities for the continent*, The Brookings Institution, Africa Growth Initiative.

FEM (2014), *Climate Adaptation – Seizing the Challenge*, Forum économique mondial, janvier, Genève.

GIEC (2014), *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*, contribution du Groupe de travail II à cinquième rapport d'évaluation du GIEC.

Munang R., Mgende, R. et al. (2015), *Ecosystem-based Adaptation (EbA) for food security in Africa – Towards a Comprehensive Strategic Framework to Upscale And Out-Scale EbA-driven Agriculture in Africa*, PNUE, Nairobi.

OCDE (2014), *Implementing Climate-Resilient Development*, in *Climate Resilience in Development Planning: Experiences in Colombia and Ethiopia*, Éditions OCDE, Paris, France.

OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, Éditions OCDE, Paris.

OMM (2014), *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2014*, Organisation météorologique mondiale, n° 1152, Genève.

PNUE, CMAE et Climate Analytics (2014), *Africa's Adaptation Gap 2 Technical Report: Bridging the Gap – Mobilising Sources*, Nairobi.

PNUE, CMAE et Climate Analytics (2014), *The Emissions Gap Report 2014 – A UNEP Synthesis Report*, Nairobi.

PNUE (2014), *Keeping Track of Adaptation Actions in Africa – Targeted Fiscal Stimulus Actions Making a Difference*, Nairobi.

UA (2014), *Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique se réunit à Malabo*, Communiqué de presse n° 08, 23^e Sommet de l'UA, Addis-Abeba.

UA (2014), *Stratégie africaine sur les changements climatiques*, 15^e session de la CMAE, Nairobi.

8. Éducation

Bongaarts, J. et Casterline, J. (2013), *Fertility Transition: Is Sub-Saharan Africa Different?*, *Population and Development Review*, vol. 38, pp. 153-168.

CEA, UA, BAD, PNUD (2014), *Rapport OMD 2014 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*.

UA (2014), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, version populaire, deuxième édition, août 2014.

UNESCO (2014), *Rapport mondial de suivi sur l'EPT – Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous*, Paris.

Watkins, K. (2013), *Too Little Access, Not Enough Learning; Africa's Twin Deficit in Learning*, Brookings Institute, Washington, D.C.

9. Santé

CEA, UA, BAD et PNUD (2014), *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba.

G7 (2014), *Déclaration du sommet du G7 à Bruxelles*, publiée le 5 juin, Bruxelles.

OMS et UA (2014), *Mettre un terme à la mortalité maternelle et infantile évitable en Afrique*, Première réunion des ministres africains de la Santé organisée conjointement par la CUA et l'OMS, Luanda.

OMS (2014), *La Santé des populations : les mesures efficaces – Le Rapport sur la santé dans la Région africaine 2014*, Organisation mondiale de la santé, Bureau régional de l'Afrique.

OMS (2014), *Global Tuberculosis Report 2014*, Organisation mondiale de la Santé.

OMS (2015), *Rapport sur le paludisme dans le monde 2014 : résumé*, Organisation mondiale de la santé, Genève.

ONUSIDA (2014), *Un rapport de l'ONUSIDA indique que 19 millions de personnes sur les 35 millions vivant aujourd'hui avec le VIH ne savent pas qu'elles ont le virus*, communiqué de presse, 16 juillet, Genève.

ONUSIDA et CEA (2014), *World AIDS Day Commemoration 2014: High-Level Dialogue on Ending AIDS by 2030*, Advocacy Brief, Addis-Abeba.

UA (2013), *Déclaration du Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme*, Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, 12-16 juillet, Abuja.

UA et ONUSIDA (2013), *Abuja +12 : Construire l'avenir de la santé en Afrique*, Addis-Abeba.

UA (2012), *Feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique*.

UA (2014), *Principaux cadres stratégiques et étapes de l'UA*, Réunion du Comité consultatif d'experts de l'Observatoire du SIDA en Afrique (AWA), 27-28 mai, Nouakchott.

UA (2015), *Projet de note d'orientation : Défis liés à l'accès inclusif et universel*, Première réunion du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue (STC-HPDC-1), Addis-Abeba.

10. Sécurité alimentaire

Beintema, N. et Stads, G.-J. (2011), *African Agricultural R&D in the New Millennium: Progress for Some, Challenges for Many*, IFPRI Food Policy Report, IFPRI, Washington D.C., ASTI, Rome.

FAO (2013), *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 : Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

FAO (2015), *Indicateurs de la sécurité alimentaire*, dernière mise à jour le 27 mai 2015.

FAO (2015), *Situation alimentaire mondiale, Indice FAO des prix des produits alimentaires*, dernière mise à jour le 7 mai 2015.

G20 (2013), *Saint Petersburg Development Outlook*.

IFPRI (2013), *Indice de la faim dans le monde 2013 – Le défi de la faim : construire la résilience pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Welthungerhilfe (WHH), Concern Worldwide, Bonn, Washington D.C., Dublin, octobre 2013.

IFPRI, WMH et Concern Worldwide (2014), *Indice de la faim dans le monde 2014 : le défi de la faim invisible*, Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), Welthungerhilfe (WHH), Concern Worldwide, Bonn, Washington D.C., Dublin, octobre 2014.

Nutrition for Growth (2013), *Nutrition for Growth Commitments: Executive Summary*.

OCHA (2015), *Sahel Crisis 2015: Funding Status as of 22 May 2015*, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

UA (2011), *Une Afrique – Une voix contre la faim*, 25 août 2011.

UA (2014), *Décisions et déclaration*, 22^e session ordinaire de la Conférence de l'Union, Assembly/AU/Dec.490-516 (XXII), Assembly/AU/Decl.1(XXII).

UA (2014), *Note conceptuelle – 2014, Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique marquant le 10^e anniversaire du PDDAA : Transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et un mieux-être, à travers l'exploitation des opportunités pour la croissance inclusive et le développement durable*.

UNICEF (2014), *Bases de données mondiales, à partir des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes par grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes nationales*.

USAID (2014), *Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, Rapport d'étape 2013-2014*, Washington D.C.

11. Égalité des sexes

Banque mondiale (2013), *Africa's Pulse: An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*, avril 2013, volume 7, Washington, D.C.

CEA (2012), *African Gender and Development Index Report 2012*, Addis-Abeba.

CEA (2013), *African Gender and Development Index Report 2013*, Addis-Abeba.

CEA (2014), *Examen des vingt années de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (BPfA) + 20 - Examen régional africain, Rapport de synthèse 1995-2014*, 17-19 novembre 2014, Addis-Abeba.

CEA, UA, BAD, PNUD (2014), *Rapport OMD 2014 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*.

Forum économique mondial (2014), *The Global Gender Gap Report 2013*, Genève.

Neuvième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing+20), *Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing - Pour des changements porteurs de transformation en faveur des femmes et des filles en Afrique (ECA/SDPDI/ACG/BEIJING+20/DEC./2014)*, 19 novembre 2014, Addis-Abeba.

OCDE (2014), *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment : Donor Charts*, mars 2015, Paris.

ONU (2014), *the World Survey on the Role of Women in Development*, New York.

ODI (2014), *Measuring Women's Empowerment and Social Transformation in the Post-2015 Agenda*, Overseas Development Institute, mars 2014, Londres.

Union interparlementaire (2015), *Femmes en politique : 2015 - Situation au 1er janvier 2015*, Genève.

UA et CEA (2015), *The Scorecard for Gender Equality and Women's Empowerment*, juin 2015, Addis-Abeba.

UA (2014), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, version populaire, deuxième édition, août 2014.

UA (2014), *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, 31 janvier 2015, Addis-Abeba.

12. Gouvernance politique

Aniekwe, Chika Charles et Atuobi, Samuel Mondays (à paraître), *Two Decades of Election Observation by the African Union; Review of Instruments, Approaches and Methods, Progresses and the Missing Links*, EISA.

CEA (2013), *African Governance Report III – Elections and the Management of Diversity*, Oxford University Press, Oxford.

Commission européenne (2013), *Mémo de la Commission européenne, Stratégie commune Afrique-UE : principaux faits*, Bruxelles, 23 avril 2013, consulté le 4 mai 2015.

Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (2014), consulté le 27 mai 2015, www.moibrahimfoundation.org/downloads/publications/2014/2014-iiag-summary-report.pdf.

Institut international pour la paix (2011), *Elections in Africa: challenges and opportunities*, septembre 2015.

PNUD (2015), *Improving the quality and credibility through professional election observation and monitoring*, Global Programmes, consulté le 1er mai 2015.

Professeur Makinda, S. (2010), *Perceptions of the EU's Approach to Democracy Building in Africa*, International Institute for Democracy and Electoral, Stockholm.

Tissi, N. et Clerx, F. A. (2014), *The Road Ahead for the African Governance Architecture: An Overview of Current Challenges and Possible Solutions*, South African Institute of International Affairs (SAIIA), Occasional Paper n°174.

UA (2015), *Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*, consultée le 15 mai 2015, www.au.int/en/sites/default/files/Charter%20on%20Democracy%20and%20Governance_0.pdf.

13. Gouvernance économique

CEA (2014), *Rapport économique sur l'Afrique 2015 : l'industrialisation par le commerce*, Addis-Abeba.

CEA (2015), *Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*, rapport établi à la demande de la Conférence conjointe UA/CEA, des ministres des finances, de la planification et du développement économique Addis-Abeba.

G20 (2014), *Brisbane Anti-Corruption Update*.

G20 (2014), *G20 Anti-Corruption Working Group Accountability Report*, juin 2014.

G20 (2014), *2015-16 G20 Anti-Corruption Action Plan*.

G8 (2013), *Lough Erne Accountability Report*, Londres.

IBP (2012), *the Open Budget Survey*, International Budget Partnership, consulté le 25 mai 2015,

ITIE, *Initiative pour la transparence dans les industries extractives*, <https://eiti.org/fr/itie>.

FMI (2015), *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne – Faire face aux vents contraires*, avril 2015, Washington D.C.

OCDE (2015), *OECD Secretary-General Report to G20 Finance Ministers – February 2015*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2014), *OECD Secretary-General Report to G20 Leaders*, November 2014, Éditions OCDE, Paris.

Système de certification du processus de Kimberley (SCPK), consulté le 5 juillet 2015, www.kimberleyprocess.com.

Transparency International (2014), *Indice de perception de la corruption 2014 : Afrique subsaharienne*, Berlin.

Transparency International (2014), *Exporting Corruption – Progress Report 2014: Assessing Enforcement of the OECD Convention on Combating Foreign Bribery*, Berlin.

UA (2014), *Décisions, déclarations et résolution de la 23^e session ordinaire de l'Union africaine*, juin 2014, Malabo.

14. Paix et sécurité

Afrique-UE (2007), *Le Partenariat stratégique Afrique-EU : une stratégie commune Afrique-UE*, Sommet de Lisbonne, Lisbonne.

CFR (2015), *Peace Operation in Africa*, Council on Foreign Relations, par Danielle Renwick, dernière mise à jour: 15 mai 2015.

CFR (2015), *Enhancing U.S. Support for Peace Operations in Africa*, Council on Foreign Relations, by Paul D. Williams, mai 2015.

Gombe and Kampala (2014), *The continent's armies are going on a spending spree*, Arms and the African, the Economist, novembre 2014.

The Africa Center for Strategic Studies (2013), *Peace Operations in Africa: Lessons Learned since 2000*, Africa Security Brief, No. 25 July 2013.

UA (2015), *Décisions, déclarations et résolutions*, Vingt-quatrième session ordinaire, 30-31 janvier 2015, Addis-Abeba.

UA (s.d.), *Peace and Security Department at a Glance: Ending Conflicts, Sustaining peace*, brochure.

UE (2014), *7^e Réunion consultative conjointe annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne*, 15 mai 2014.

UE (2014), *Joint Communiqué: African Union Peace and Security Council and European Union Political and Security Committee*, 15 mai 2014, Bruxelles.

15. Ressources publiques intérieures

Afrobaromètre (2014), *Les Africains disposés à payer leurs impôts se heurtent à des systèmes fiscaux opaques et corrompus*, Documents de politique n° 7.

APCN et CEA (2014), *Mobiliser les ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du Nepad – L'Afrique compte sur ses propres ressources*, Johannesburg.

BAD et GIF (2013), *Les Flux financiers illicites et la question des transferts nets de ressources en provenance de l'Afrique, 1980-2009*, Banque africaine de développement et Global Financial Integrity, Washington D.C.

BAD, OCDE et PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris.

Banque mondiale et PWC (2015), *Paying Taxes 2015: the Global Picture. The changing face of tax compliance in 189 economies worldwide*, Pricewaterhouse Coopers et Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C.

CEA (2014), *Mobilisation des ressources intérieures*, document de travail, neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, Addis-Abeba.

FMI (2015), *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne : Faire face aux vents contraires*, avril 2015, Washington D.C.

FMI (2014), *Perspectives économiques régionales, mise à jour, Département Moyen-Orient et Asie centrale*, mai 2014, Washington D.C.

FMI (2014), *World Economic Outlook Database*, World Economic and Financial Surveys, avril 2014.

FMI (2015), *Current Challenges In Revenue Mobilization: Improving Tax Compliance*, rapport des services du Fonds monétaire international, Washington D.C.

Fossat, P. et Bua, M. (2013), *Tax Administration Reform in the Francophone Countries of Sub-Saharan Africa*, document de travail du FMI, WP/13/173, Washington D.C.

G7 (2014), *Fact Sheet: G7-CONNEX Initiative: Strengthening Assistance for Complex Contract Negotiations*, 18 juin 2014.

Kar D. et J. Spanjers (2014), *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2003-2012*, Global Financial Integrity, Washington D.C.

OCDE (2014), *Rapport du Groupe de travail du G20 pour le développement sur l'impact du projet BEPS dans les pays à faibles revenus – Partie 1*, juillet 2014, Paris.

RWI (2014), *Using EITI for Policy Reform: Revenue Watch Institute Guide to the EITI Standard*, Revenue Watch Institute, mars 2014.

16. Apports financiers privés

BAD, OCDE, PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris.

Banque mondiale (2014), *Global Economic Prospects – Shifting Priorities, Building for the Future*, Washington D.C.

Banque mondiale (2015), *Global Economic Prospects – Having Fiscal Space and Using It*, janvier 2015, Washington D.C.

Banque mondiale (2014), *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*, Migration and Development Brief 24, avril 2014, Washington D.C.

Banque mondiale (2015), *An Analysis of Trends in the Cost of Migrant Remittance Services – Remittance Prices Worldwide*, Issue No. 13, mars 2015, Washington D.C.

Banque mondiale (2015), *International Debt Statistics 2015*, Washington D.C.

Busse, M., Erdogan, C. et Muhlen, H. (2014), *China's Impact in Africa – The Role of Trade, FDI and Aid*, 17 avril 2014.

- CNUCED** (2015), *Global Investment Trends Monitor*, n° 18, janvier 2015, Genève.
- CNUCED** (2014), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 – L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action*, Genève.
- FMI** (2013), *Afrique subsaharienne – Maintenir le rythme, 3. La gestion des flux de capitaux volatils : expérience et leçons des marchés pionniers d'Afrique subsaharienne*, Études économiques et financières, Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne.
- EuroMoney** (2013), *Investment in sub-Saharan Africa on the Rise as Capital Markets Gather Steam*, octobre 2013, Insight.
- EY** (2014), *Africa 2014: Executing Growth*, Ernst & Young's Attractiveness Survey.
- FDI intelligence** (2014), *The fDi Report 2014: Global Greenfield Investment Trends*, The Financial Times.
- FMI** (2015), *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne : Faire face aux vents contraires*, Washington D.C.
- Hou, Zhenbo et. al** (2013), *Shockwatch Bulletin: The Changing Nature of Private Capital Flows to Sub-Saharan Africa*, ODI Working Paper 376, Londres.
- Matambalya, F.** (2013), *Leveraging Diaspora Entrepreneurship for Africa's Development Lessons from a review of institutionalised initiatives*, article rédigé pour la Deuxième conférence nordique pour la recherche sur le développement, Helsinki, novembre 2013.
- Mohapatra, Sanket et Dilip Ratha**, dir. pub. (2011), *Remittance Markets in Africa*, Banque mondiale, Washington D.C.
- OCDE** (2015), *FDI in Figures*, avril 2015, Paris.
- ONU DAES** (2015), *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2015*, New York.
- Te Velde, Dirk Willem** (2014), *Sovereign Bonds in Sub-Saharan Africa. Good for Growth or Ahead Of Time?*, ODI Briefing, avril 2014.
- Tyson, J.E.** (2015), *Sub-Saharan Africa International Sovereign Bonds*, Part I and II, ODI, Londres.
- 17. Aide au développement**
- APCN** (2014), *Plan d'action africain pour l'efficacité du développement : Priorités de la coopération au développement*, 24 mars 2014.
- APCN** (2014), *Africa Regional Meeting: Implementation of the Africa Action Plan on Development Effectiveness*, 19-21 novembre, Kinshasa.
- CABRI** (2014), *Vers une utilisation accrue des systèmes nationaux en Afrique : tendances et approches récentes*, Rapport de synthèse, septembre 2014.
- EY** (2014), *The Rewards of Reform: Public Financial Management Reform in Africa*, EYGM Limited.
- OCDE** (2005/2008), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*, OCDE.
- OCDE** (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, 29 novembre-1^{er} décembre 2011, Busan.
- OCDE** (2014), *Document de référence : Vers une mesure et un suivi plus complets du financement du développement : le Soutien public total au développement durable*, Réunion à haut niveau du C.A.D., 15-16 décembre 2014, Paris.
- OCDE** (2014), *Background Paper: The treatment of loan concessionality in DAC statistics*, Réunion à haut niveau du CAD, 15-16 décembre 2014, Paris.
- OCDE** (2014), *Modernising Official Development Assistance (ODA): Concessional loans before and after the HLM*, à la suite de la Réunion à haut niveau du CAD, 15-16 décembre, Paris.
- OCDE** (2014), *Document de référence – Accroître l'APD aux pays particulièrement démunis : un impératif*, Réunion à haut niveau du CAD, 15-16 décembre, Paris.
- OCDE** (2014), *Communiqué final*, Réunion à haut niveau du CAD, 15-16 décembre 2014, Paris.
- OCDE** (2015), *L'aide au développement a été stable en 2014 mais la baisse des apports aux pays les plus pauvres se poursuit*, synthèse détaillée, 8 avril 2015.
- OCDE et PNUD** (2014), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014*, Éditions OCDE, Paris.
- ONE** (2015), *Rapport Data 2015 : Donner la priorité aux plus pauvres*, 19 mai 2015.
- ONU** (2012), *Étude sur la situation économique et sociale, 2012 : À la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, Nations Unies, New York.
- ONU** (2014), *La situation économique et sociale dans le monde 2014 : réduire les inégalités pour réaliser le développement durable*, 1^{er} mai, Nations Unies, New York.
- PMCED** (2014), *2014 Outcome Report Annual Workshop*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, 6-7 novembre, Séoul.
- PMCED** (2014), *Progress since Busan: Supporting transitions towards resilience – Preliminary Results of Global monitoring of the New Deal for Engagement in Fragile States*, 15-16 avril 2014. Mexico.
- PMCED** (2014), *Première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : « Œuvrer à l'élaboration d'un Programme de développement inclusif pour l'après-2015 »*, Communiqué de la réunion de haut niveau du Mexique, 16 avril 2014.
- PMCED** (2015), *Septième réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial : Compte rendu succinct de réunion*, 19-20 janvier 2015, La Haye.
- PMCED** (2015), *Global Partnership for Effective Development Cooperation – Planning Workshop: Strengthening cooperation to deliver results*, document final de l'atelier, 21-22 janvier, Bruxelles.
- UA, NEPAD et Plateforme africaine pour l'efficacité du développement** (2011), *African Consensus and Position on Development Effectiveness*, produit avec le soutien du PNUD.
- 18. Dette extérieure**
- Banque mondiale** (2012), *Debt Reduction Facility for IDA-Only Countries: Progress Update and Request for Extension*, Washington D.C.
- Banque mondiale** (2014), *International Debt Statistics 2015*, Washington D.C.
- Brooks, S., Lombardi, D. et Suruma, E.** (2014), *African Perspectives on Sovereign Debt Restructuring*, Centre for International Governance Innovation Papers, n°43, Waterloo, Ontario, septembre 2014.
- CEA** (2015), *Annulation de la dette extérieure pour les pays touchés par la maladie à virus Ebola*, janvier 2015.
- CNUCED** (2012), *40 years of UNCTAD Work on Sovereign Debt Crisis Resolution Mechanism*, Genève.

- CNUCED** (2015), *Nouveau regard sur la viabilité de la dette en Afrique*, Note du secrétariat de la CNUCED pour le Conseil du commerce et du développement, Soixante et unième réunion directive, 15 Avril 2015, Genève.
- Eurodad, AFRODAD, LATINDADD, Jubilee USA Network et Third World Network** (2014), *Vers une solution durable aux problèmes de la dette souveraine*.
- Ellmers, B.** (2013), *Developing Countries Private Debt is on the Rise and the International Institutions are Ill-prepared*, Eurodad, Bruxelles.
- Ellmers, B. et Hulova, D.** (2013), *The New Debt Vulnerabilities, 10 Reasons Why the Debt Crisis is Not Over*, Eurodad, Bruxelles.
- FMI** (2014), *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI), Statistical Update as of December 12, 2014*, Washington D.C.
- FMI** (2015), *Debt Relief under the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative*, IMF Fact Sheet, Washington D.C., dernières données accessibles du 29 Mai 2015.
- FMI** (2015), *IMF to Provide Grants for \$100 Million in Debt Relief to Ebola-hit Countries*, IMF Survey Magazine: In the News, Washington D.C., février 2015.
- FMI** (2015), *List of LIC Debt Sustainability Analysis (DSAs) for PRGT-Eligible Countries as August 06, 2015*, Washington D.C.
- FMI** (2015), *The Multilateral Debt Relief*, IMF Fact Sheet, Washington D.C., dernières données accessibles du 29 Mai 2015.
- Giltin, R. et House, B.** (2015), *Further Reform of Sovereign Debt Restructuring: an Agenda for 2015*, Policy Brief, n°54, Centre for International Governance Innovation, Ontario, janvier 2015.
- G20** (2014), *G20 Leaders' Brisbane Statement on Ebola*, 15 novembre 2014.
- Prizzon, A. et Mustapha, S.** (2014), *Debt Sustainability in HIPC in A New Age of Choice*, Overseas Development Institute, Working Paper 397, Londres, juin 2014.
- Reisen, H. et S. Ndoye** (2008), *Prudent versus Imprudent Lending to Africa: From debt relief to emerging lenders*, OECD Development Centre Working Papers, No. 268, Éditions OCDE, Paris.
- Sy, A.** (2015), *2015: A Crucial Year for Financing Development in Africa*, Brookings Institution, Africa Growth Initiative.
- Sy, A.** (2015), *Trends and Developments in African Frontier Bond Markets*, Policy Paper 2015-01, Global Views, Brookings Institutions, Washington D.C., janvier 2015.
- Tyson, E.J.** (2015), *Sub-Saharan Africa International Sovereign Bonds*, Overseas Development Institute, Londres, janvier 2015.
- UA, CEA** (mars 2012), *Financement du développement: rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey*, Réunion du Comité d'experts de la 5^{ème} réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 22-25 mars 2012.
- UA** (2015), *Décisions, déclarations et résolutions*, Conférence de l'Union, 24^e session ordinaire, 30-31 janvier 2015, Addis-Abeba.
- UN** (2014), *Soutenabilité de la dette extérieure et développement*, Rapport du Secrétaire général, A/69/167, 22 juillet 2014.
- UN** (2014), *Suivi et mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement*, Rapport du Secrétaire général, rapport A69/358, 27 août 2014, New York.
- UN** (2014), Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine, résolution 68/304 adoptée par l'Assemblée générale le 9 septembre 2014, septembre 2014.
- Willem te Velde, D.** (2014), *Sovereign Bonds in sub-Saharan Africa. Good for Growth or Ahead of Time? Overseas Development Institute*, Briefing 87, Londres, avril 2014.

19. Financement climatique

- Agarwal S.** (2013), *Exploring the Role of Carbon Finance Support Instruments in Africa*, The Energy and Resources Institute et Centre africain pour la politique en matière de climat, Addis-Abeba.
- BAD, BAsD, BERD, BEI, BID, SFI et Banque mondiale** (2014), *Joint Report on MDB Climate Finance 2013*, septembre 2014.
- BAD** (2014), *2014 Africa Climate Change Fund Annual Report*, Abidjan.
- Banque mondiale** (2014), *State and Trends of Carbon Pricing*, mai 2014, Washington D.C.
- Barnard, S., Nakhouda, S., Caravani, A. et Schalatek, L.** (2014), *Note régionale sur le financement climatique : Afrique subsaharienne*, décembre, Climate Funds Update, Fondamentaux du financement climatique 7, Londres et Washington D.C.
- Comité permanent du financement à la CCNUCC** (2014), *2014 Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows Report*, Bonn.
- Caruso R. et J. Ellis** (2013), *Comparing Definitions and Methods to Estimate Mobilised Climate Finance*, OECD/IEA Climate Change Expert Group Papers, n° 2013/02, Éditions OCDE, Paris.
- CCNUCC** (2013), *Le MDP en Afrique : Financement et soutien*, Bonn.
- CEA** (2014), *Financement de la lutte contre les changements climatiques : Implications pour la transformation de l'Afrique*, Document de travail, 9^e Forum pour le développement de l'Afrique, Marrakech.
- CIF** (2014), *Overview: Learning By Doing – The CIF's Contribution to Climate Finance: A Five-Year Retrospective Report on the Climate Investment Funds*, Washington D.C.
- CPI** (2014), *The Global Landscape of Climate Finance 2014*, rapport de la Climate Policy Initiative, novembre 2014.
- FPCF** (2014), *2014 Annual Report*, Fonds de partenariat pour le carbone forestier, Washington D.C.
- Fonds vert pour le climat** (2015), *Status of Pledges and Contributions made to the Green Climate Fund*, état des engagements au 28 mai 2015.
- Kato T., Ellis, J. et Clapp, C.** (2014), *The Role of the 2015 Agreement in Mobilising Climate Finance*, OECD/IEA Climate Change Expert Group Papers, n° 2014/07, Éditions OCDE, Paris.
- Nakhouda S., Watson, C. et Schalatek, L.** (2013), *Architecture du financement climatique mondial*, Climate Funds Update, Fondamentaux du financement climatique 2, Londres et Washington D.C.
- Nakhouda S., Fransen, T., Kuramochi, T., Caravani, A., Prizzon, A., Shimizu, N., Tilley, H., Halimanjaya, A. et Welham, B.** (2013), *Mobilising International Climate Finance – Lessons from the Fast-Start Finance Period*, World Resource Institute, Washington D.C.
- OCDE-CAD** (2013), *Climate-Related Development Finance in 2013 – Improving the statistical picture*, Paris.

PNUE, CMAE et Climate Analytics (2013), *Africa's Adaptation Gap Technical Report – Climate-Change Impacts, Adaptation Challenges and Costs for Africa*, Nairobi.

PNUE et Bloomberg New Energy Finance (2014), *Global Trends in Renewable Energy Investment 2014*, Nairobi.

PNUE, CMAE et Climate Analytics (2014), *Africa's Adaptation Gap 2 Technical Report: Bridging the Gap – Mobilising Sources*, Nairobi.

Polycarp C., L. Helen Brown et X. Fu-Bertrand (2013), *Mobilising Climate Investment: The Role of International Climate Finance in Creating Readiness for Scaled-Up Low-Carbon Energy*, World Resource Institute, Washington D.C.

Encadré 1: Du Forum pour le partenariat avec l'Afrique à la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique

Hayford P. et A. Kloke-Lesch (2013), *Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA) : Un Forum qui se soumet au banc d'essai*, septembre 2013.

UA (2014), *Décision sur le rapport du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du Nepad (HSGOC), Assembly/AU/Dec.540 (XXIII)*, 26-27 juin, Malabo.

Encadré 2: Moderniser la mesure de l'APD

OCDE (2013), *A Post-2015 Information System for International Development and Climate Finance – étude destinée au Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*, 13 mai 2013, Paris.

OCDE (2014), *Document de référence : Le traitement de la concessionnalité des prêts dans les statistiques du CAD*, Réunion à haut niveau du CAD, 15-16 décembre 2014, Paris.

OCDE (2014), *Modernising Official Development Assistance (ODA): Concessional loans before and after the HLM*, following the OECD-DAC High Level Meeting, 15-16 décembre 2014, Paris.

OCDE (2014), *Communiqué final, Réunion à haut niveau du CAD*, 15-16 décembre 2014, Paris.

Encadré 3: L'investissement à impact positif en Afrique

Bertha Centre for Social Innovation and Social Entrepreneurship (2014), *The Africa Investing for Impact Barometer 2014*, Innovative Finance Initiative.

Bertha Centre for Social Innovation and Social Entrepreneurship (2014), *Final Policy Paper: Exploration of Social Impact Bonds for SME development, en partenariat avec l'Université du Cap*, Social Finance, Genesis, 3 avril 2014.

Bridges Ventures, AVCA (2014), *Investing for Impact: A Strategy of Choice for African Policymakers*, avril 2014.

Finance for Good (2015), *Finance for Good Social Impact Bond Tracker*, dernière mise à jour : mars 2015.

GIIN et J.P. Morgan (2014), *Spotlight on the Market: The Impact Investor Survey*, Global Social Finance, 2 mai 2014.

GIIN et J.P. Morgan (2015), *Eyes on the Horizon: The Impact Investor Survey*, Global Social Finance, 4 mai 2015.

Instiglio (2015), *Social Impact Bonds and Development Impact Bonds Worldwide*, Instiglio Interactive Map.

OCDE (2011), *Financing High-Growth Firms : The Role of Angel Investors*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2015), *Social Impact Investment: Building the Evidence Base*, version préliminaire, février 2015.

Omidyar Network et Monitor Group (2013), *Accelerating Entrepreneurship in Africa: Understanding Africa's Challenges to Creating Opportunity-driven Entrepreneurship*.

Patton A. (2014), *Impact Bonds in Africa – A Whole Different Story*, Inside Out, Social Innovation on Paper.

PNUD (2014), *Impact Investing in Africa: Trends, Constraints and Opportunities*, document de travail.

SIGLES & ACRONYMES

L'Afrique comprend cinq sous-régions reconnues par l'Union africaine. Le terme « Afrique (hors Afrique du Nord) » est utilisé pour désigner l'Afrique centrale, de l'Est, australe et de l'Ouest, dès lors que cette distinction est pertinente pour l'analyse réalisée dans ce rapport.

AEOI	Norme commune d'échange automatique de renseignements
AIDA	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
AIDIA	Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique
AGIR	Alliance globale pour la résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALE	Accord de libre-échange
AMIS	Système d'information sur les marchés agricoles
AMV	Vision du régime minier de l'Afrique
APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
APG	Architecture panafricaine de gouvernance
APP	Aide-pays programmable
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine
AUCPCC	Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption
BAD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BEPS	Érosion des bases d'imposition et le transfert de bénéfices
BMD	Banque multilatérale de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAMI	Conférence des ministres africains de l'Industrie
CAPC	Centre africain pour la politique en matière de climat
CARMMA	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CBD	Convention sur la diversité biologique

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique de l'ONU
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CIGI	Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale
ClimDev-Afrique	Programme Climat pour le développement de l'Afrique
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COP	Conférence des Parties
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
CVM	Chaîne de valeur mondiale
DRF	Fonds de désendettement de la Banque mondiale
EPT	Éducation pour tous
FA	Fonds d'adaptation
FAA	Force africaine en attente
FADA	Fonds pour l'accélération du développement agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM	Forum économique mondial
FFI	Flux financiers illicites
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FSC	Conseil de la bonne gestion forestière
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FSF	Financement à mise en œuvre rapide
FVC	Fonds vert pour le climat
HCR	L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés
G7/G8	Groupe des sept / Groupe des huit
G20	Groupe des vingt
GAfSP	Fonds pour l'accélération du développement agricole
GES	Gaz à effet de serre

GFP	Gestion des finances publiques	PEID	Petits États insulaires en développement
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	PFR	Pays à faible revenu
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale	PIB	Produit intérieur brut
IASA	L'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire	PCI	Initiative présidentielle pour promouvoir l'infrastructure
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique	PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
IDA	Association internationale de développement	PMA	Pays les moins avancés
IDE	Investissement direct étranger	PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
ID3A	l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique	PME	Petite et moyenne entreprise
IFFIm	Facilité internationale de financement pour la vaccination	PMME	Petites, moyennes et microentreprises
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	PMPA	Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables	PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	PSTE	Pays pauvres très endettés
MDP	Mécanisme pour un développement propre	PRITI	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure
Mfw4A	Mettre la finance au service de l'Afrique	PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
MNT	Maladies non transmissibles	OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
MW	Mégawatt	ODI	Overseas Development Institute
NBSAP	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	PwC	PricewaterhouseCoopers
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	REDD	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts
NOAA	Administration océanique et atmosphérique nationale des États-Unis	ReSAKSS	Plate-forme d'analyses régionales stratégiques et de soutien à la connaissance
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques	RNB	Revenu national brut
ODD	Objectifs de développement durable	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement	SAIIA	Institut sud-africain des affaires internationales
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU	SCAR	Système continental d'alerte rapide
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	SCPCK	Système de certification du processus de Kimberley
OMC	Organisation mondiale du commerce	SFI	Société financière internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale	TB	Tuberculose
OMS	Organisation mondiale de la santé	TIC	Technologies de l'information et de la communication
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies pour lutter contre le VIH/SIDA	UA	Union africaine
PAC	Position africaine commune	UE	Union européenne
PAM	Programme d'alimentation mondiale	UIT	Union internationale des télécommunications
PANA	Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
PAQI	Infrastructure de qualité panafricaine	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine	VAM	Valeur ajoutée manufacturière
PED	Pays en développement	VIH/Sida	Virus d'immunodéficience acquise/Syndrome d'immunodéficience acquise
		ZLEC	Zone de libre-échange continentale

REMERCIEMENTS

L'édition 2015 de l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique a été préparée conjointement par la CEA et l'OCDE, sous la direction d'Adam Elhiraika, Directeur de la Division de la politique macroéconomique de la CEA et de Jon Lomøy, Directeur de la coopération pour le développement de l'OCDE. Gamal Ibrahim et Jean Touchette ont respectivement dirigé les équipes techniques de la CEA et de l'OCDE.

Les auteurs principaux et conseillers techniques ont travaillé sur les sujets suivants : l'industrie (Soteri Gatera, Souleymane Abdallah, Jane Karonga et Ottavia Pesce/CEA et Brian Ngo/OCDE) ; le commerce et la diversification (Julia Pantigny/OCDE et Giovanni Valensisi/CEA) ; l'agriculture (Adama Ekberg Coulibaly/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; les infrastructures (Brian Ngo/OCDE et Soteri Gatera et Tama R. Lisinge/CEA) ; le secteur privé (Julia Pantigny/OCDE et Matfobhi Riba/CEA) ; la durabilité environnementale (Brian Ngo/OCDE et Charles Akol et Isatou Gaye/CEA) ; le changement climatique (Brian Ngo/OCDE et Frank Rutabingwa et Linus Mofor/CEA) ; l'éducation (Adrian Gauci/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; la santé (Jack Zulu/CEA et Brian Ngo/OCDE) ; la sécurité alimentaire (Medhat El-Helepi/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; l'égalité des sexes (Ngone Diop/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; la gouvernance politique (Hodane Youssouf et Emebet Mesfin/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; la gouvernance économique (Shirley Chinien et Susan Karungi/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; la paix et la sécurité (Jalal Abdel-Latif/CEA et Jean Touchette/OCDE) ; les ressources publiques intérieures (Brian Ngo/OCDE et Uzumma Erume/CEA) ; les flux financiers privés (Brian Ngo/OCDE et Uzumma Erume/CEA) ; l'aide au développement (Jean Touchette et Julia Pantigny/OCDE et Derrese Degefa/CEA) ; la dette extérieure (Julia Pantigny/OCDE et Derrese Degefa/CEA) ; le financement climatique (Brian Ngo/OCDE et Frank Rutabingwa/CEA) ; les trois encadrés (Julia Pantigny et Jean Touchette/OCDE).

Les conseils techniques généraux sur l'ensemble du rapport ont été dispensés par Jean Touchette (OCDE) et Derrese Degefa (CEA).

La CEA et l'OCDE tiennent à remercier Aunnie Patton et Alex Rodrigues (*Bertha Centre for Social Innovation*) pour les données sur les obligations à impact social, le professeur Francis Matambalya, Patrick Ndzana Olomo de la Commission de l'UA, Seung Jin Baek (CEA) pour les données relatives aux OMD et Hopestone Chavula (CEA) pour les données sur le PIB de l'Afrique.

La CEA et l'OCDE aimeraient également remercier d'autres collègues de

la CEA et de l'OCDE pour leurs suggestions et commentaires :

CEA : Matfobhi Riba (encadré sur l'investissement à impact social en Afrique), Giovanni Valensisi (encadré sur la Plateforme mondiale de partenariat avec l'Afrique) et Derrese Degefa (encadré sur la modernisation de l'APD) ; Sara Melaku et Rahel Abebe Bezabeh (CEA) pour l'appui administratif et le personnel de la Division de la politique macro-économique, la Division de l'administration et le Bureau du Secrétaire exécutif de la CEA. **OCDE** : Yasmin Ahmad, Andrzej Suchodolski, Mariana Mirabile et Olivier Bouret (APD et statistiques sur le financement climatique) ; Anna Drutschinin et Stephanie Ockenden (changement climatique, durabilité environnementale et financement climatique) ; Kaori Miyamoto (infrastructures), Trudy Witbreuk (commerce et diversification), Emily Esplen (égalité des sexes), Yasmin Ahmad, Teresita Kelly Lopez-Treussart et Nathan Wanner (aide au développement), Gregory de Paepe (ressources publiques intérieures), Simon Scott et Raundi Halvorson-Quevedo (encadré sur la modernisation de l'APD) ; Karen Wilson et Julia Sattelberger (encadré sur l'investissement à impact social) ; Hilary Balbuena et Marie-Laure Garcia (appuis administratif et financier) and la Division de la traduction de l'OCDE (Florence Burloux-Mader, Patricia Lotzer, Catherine Sauvet-Tricoire et Nicole Tordjman).

Ce texte pourra être utilisé gratuitement à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation et de recherche, à condition toutefois que la source soit citée avec précision et sachant que la CEA et l'OCDE demandent que tout usage éventuel qui en sera fait soit déclaré afin de permettre d'en évaluer la portée (veuillez-vous adresser à : ddegefa@uneca.org ou DAC.Contact@oecd.org).

Le texte du présent document et les annexes sont accessibles sur le site internet de la CEA à l'adresse suivante : www.uneca.org, ou sur le site internet de l'OCDE à l'adresse suivante : www.oecd.org.

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : promesses & résultats, réalisé par la CEA et l'OCDE, apporte des réponses claires et précises aux quatre questions suivantes :

- Quels sont les principaux engagements souscrits par les pays africains et par leurs partenaires au développement ?
- Ces engagements ont-ils été respectés ?
- Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?
- Quelles sont à présent les priorités pour l'avenir ?

Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
www.uneca.org

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
www.oecd.org

Pour plus d'informations au sujet de cette publication, veuillez contacter :
DDegefa@uneca.org ou DAC.Contact@oecd.org